

INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.813.748,40 Euros
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS
SIRET : 317 480 135 000 43

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENTÉ À

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2026

(Exercice clos le 31/12/2025)

(Rapport sur la gestion du groupe et contrôle interne inclus)

(Au 31 décembre 2025)

- MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
Monsieur Bernard LAFFORET Président, Directeur Général	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2030
Monsieur Michel KOUTCHOUK DG Délégué, Administrateur	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2030
Madame Josyane MULLER DG Délégué, Administrateur	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2030
Madame Hélène KERMORGANT Administrateur	6 ans	31 mai 2018	AG de mai 2030
Madame Anne ANDRE Administrateur	6 ans	29 mai 2019	AG de mai 2031
Monsieur Alain LABBE Administrateur représentant les salariés	3 ans	17 novembre 2023 (élections)	Novembre 2026

- DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, NON ADMINISTRATEURS -

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
Monsieur Eric FABRETTI	6 ans	31 mai 2018	CA de mai 2030

- COMMISSAIRES AUX COMPTES -

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
FORVIS MAZARS SA Représenté par Madame Isabelle MASSA	6 ans	25 mai 2022	AG de mai 2028
CONSTANTIN ASSOCIES Représenté par Madame Cécile REMY	6 ans	25 mai 2022	AG de mai 2028

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour, en **Assemblée Générale Mixte**, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, vous présenter les résultats du groupe qu'elle contrôle, ses perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice et l'affectation des résultats.

LE GROUPE INFOTEL

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

En 2025, **Infotel** a enregistré un chiffre d'affaires de 294,0 M€, en baisse de 0,3 % par rapport aux 294,8 M€ de 2024 mais ce léger repli est nettement inférieur à la prévision du secteur de -1,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services s'établit à 279,7 M€ en diminution de 0,6 %. Dans les Services, **Infotel** confirme son fort ancrage dans le secteur Banque – Finance qui représente 42,1 % du chiffre d'affaires Services, et ce en dépit d'un ralentissement temporaire des investissements IT. Le secteur Industrie totalise 22,8 % du chiffre d'affaires Services avec une baisse des investissements chez Airbus et Stellantis. Les Services – Transports représentent 19,5 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Sur un marché toujours caractérisé par des tensions dans le recrutement, le groupe **Infotel** a stabilisé ses effectifs avec 377 recrutements bruts réalisés en 2025, portant le total des effectifs à 3 232 collaborateurs à fin décembre. Le taux d'intercontrats reste très contenu sur l'ensemble de l'année à 3,3 %.

L'activité **Logiciels** affiche une solide croissance sur l'année à 7,2 % et **Infotel** consolide sa position au-delà du seuil des 10 M€ en 2025 avec un chiffre d'affaires de 14,3 M€. Les royalties IBM sur le 4^e trimestre s'élevaient à 1,0 M€ et à 5,8 M€ sur l'ensemble de l'année 2025. De son côté, Orlando, logiciel dédié à la documentation technique d'avions, poursuit sa croissance remarquable générant un chiffre d'affaires de 5,1 M€ contre 4,0 M€ en 2024, représentant une croissance de 25 % sur l'année. Plus de 64 compagnies aériennes sont désormais en portefeuille et le potentiel de croissance reste encore très important.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 24,7 M€ contre 24,6 M€ un an auparavant. Le taux de marge opérationnelle courante est de 8,4 % contre 8,4 % en 2024, avec un taux de sous-traitance en baisse de 1,16 point pour atteindre 36,09 % du chiffre d'affaires (contre 37,25 % en 2024). À l'inverse la part relative des coûts du personnel augmente de 0,9 point par rapport au chiffre d'affaires, représentant 45,08 % du chiffre d'affaires (contre 44,17 % en 2024).

Le résultat net part du Groupe ressort à 16,1 M€ soit une marge nette de 5,5 % du chiffre d'affaires contre 6,3 % l'an dernier. Avec une capacité d'autofinancement avant impôts de 37,7 M€, un besoin en fonds de roulement et des investissements maîtrisés, **Infotel** a renforcé sa situation financière au 31 décembre 2025 avec 121,6 M€ de capitaux propres, aucun endettement significatif et une trésorerie de 109,6 M€ à la clôture de l'exercice. Ceci nous a permis de proposer, lors du Conseil d'administration du 18 mars 2026, le versement d'un dividende de deux euros (2,00 €) par action.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 294 035 k€ pour l'exercice 2025 contre 294 823 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 0,28 %.

L'année 2025 a été marquée par une baisse de 0,62 % de l'activité Services (95,14 % du CA) qui passe de 281 493 k€ à 279 750k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 7,2 % (4,86 % du CA) qui passe de 13 330 k€ à 14 286k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 3,53 %. Elles passent de 260 499 k€ en 2024 à 269 706 k€ en 2025.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 24 656 k€ et représente 8,38 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 24 638 k€ en 2024 et représentait 8,36 % du chiffre d'affaires, soit une hausse de 0,02 point.

Le résultat financier est de - 4 011 k€ contre 1 1018 k€ pour l'exercice précédent.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 6 397 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 16 144 k€ contre 18 485 k€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à la somme de 121 610 k€.

La variation des capitaux propres part du Groupe de 2 161 k€ s'explique par les éléments suivants :

- résultat 2025 : + 16 144 k€ ;
- distribution de dividendes de l'assemblée du 27 mai 2025 : (13 842) k€ ;
- variation de capital : + 20 k€ ;
- variation des réserves consolidées : + 2 k€ ;
- variation des primes liées au capital : néant ;
- impact des mouvements sur actions propres : (5 669) k€ ;
- variation des écarts de conversion : (147) € ;
- variation actuarielle : (70) k€ ;
- attributions actions gratuites : + 1 712 k€ ;
- autres variations : (288) k€.

• Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier dont le montant serait assez important pour faire peser un risque lié de taux significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

• Risque de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	2 159
Passifs	1 330
Position nette	829

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	6 834
Passifs	4 066
Position nette	2 362

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	90 065
Passifs	46 638
Position nette	43 427

En milliers de Dirhams marocains	Montant
Actifs	23 373
Passifs	13 818
Position nette	9 555

En milliers de Dollars canadiens	Montant
Actifs	1 054
Passifs	862
Position nette	192

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2025 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 6 112 k€, soit 2,1 % du chiffre d'affaires (contre 6 510 k€ en 2024 représentant 2,2 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 2,1 % du chiffre d'affaires 2025, soit 6 256 k€ (contre 2,6 % du chiffre d'affaires 2024, soit 7 623 k€). Celle réalisée en dollar canadien est de 422 k€ (contre 326 k€ en 2024). La part réalisée en roupie indienne et en dirham marocain est nulle.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 69 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 62 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 17 k€.

Une évolution du cours du dirham marocain de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 39 k€.

Une évolution du cours du dollar canadien de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 2 k€.

• Risque de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'un niveau faible d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

• Risque sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions. Par ailleurs, au cours de l'année 2025, le Groupe a investi dans des obligations à taux fixe.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	6 065 k€
Bons et comptes à terme :	70 808 k€
Obligations :	1 985 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

• Risque pays

L'activité du Groupe étant exercée essentiellement sur le territoire de l'Europe occidentale et les États-Unis, le risque pays est considéré comme marginal.

S'agissant des pays dans d'autres zones géographiques comme le Canada, l'Inde ou le Maroc, le risque est faible compte tenu de la faible proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ces pays par rapport aux chiffres d'affaires du groupe **Infotel**.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les informations relatives aux délais de paiement pour la société Infotel SA sont exprimées dans les tableaux ci-dessous :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce)

	Article D. 441-41.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						Article D. 441-41.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						102						27
Montant total des factures concernées (TTC)		388 494	631 583	272 960	(690)	1 292 346		88 233	71 852	0	473 568	633 653
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		3,51%	5,71%	2,47%	-0,01%	11,69%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (TTC)								1,26%	1,03%	0,00%	6,79%	9,08%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-4 II : Factures <i>reçues</i> ayant connu un retard de paiement au cours de						Article D. 441-4 II : Factures <i>émises</i> ayant connu un retard de paiement au cours de							
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre cumulé de factures concernées							88							13
Montant cumulé des factures concernées (TTC)		812 841	875 369	-432	332 023	2 019 801		703 520	0	0	47 566	751 087		
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)		7,35%	7,92%	0,00%	3,00%	18,27%								
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)								10,08%	0,00%	0,00%	0,68%	10,76%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues	0						0							
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	0						0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :							

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

Informations sociales	2025	2024
Effectif total au 31 / 12 ⁽¹⁾	1793	1827
Entrées (CDI et contrats d'alternance)	310	310
Embauches CDD	0	0
Sorties (CDI et contrats d'alternance)	345	440
Licenciements (économiques et pour autres causes)	10	12
Heures supplémentaires forfaitaires	2,15 ou 2,75 par semaine selon fonction	2,15 ou 2,75 par semaine selon fonction
Main d'œuvre extérieure	Néant	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant	Néant
Organisation du temps de travail	Calcul des HS à la semaine	Calcul des HS à la semaine
Durée du temps de travail	37,15 ou 37,75 heures par semaine	37,15 ou 37,75 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	28 H /semaine	26,9 H / semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, AT, maternité/paternité : 2,83 %	Maladie, AT, maternité : 2,17 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	46374 € / an	43218 € / an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+1,9%	+3,5 %
Charges sociales	43 % des rémunérations	43 % des rémunérations
Intéressement	Néant	Néant
Participation	Coefficient 4/7	Coefficient 4/7
PEE	Oui, y compris en actionariat	Oui, y compris en actionariat
Égalité professionnelle hommes femmes : salaire moyen ⁽²⁾	+ 2,5 % en faveur des hommes	+ 3,6 % en faveur des hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	+ 0,7% en faveur des Hommes	0,1 % en faveur des Hommes
Accords collectifs	Egalité Professionnelle Femmes/Hommes-QVT ; Participation ; Heures supplémentaires	Egalité Professionnelle Femmes/Hommes-QVT ; Participation
Hygiène et sécurité	1 CSE, maladie prof. : néant	1 CSE, maladie prof. : néant
Accidents de travail et de trajet avec arrêt	8	6
Formation	2 420 K€ soit 1,83% des charges de personnel	2 357k€ soit 1,81% des charges du personnel
Travailleurs en situation de handicap	48	36
Œuvres sociales	240 k€ (CSE)	255 k€ (CSE)
Sous-traitance	45,7 % du poste total salaires + ST	45,7 % du poste total salaires + ST
Impact territorial	Néant	Néant
Relation avec les associations	Elles Bougent	Elles Bougent + Social Builder + Descodeuses
Sous-traitance à l'étranger	<0,5 %	<0,5 %
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant	Néant

⁽¹⁾ : exclusion faite de toutes les sorties 2024

- la différence entre les effectifs Groupe France et les effectifs mondiaux, inférieure à 9 %, n'est pas significative et justifie de leur exclusion des données mentionnées dans ce chapitre. Les données présentées dans ce tableau incluent le périmètre France et Monaco depuis 2019 sauf pour les indicateurs « motifs et taux d'absentéisme » et Égalité Professionnelle hommes femmes qui sont sur un périmètre Infotel Conseil uniquement.

⁽²⁾ : ce faible écart est jugé comme non significatif.

⁽³⁾ : un accord d'entreprise relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail a été signé le 3 mars 2009 avec le Comité d'entreprise pour une durée indéterminée.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Durant l'année 2025, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- Infotel Augmented Solutions (plateforme souveraine d'Agents IA)
 - Création d'un service en ligne de mise à disposition d'Agent IA spécialisé dans les tâches IT for IT.
 - Sécurisation de la plateforme sur une architecture souveraine et entièrement maîtrisée par Infotel.
- Arcsys (plate-forme technologique d'archivage « on Prem » et Saas) :
 - Intégration de nouveaux systèmes de sécurité (HSM et système de rotation des clés) et d'un nouveau système de notification
 - Optimisation du système pour Arclib, plateforme d'archivage en mode Saas.
- Orlando (suite pour Tech Pubs) :
 - Création d'un module dédié au suivi de la conformité ;
 - Intégration avec AMAS.aero permettant l'extraction des exigences des autorités mises à jour ;
 - gestion de nouveaux manuels Embraer de maintenance au format ATA iSpec 2200 ;
 - optimisation de la gestion des versions documentaires temporaires ;
 - amélioration et optimisation de la gestion des manuels Airbus de maintenance dans le cadre du partenariat avec Airbus.
- Les produits de la gamme IBM Db2 for z/OS, notamment iDBA et DB/IQ :
 - Création d'une API permettant d'intégrer DB/IQ au sein des chaînes de développement CI/CD des clients.
 - Au sein de iDBA, ajout d'un tableau de bord permettant le suivi de la performance de l'outil.

Pour cette activité, les frais de développement se sont élevés en 2025 à 2 093 k€ entièrement portés à l'actif avant imputation du CIR.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur la poursuite des points suivants :

- étude de la mise en place d'outils d'Intelligence Artificielle dans plusieurs domaines :
 - amélioration des réponses à Appel d'Offres sur la base de l'apprentissage ;
 - modèles prédictifs sur différents sujets comme les parcours de carrière, la tension sur un réseau électrique, production de CO₂, etc ;
 - développement d'une solution d'optimisation pour l'assistance technique ;
 - constitution d'une base de connaissance de différents modèles prédictifs pour entraîner de nouveaux modèles.

Pour ces activités de service, les charges de recherche se sont élevées à 137 k€, correspondant uniquement aux charges du personnel prises dans le calcul du CIR.

Le tableau ci-dessous récapitule les charges de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2025	2024	2023
Frais de développement activés	2 093	1 594	1 638
Frais de développement du logiciel Orlando	2 876	2 324	1 865
Frais de recherche comptabilisés en charges	137	681	1 249
Total frais de recherche et développement	5 106	4 599	4 752

SITUATION D'INFOTEL DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 294 035 k€ pour l'exercice 2025 contre 294 823 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 0,28 %.

L'année 2025 a été marquée par une baisse de 0,62 % de l'activité Services (95,14 % du CA) qui passe de 281 493 k€ à 279 750k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 7,2 % (4,86 % du CA) qui passe de 13 330 k€ à 14 286k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 3,53 %. Elles passent de 260 499 k€ en 2024 à 269 706 k€ en 2025.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 24 656 k€ et représente 8,38 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 24 638 k€ en 2024 et représentait 8,36 % du chiffre d'affaires, soit une hausse de 0,02 point.

Le résultat financier est de - 4 011 k€ contre 1 1018 k€ pour l'exercice précédent.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 6 397 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 16 144 k€ contre 18 485 k€ pour l'exercice précédent.

Société mère

La société mère **Infotel** a une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du Groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des redevances d'assistance à ses filiales, des dividendes en provenance de ses filiales et de la part lui revenant des produits financiers résultant de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 11 792 k€, en hausse de 2,38 % contre 11 518 k€ en 2024.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,78 %. Elles passent de 12 513 k€ en 2024 à 12 860 k€ en 2025.

Le résultat d'exploitation passe de 607 k€ à 706 k€, et le résultat financier ressort à 19 353 k€ alors qu'il s'élevait à 13 570 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 20 059 k€ contre 14 177 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul en 2025 alors qu'il s'élevait à 7 k€ en 2024.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices correspond à un crédit d'impôt de 85 k€.

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ressort à 20 144 k€ contre 14 451 k€ pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Activité d'Infotel Conseil

Le chiffre d'affaires d'Infotel Conseil, détenue à 100 %, s'est élevé à 274 266k€ pour l'exercice 2025 contre 273 648 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de l'ordre de 0,23 %.

Les charges d'exploitation sont restées stables (+0,05 %). Elles passent de 254 392 k€ en 2024 à 254 528 k€ en 2024.

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à 22 810k€, représente 8,32 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2025 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 22 258 k€ et représentait 8,13 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 1 115 k€ contre 3 177 k€ pour l'exercice précédent.

Après 4 764 k€ d'impôt sur les bénéfices et après déduction de la participation des salariés d'un montant de 3 151 k€, le résultat net comptable s'élève à 15 920 k€ contre 16 600 k€ pour l'exercice précédent.

Activité d'OAIO

La société OAIO, détenue à 91,25 % par **Infotel**, a réalisé un chiffre d'affaires en 2025 de 9 936 k€ contre 9 700 k€ en 2024, soit une hausse de 2,43 %.

Le résultat d'exploitation de 1 355 k€ représente 13,63 % du chiffre d'affaires pour l'année 2024 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 1 578 k€, représentant 16,27 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 35 k€ en 2025 alors qu'il s'élevait à 69 k€ en 2024.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 288 k€ et de la participation des salariés de 215 k€, le résultat net comptable s'élève à 888 k€ contre 1 026 k€ pour l'année précédente.

Activité d'Altanna

La société Altanna, dans laquelle **Infotel** a fait une acquisition de 30 % du capital le 27 juin 2024, a réalisé un chiffre d'affaires en 2025 (clôture au 31 août) de 6 265 k€ contre 3 674 k€ en 2024 (clôture au 31 août), soit une hausse de 70,54 %.

Le bénéfice net comptable est de 390 k€ en 2025 contre 209 k€ pour l'exercice précédent.

Activité de Coach'IS

Coach'IS, détenue à 100 % par Infotel Conseil, a réalisé un chiffre d'affaires en 2025 de 120 k€ et un bénéfice net comptable de 113 k€.

Activité d'Infotel Corporation (USA)

La société Infotel Corporation (USA), détenue à 100 %, assure le support technique des logiciels aux États-Unis et gère les relations avec certains distributeurs.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 279 k€ en 2025, en hausse de 47,03 % (1 550 k€ en 2024) et un bénéfice de 694 k€ contre 719k€ pour l'exercice précédent.

Activité d'Infotel Monaco (Monaco)

La société Infotel Monaco (Monaco), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 7 312 k€ en 2025 contre 7 842 k€ lors de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 6,76 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 1 137 k€ contre 1 186 k€ pour l'exercice précédent.

Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)

La société Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 162 k€ en 2025 en hausse de 17,37 % (990 k€ en 2024). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 300 k€, contre 234 k€ pour l'exercice précédent.

Activité d'Infotel UK Consulting Ltd

La société Infotel UK Consulting Ltd (Royaume-Uni), détenue à 51 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 914 k€, en baisse de 18,70 % (8 504 k€ au cours de l'exercice 2024). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 94 k€, contre 564 k€ pour l'exercice précédent.

Activité de Infotel IT Consulting Private Limited

La société Infotel IT Consulting Private Limited (Inde), détenue à 99,9 % par la société Infotel UK Consulting Ltd, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 371 k€ en 2025 (1 491 k€ pour l'année 2024). Le résultat net pour la période est de 111 k€ après impôt sur les bénéfices (151 k€ en 2024).

Activité d'Infotel Canada Inc.

La société Infotel Canada Inc. (Canada), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 492 k€ (326 k€ en 2024), en hausse de 51 %. Le résultat pour la période est de (61) k€ avant impôt sur les bénéfices.

Activité de Groupe Adaming Maroc

La société Groupe Adaming Maroc (Marco), détenue à 65 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 5 457 k€ en 2025 (4 536 k€ au cours de l'exercice 2024), en hausse de 20 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 386 k€ (487 k€ en 2024).

Infotel SP Consulting

La société Infotel SP Consulting (Espagne) créée en août 2025 n'a pas eu d'activité en 2025. Son résultat est nul à la fin de 2025.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION

La société Infotel SP Consulting SLU a été constituée le 31 juillet 2025 et cette filiale espagnole est détenue à 100% par **Infotel**.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE POUR 2026

Infotel dispose d'excellents atouts au sein de ses deux pôles d'activité Services et Logiciels, une trésorerie confortable, un endettement limité et un positionnement fort chez ses clients.

En 2026, le Groupe entend consolider ses positions commerciales chez la majorité de ses clients grands comptes, en ayant recours à tous ses atouts, dont l'exploitation des possibilités nouvelles apportées par l'intelligence artificielle.

Le début de l'année 2026 est marqué par une stabilisation de l'inflation mais le retour à une situation conflictuelle au Moyen-Orient et la flambée du prix du pétrole ne permettent pas pour l'instant de faire des prévisions en la matière.

Le Groupe demeure confiant en ses salariés et son organisation pour réaliser les objectifs de son nouveau plan de développement « Infotel 2030 ».

IDENTITÉ DES DIRIGEANTS DÉTENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

Les dirigeants détenant, au 31 décembre 2025, une participation directe significative dans le capital de la société **Infotel** sont les suivantes :

<u>Titulaires :</u>	<u>% Capital</u>	<u>% Droits de vote</u>
- M. Bernard LAFFORET	26,49	37,09
- M. Michel KOUTCHOUK	5,54	7,75
- M. Eric FABRETTI	0,71	1,0

Aucune acquisition, cession, souscriptions ou échanges de titres significatif n'ont été réalisées par les membres du Conseil d'administration et le Directeur Général ainsi que toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ou des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes ci-dessus mentionnées.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.

Il n'existe aucune participation directe ou indirecte dans le capital de la Société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Il n'existe aucun accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont décidées par l'Assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions étant de six années.

La modification des statuts de la Société est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les pouvoirs du Conseil d'administration, l'émission ou le rachat d'actions sont récapitulés dans le tableau des délégations ci-annexé.

Il n'existe aucun accord conclu avec la Société qui modifierait ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société et porterait atteinte à ses intérêts.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se composait au 31 décembre 2025 des membres suivants :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président, Directeur Général
- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Administrateur et Directeur Général Délégué
- **Madame Josyane MULLER**, Administrateur
- **Madame Anne ANDRÉ**, Administrateur
- **Madame Hélène KERMORGANT**, Administrateur
- **Monsieur Alain LABBÉ**, Administrateur représentant les salariés

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes ne fait mention d'aucune convention réglementée.

Etant précisé que les conventions conclues avec des filiales détenues à 100 % par la Société n'ont plus le caractère de convention réglementée.

Par ailleurs, aucune convention n'a été conclue directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

En application de la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi « PACTE », la société **Infotel** a élaboré une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure a également vocation à suivre la Recommandation de l'AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012, modifiée le 5 octobre 2018.

À cette occasion, il a été rappelé le cadre législatif et réglementaire applicable aux conventions réglementées ainsi que la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues.

Cette procédure a été approuvée à l'occasion de la séance du Conseil d'administration d'Infotel en date du 4 mars 2020.

CHARGES NON DEDUCTIBLES VISÉES A L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I.

Les comptes de l'exercice écoulé font apparaître au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I des amortissements excédentaires de **10.042,00 euros**.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés du groupe **Infotel** au capital de la société au 6 janvier 2026 au travers du plan d'épargne entreprise est de 89 553 actions représentant 1,28 % du capital social d'**Infotel**.

En application du même article, il est rappelé qu'au 31 décembre 2025, aucun salarié du groupe **Infotel** ne détient d'actions nominatives acquises dans les conditions ci-dessous :

- acquises au titre de la participation, y compris celles qui ne sont plus en période d'incessibilité ;
- acquises à la suite d'une opération de privatisation ;
- résultant d'attributions gratuites dans le cadre de l'article L. 22-10-59 alinéa 2 du Code de commerce ;
- souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-187 du Code de commerce avant son abrogation par la loi du 20 février 2001 sur l'épargne salariale.

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. III et L. 22-10-36 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations de toute nature et des avantages en nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président et Directeur Général : une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **216** k€.

- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Directeur Général Délégué : une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **200** k€.

- **Monsieur Eric FABRETTI**, Directeur Général Délégué : une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **360** k€.

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle ou jeton de présence n'a été alloué aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Madame Hélène KERMORGANT, Administrateur indépendant, a perçu une somme de **3** k€ au titre de sa rémunération pour l'exercice 2025.

Madame ANDRE, Administrateur indépendant, a perçu une somme de **3** k€ au titre de sa rémunération pour l'exercice 2025.

Madame Josyane MULLER, Administrateur, a perçu une somme de **3** k€ au titre de sa rémunération pour l'exercice 2025.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

REMUNERATION ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS

Pour l'exercice 2025, nous vous proposons d'allouer au Conseil d'administration une rémunération annuelle d'un montant global de **9.000** Euros, étant précisé que le Conseil d'administration souhaite l'attribuer à parts égales aux deux administrateurs indépendants.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes.

Le Conseil constate qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes et constate qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Président présente au Conseil, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, le tableau des amortissements et divers documents comptables, relatifs aux opérations et aux comptes afférents à l'exercice écoulé, clos le **31 décembre 2025**.

Le Conseil étudie alors poste par poste, les différents documents qui lui sont soumis.

Lesdits comptes font apparaître pour l'exercice qui vient de s'écouler, clos le **31 décembre 2025**, un **bénéfice net comptable** d'un montant de **20.144.477,90 Euros**.

Le Conseil, après discussions et échanges de vues, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025** et décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale Mixte d'affecter le **bénéfice net comptable** de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, s'élevant à **20.144.477,90 Euros**, de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	20.144.477,90 €
- Diminué de la dotation à la réserve légale	1.960,60 €
- Augmenté du Report à Nouveau créditeur	7.915.020,74 €
	<hr/>
- Formant un Bénéfice distribuable de	28.057.538,04 €
- A titre de dividendes	14.068.742,00 €
soit 2,00 Euros pour chacune des 7.034.371 actions composant le capital social	
- Le solde, soit la somme de	13.988.796,04 €
en instance d'affectation au Report à Nouveau	<hr/>
TOTAL EGAL au bénéfice distribuable	28.057.538,04 €

Le montant des dividendes sera par ailleurs ajusté afin de tenir compte du nombre d'actions auto détenues et non rémunérées. La somme correspondante sera affectée automatiquement au poste Report à nouveau.

Lorsqu'elle est versée à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, la distribution est soumise à l'impôt sur le revenu au barème progressif, après application de l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3 2^e du Code Général des Impôts, en cas d'option pour ce régime. Etant aussi précisé que les dividendes distribués peuvent faire l'objet, pour les personnes physiques, d'une retenue à la source composée des prélèvements sociaux, et du prélèvement forfaitaire unique (PFU).

D'autre part, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Monsieur le Président rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

- **Exercice clos le 31/12/2022** : Un dividende par action de 2,00 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physiques.
- **Exercice clos le 31/12/2023** : Un dividende par action de 2,00 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physiques.
- **Exercice clos le 31/12/2024** : Un dividende par action de 2,00 Euros, donnant droit à un abattement de 40%, au profit des personnes physique.

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

L'Assemblée générale du 27 mai 2025 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % du capital social de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 120 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 22 mai 2024.

Des achats d'actions propres ont été réalisés dans le cadre du programme de rachat, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, la Société détenait 2 956 actions propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2025, la Société détenait 142 596 actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachat.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	Quantité	CMP	Montant brut
Achat	47 934	41,04 €	1 967 412 €
Vente	47 597	41,01 €	1 951 734 €

Les opérations effectuées au titre du contrat de rachat conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	Quantité	CMP	Montant brut
Achat	135 498	41,15 €	5.642 468,67 €

LE CONTRÔLE INTERNE

1. Définition et objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez **Infotel** ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- enfin, de veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle

Infotel est la société mère d'un groupe fondé en 1979.

Au 31 décembre 2025, le Groupe est constitué de ses filiales françaises, Infotel Conseil, OAIO et Altanna détenues respectivement à 100 %, 91,25 % et 30 % par **Infotel**. La société Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS.

Le groupe **Infotel** a également une présence à l'international grâce à ses filiales étrangères implantées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et à Monaco : les sociétés Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Infotel Monaco sont détenues à 100 % et sa filiale au Royaume-Uni, Infotel UK Consulting Ltd, est détenue à 51 %.

Par ailleurs, **Infotel** s'est plus récemment implanté dans quatre autres pays pour renforcer ses projets internationaux, à savoir en Inde, au Canada, au Maroc et en Espagne. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Infotel IT Consulting Private Limited et a acquis 100 % de W@btech IND Ltd. Par ailleurs, Infotel Canada Inc. a été constituée le 14 mars 2023 et cette filiale canadienne est détenue à 100 % par **Infotel**. Le groupe **Infotel** s'est également implanté au Maroc et a fait l'acquisition le 5 mai 2023, de 65 % de la société Groupe Adaming Maroc. Enfin, la société Infotel SP Consulting SLU a été constituée le 31 juillet 2025 et cette filiale espagnole est détenue à 100 % par **Infotel**.

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

Dans l'exercice de ses fonctions de Comité d'audit, le Conseil d'administration est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 91,25 %, Altanna détenue à 30 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 % et Groupe Adaming Maroc détenue à 65 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Infotel est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel** qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

La gestion des risques majeurs

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la Société. Dans le groupe **Infotel**, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur **Infotel** est développée dans le document d'enregistrement universel 2025 de la société **Infotel**. En résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par **Infotel**.

Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions, ...)

Risques de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier dont le montant serait assez important pour faire peser un risque lié de taux significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

Risques de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	2 159
Passifs	1 330
Position nette	829

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	6 834
Passifs	4 066
Position nette	2 362

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	90 065
Passifs	46 638
Position nette	43 427

En milliers de Dirhams marocains	Montant
Actifs	23 373
Passifs	13 818
Position nette	9 555

En milliers de Dollars canadiens	Montant
Actifs	1 054
Passifs	862
Position nette	192

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2025 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 6 112 k€, soit 2,1 % du chiffre d'affaires (contre 6 510 k€ en 2024 représentant 2,2 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 2,1 % du chiffre d'affaires 2025, soit 6 256 k€ (contre 2,6 % du chiffre d'affaires 2024, soit 7 623 k€). Celle réalisée en dollar canadien est de 422 k€ (contre 326 k€ en 2024). La part réalisée en roupie indienne et en dirham marocain est nulle.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 69 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 62 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 17 k€.

Une évolution du cours du dirham marocain de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 39 k€.

Une évolution du cours du dollar canadien de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 2 k€.

Risques de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'un niveau faible d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions. Par ailleurs, au cours de l'année 2025, le Groupe a investi dans des obligations à taux fixe.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	6 065 k€
Bons et comptes à terme :	70 808 k€
Obligations :	1 985 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables : **Infotel** travaille en effet avec les directions informatiques de grands groupes français et internationaux, clients depuis parfois plus de 30 ans, pour lesquels l'informatique est un outil stratégique et dont l'externalisation partielle n'est confiée qu'à des entreprises pérennes.

La répartition de l'activité par client et par secteur économique figure au paragraphe « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » en page **Erreur ! Signet non défini.** du présent document.

Le chiffre d'affaires Services du groupe **Infotel** se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées.

Au cours des deux derniers exercices la répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2025	2024	2023
Prestations en régie et centres de service	84	83	81
Prestations forfaitisées	16	17	19

Le client le plus important d'**Infotel** représente 13,4 % du chiffre d'affaires consolidé contre 14,7 % lors de l'exercice précédent. Le deuxième plus gros client représente 12,1 % du chiffre d'affaires, contre 10,9 % en 2024. Quant aux cinq plus gros clients, ils représentent au total 51,77 % du chiffre d'affaires consolidé contre 50,7 % lors de l'exercice précédent. La majorité des prestations réalisées pour ces clients est effectuée au sein de centres de service, faisant l'objet de contrats pluriannuels.

Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**. La charte Qualité du Groupe, établie pour sa certification ISO 9001, énonce une devise : « *faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence* » : **Infotel** a toujours voulu assumer ses choix techniques, en ne dépendant que des compétences de sa direction et de celles de ses équipes internes, et jamais de fournisseurs externes.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle met en place progressivement un encadrement intermédiaire destiné, à terme, à prendre les postes de Direction de la Société.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente 36,1 % du chiffre d'affaires en 2025 (37,3 % en 2024). Le risque de dépendance envers les sous-traitants est faible compte tenu de leur forte atomisation.

Prestations au forfait

Les prestations réalisées par la Société, sont facturées soit au forfait, soit en régie.

Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (ISO).

Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion liés à la digitalisation et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif. Le Groupe a montré qu'il savait évoluer vers d'autres technologies adoptées par ses clients tout en restant leur fournisseur, et également gagner de nouveaux clients.

Baisse des prix - Forfait

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en perpétuelle mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de logiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2 ; il a su renouveler sa gamme et la développer pour reprendre des parts de marché à ses concurrents ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de service, et fait maintenant partie des acteurs de référence.

Gestion de croissance

Infotel prévoit une croissance dans les années à venir, notamment à l'international.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger est effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

Risques juridiques

La politique de gestion des risques juridiques consiste à provisionner des sommes relatives à certains conflits, à hauteur du risque estimé de sortie de ressource pour le Groupe. Le montant des provisions pour litiges s'élève à 854 k€.

Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologation.

Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables.

À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, dans un contentieux dans ce domaine.

Infotel n'est pas dépendant de logiciels appartenant à des tiers : les ventes de logiciels, directes ou indirectes, concernent principalement des logiciels développés par **Infotel** qui n'induisent pas de paiement de redevances.

Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non-respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les actifs du groupe **Infotel**.

Risques industriels et liés à l'environnement

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement des cartouches d'encre pour imprimantes et collecte du matériel informatique obsolète) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Même si les prestations de services du Groupe ont un très faible impact sur l'environnement, le groupe **Infotel** s'efforce néanmoins de limiter les effets de son activité sur l'environnement par différentes mesures décrites au sein du Rapport de durabilité.

Notamment, le groupe **Infotel** est certifié ISO 14001 depuis le 29 juillet 2011.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

Risques climatiques

Conformément à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique, depuis l'exercice 2016, **Infotel** est tenue de mentionner les risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité.

Prise en compte des risques climatiques

Compte tenu de la localisation de ses implantations, principalement européennes, le groupe **Infotel** est peu exposé aux risques liés au changement climatique, tant dans le cadre de son fonctionnement que dans l'exercice de ses activités.

Certains phénomènes climatiques extrêmes sont néanmoins susceptibles d'affecter les locaux d'**Infotel** en Europe (ex. : tempêtes, canicules, crue de la Seine, etc.).

Stratégie bas carbone

L'urgence climatique oblige aujourd'hui à faire évoluer le modèle d'affaires afin de s'engager dans une trajectoire à faible émission de carbone.

En 2025, Le groupe **Infotel** a réalisé un Bilan BEGES (Émission des gaz à effet de serre) par un organisme externe le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) sur les données de l'année 2024.

Au-delà des recommandations du BEGES sur les pistes de réduction identifiées, **Infotel** a choisi de lancer en 2024 une démarche ACT (Assessment Low Carbon) destinée à identifier les leviers nécessaires pour définir une trajectoire vers une transition bas-carbone fiable tout en prenant en compte nos objectifs de développement.

Cet accompagnement vise à nous permettre de prendre des mesures concrètes pour réduire notre empreinte carbone et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique.

Infotel a décidé dès 2024 de formaliser son engagement envers la réduction de son empreinte environnementale en démarrant le processus auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) visant à fixer et faire valider sous 2 ans un objectif pour réduire son empreinte carbone et un plan d'action associé.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone dite SNBC 3 définit la trajectoire de la France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 1990.

Cette stratégie confirme que les entreprises doivent désormais structurer des trajectoires de décarbonation crédibles, mesurables et alignées sur les objectifs nationaux. Les orientations de la SNBC s'inscrivent pleinement dans la dynamique de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques en faveur d'une réduction durable des émissions.

S'agissant de la trajectoire de réduction carbone et de l'inscription au Science Based Targets initiative (SBTi), il est précisé qu'un travail de construction d'objectifs de réduction à court terme, à horizon 2030, est engagé. Ces objectifs couvriront les émissions des scopes 1 et 2, ainsi que les émissions significatives du scope 3, conformément aux exigences méthodologiques du SBTi.

Agir là où se situent nos principaux impacts

Pour une entreprise de services numériques, la majorité des émissions relève du scope 3, qui regroupe notamment les biens et services achetés, les équipements informatiques, les déplacements professionnels et les activités de la chaîne de valeur.

Qualité

Infotel a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Certificat/Label	Libellé du certificat	Sites certifiés
ISO9001-2015 Numéro de certification 1998/10031.15	Activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats.	Infotel Conseil Paris (Neuilly-sur-Seine et Paris Montreuil), Toulouse (Blagnac), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
ISO 14001-2015 Numéro de certification 2001/40997.8	Activités de réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats	Infotel Conseil Paris (Neuilly-sur-Seine, Paris Montreuil), Toulouse (Blagnac), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
ISO27001-2017 Numéro de certification 2017/77710.9	Conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagements de résultat depuis infrastructures Infotel, mise a disposition de solutions logicielles Infotel en mode saas et des services managees associes bases sur les infrastructures Infotel ou cloud (solutions de types iaas	Infotel Conseil Rennes, Paris, Toulouse Blagnac Infotel Monaco Monaco Infotel UK Newcastle. Infotel India Chennai
Label NR Niveau 1 (En cours de renouvellement)	Label Numérique Responsable	Infotel Conseil Paris Toulouse

O-TTPS (ISO20243)	Arcsys Family products, z/OS Db2 utilities z/OS Db2 utility HPUz for IBM, LUW Db2 utilities for IBM, z/OS utility Infopak from Insoft Infotel Software Department	Infotel SA Département Logiciel
NF461	Système archivage électronique conforme au ISO14641 et NF Z42-013	Infotel Monaco

Risques sanitaires

Pour faire face à la crise sanitaire générée par la pandémie de la Covid-19, survenue au début de l'année 2020, **Infotel** avait été dans l'obligation d'adapter son organisation, en particulier par un recours au télétravail que le Groupe continue à intégrer dans ses pratiques.

Organisation des délégations

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de direction ou la Direction générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

Description des procédures de contrôle interne

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 91,25 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 %, Groupe Adaming Maroc détenue à 65 % et Altanna détenue à 30 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

La filiale de droit indien Infotel IT Consulting Private Limited est détenue à 99,9 % par Infotel UK Consulting Ltd.

Par ailleurs, Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un Comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de directions régionales assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

1) La Direction générale

La Direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

2) La direction opérationnelle

La mission de la direction opérationnelle est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de cette direction est exercée par un Directeur général délégué.

3) La direction financière

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction est assurée en 2025 par une personne spécifique sous le contrôle de la Direction Générale.

4) La direction du personnel

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction est rattachée à la direction opérationnelle sous le contrôle d'un Directeur général délégué.

5) La fonction communication

La fonction communication est rattachée à la Direction du personnel.

3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature

Les dépenses dans les filiales françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes.

2) Établissement des comptes annuels

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes annuels leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

3) *Établissement des comptes consolidés*

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

Évolution du contrôle interne

Infotel se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

Infotel sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

Conformité aux lois et règlements en vigueur

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

Monsieur Bernard LAFFORET
Président Directeur Général, Administrateur

INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.813.748,40 Euros
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS
SIRET : 317 480 135 000 43

LISTE DES ADMINISTRATEURS FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS (Au 31 décembre 2025)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2026

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Administrateurs	
Bernard Lafforet, Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur-Délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Représentant permanent d'Infotel, administrateur d'Infotel Conseil
Josyane Muller	Néant
Hélène Kermorgant	Néant
Alain Labbé	Salarié
Anne André	Néant
Directeurs généraux délégués	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Éric Fabretti	« Président-Directeur Général » d'Infotel Conseil Président d'OAIO Président de Coach'IS « Director » d'Infotel UK Consulting Ltd « Director » d'Infotel IT Consulting Private Ltd « Director » de W@btech Ind Ltd Administrateur unique d'Infotel SP Consulting Président d'Infotel Canada Inc. Gérant de Groupe Adaming Maroc

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
1. Situation financière à la fin d'exercice					
a - Capital social	2.756.223	2.756.223	2.756.223	2.773.916	2.794.142
b - Nombre d'actions émises	6.890.558	6.890.558	6.890.558	6.934.791	6.985.356
c - Nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	9.531.398	10.666.825	10.688.598	11.517.740	11.791.603
b - Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	12.871.835	14.091.019	16.622.934	16.018.905	21.875.526
c - Impôt sur les bénéfices	-204.320	4.508	-72.736	-268.222	-85.472
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	11.048.555	12.151.932	14.823.004	14.451.533	20.144.478
e - Montant des bénéfices distribués	11.024.893	13.781.116	13.781.116	13.970.712	14.068.742
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt et participation, mais avant amortissements et provisions	1,84	2,04	2,42	2,33	3,14
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,60	1,76	2,15	2,07	2,88
c - Dividende versé à chaque action	1,60	2,00	2,00	2,00	2,00
4. Personnel					
a - Nombre de salariés	4	4	4	3	3
b - Montant de la masse salariale	845.808	847.059	847.854	655.854	775.854
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	320.946	320.704	324.607	254.290	309.453

TABLEAU RECAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
27 mai 2025	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 400 000 euros	27 juillet 2027	0
15 décembre 2022	Attribution d'actions gratuites à des salariés	5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	15 février 2026	1,37 %
27 mai 2025	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	27 novembre 2026	0

RAPPORT DE DURABILITE

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Depuis plusieurs années, Infotel mène une transformation en profondeur pour renforcer sa position d'acteur de référence dans l'édition de logiciels, le conseil et les services numériques. En 2025, cette dynamique se poursuit autour de trois leviers majeurs : le développement géographique, l'évolution de notre modèle opérationnel et l'enrichissement continu de notre offre de valeur. Notre engagement en matière de développement durable reste pleinement intégré à cette stratégie et s'est encore intensifié au cours de l'année écoulée.

Nous évoluons dans un environnement toujours exigeant, marqué par la persistance de tensions géopolitiques, la poursuite des conflits en Europe, l'accélération de la transition numérique et la pression croissante liée à l'urgence climatique. L'année 2024 a confirmé des tendances de fond, en particulier la montée en puissance de l'intelligence artificielle et le renforcement de la concurrence sur nos marchés. Dans ce contexte incertain, Infotel demeure fidèle à sa vision : allier performance durable et innovation technologique pour bâtir une croissance responsable.

En 2025, nous avons consolidé nos engagements sociaux et environnementaux. Notre trajectoire de décarbonation progresse, portée par une gouvernance renforcée et des outils de pilotage de plus en plus précis. Des initiatives concrètes ont été amplifiées, notamment en matière de mobilité durable, de sobriété énergétique et de numérique responsable, qui s'affirme désormais comme un marqueur central de notre identité. Nous avons également poursuivi et approfondi nos actions en faveur de la diversité, de l'égalité des chances et de la qualité de vie au travail, convaincus que progrès social et performance économique sont indissociables.

L'entrée en vigueur de la directive CSRD marque une étape décisive vers davantage de transparence et de responsabilité. Ce rapport de durabilité 2025 traduit notre volonté d'être exemplaires, tout en inscrivant nos actions dans une démarche d'amélioration continue et de dialogue renforcé avec nos parties prenantes. Nous sommes convaincus qu'une innovation technologique exigeante et éthique est essentielle pour relever les défis environnementaux et sociaux, et nous continuerons à mobiliser nos clients, collaborateurs et partenaires pour construire ensemble un avenir plus durable.

Michel Koutchouk

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BP-1 – Base de préparation (générale)

La présente Déclaration de Durabilité du Groupe Infotel est établie conformément à la directive CSRD et aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) adoptées par la Commission européenne. Elle couvre l'exercice allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et repose sur une base annuelle comparable au reporting précédent.

Le rapport de durabilité est établi selon un périmètre consolidé identique à celui utilisé pour les états financiers du groupe Infotel. Sauf cas contraire explicitement mentionné, ce périmètre couvre l'ensemble des filiales françaises et internationales, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis, Canada, Maroc, Inde, Allemagne et Monaco. Infotel a structuré son reporting pour publier les informations exigées par les normes ESRS. Toutefois, certaines ne sont pas encore disponibles à date, notamment :

- Les informations relatives aux salaires décentés (S1-10)
- Le pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation (G1-3).

La préparation de la Déclaration de Durabilité s'appuie sur la collecte et la consolidation de données provenant des activités propres du Groupe et de la chaîne de valeur, en amont (prestataires IT, infrastructures d'hébergement, centres de services) et en aval (clients grands comptes et utilisateurs finaux).

La collecte des informations au sein de la chaîne de valeur amont dans le cadre du reporting est limitée aux fournisseurs de rang 1 dont le Groupe a le plus connaissance et pour lesquels il est plus facile de collecter des données.

Une description détaillée de la chaîne de valeur figure dans la section relative au modèle économique du Groupe (paragraphe 0 SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur page 11).

Les données relatives aux effectifs totaux présentées dans le cadre de la norme S1 couvrent l'intégralité du périmètre consolidé du Groupe Infotel, tel que défini pour les états financiers. En revanche, les indicateurs sociaux détaillés, notamment ceux relatifs aux conditions de travail, au dialogue social, à la santé et à la sécurité, à la formation et à la diversité, sont à ce stade principalement disponibles pour les entités situées en France, Angleterre, Inde, Maroc, États-Unis, Canada et à Monaco, compte tenu du niveau d'harmonisation des systèmes de reporting et des processus RH. Les filiales internationales, qui représentent une part limitée des effectifs totaux du Groupe, ne disposent pas encore de l'intégralité des données consolidées selon des formats homogènes et sont, de ce fait, exclues du périmètre de certains indicateurs de la norme S1. Les indicateurs sociaux détaillés couvrent ainsi environ 99 % des effectifs totaux du Groupe, correspondant au périmètre consolidés hors Allemagne. Des travaux de structuration et d'harmonisation des systèmes d'information RH sont en cours afin d'étendre progressivement le périmètre de reporting social à l'ensemble des entités du Groupe, conformément aux exigences de la CSRD et de la norme ESRS S1.

Infotel n'a pas eu recours aux options prévues par la CSRD permettant l'omission d'informations pour des raisons de confidentialité ou de sensibilité stratégique, à savoir :

- l'option permettant d'omettre des informations classifiées ou sensibles, notamment celles liées à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation ;
- l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des négociations en cours, telle que prévue par l'article 19 bis, paragraphe 3, de la Directive 2013/34/UE.

Les principales limites relatives aux informations présentées au titre de l'exercice 2024 et 2025 sont les suivantes :

- La collecte des informations au sein de la chaîne de valeur amont dans le cadre du reporting est limitée aux fournisseurs de rang 1 dont le groupe a le plus connaissance et pour lesquels il est plus facile de collecter des données.
- L'omission de point de données 2024 relatifs aux ESRS suivants : E5, S1, G1, taxonomie
- Bilan carbone 2024 : le périmètre du bilan carbone 2024 est restreint à la France et à Monaco (soit environ 65 % du bilan carbone selon les chiffres 2025) et n'intègre donc pas les autres sites du groupe. De plus, les limites relatives aux consommations d'énergie 2024/2025 et au bilan carbone 2025 décrites ci-dessous sont également applicables au bilan carbone 2024.
- Consommations d'énergie 2024 et 2025 :
Incertitude relative à l'exhaustivité et l'exactitude des consommations de gaz et des consommations d'énergie du réseau de chaleur urbain reportées par les sites due à un processus de collecte de l'information encore manuel et à une absence de contrôle interne.

Incertitude relative à l'exhaustivité des consommations d'électricité des sites due à une absence de contrôle interne sur ces données permettant notamment d'analyser et de comprendre le ratio de consommations d'énergie par m2 par site.

Exclusion des énergies consommées par certains sites jugés non significatifs à l'échelle du groupe sur les exercices 2025 et 2024 (Tour, Munich, La Hague, Mumbai, Bangalore, Londres), ainsi que de l'énergie consommée sur le site de Dijon pour l'exercice 2024.

- Bilan carbone 2025 : la structuration du Bilan carbone 2025 a permis d'étendre le périmètre de reporting par rapport à 2024. Toutefois, les limites suivantes n'ont pu être levées pour l'exercice 2025 :

Incertitude liée aux données en kilomètres provenant de la Direction achats et utilisées pour le calcul des émissions liées à la consommation de carburant (scope 1). En effet, ces données de kilomètres ne sont pas contrôlées et aucun document justificatif de ces données n'est produit à date par les prestataires du Groupe.

Incertitudes relatives aux émissions de scope 2 liées aux limites évoquées ci-avant sur les consommations d'énergie.

Exclusion des émissions de scope 3 relatives à l'utilisation des produits vendus.

Exclusion d'une partie des émissions de scope 3 relatives aux déchets générés (scope 3.5) et aux activités liées à la production d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2 (scope 3.3).

Incertitude concernant la liste des véhicules immobilisés pris en compte pour le calcul des émissions du scope 3.2 qui pourraient avoir été acquis avant 2025.

Recours à des estimations et extrapolations pour les données dont le groupe ne dispose pas de la valeur réelle sur l'ensemble du périmètre. Ces estimations et extrapolations s'appuient principalement sur les effectifs ou les surfaces par site. Cependant, la valeur des surfaces utilisées pour ces extrapolations comporte une incertitude.

Le groupe Infotel s'engage à tenir compte de ces limites pour la préparation des informations à publier au titre de l'exercice 2026 afin de renforcer l'exhaustivité et de fiabiliser l'exactitude des données reportées.

BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Estimations liées à la chaîne de valeur

Lorsque les données sont fournies par les partenaires (hébergeurs, prestataires, etc.), Infotel utilise les informations mises à disposition ou publiées dans les rapports de durabilité des fournisseurs. À défaut, l'estimation repose sur des modèles sectoriels ou sur des ratios d'activité, notamment sur des facteurs d'émission issus de la Base Carbone® de l'ADEME et sur les méthodes recommandées par le GHG Protocol.

Cela concerne en particulier :

- les émissions liées aux achats de biens et services (Scope 3 – catégorie 1), estimées à partir de ratios monétaires (kgCO₂e/€) ;
- les équipements IT (postes de travail, écrans), estimés sur la base de facteurs moyens par unité (kgCO₂e/unité) pour la France, et estimés à partir des ETP pour les données hors de France ;
- les prestations d'hébergement et de cloud, estimées à partir de volumes d'activité (Go de données, nombre d'utilisateurs) et de ratios énergétiques (kWh/Go) ;
- certaines prestations de services externes, lorsque les données fournisseurs ne sont pas disponibles.

Les indicateurs présentant un niveau élevé d'incertitude de mesure concernent principalement :

- les émissions de Scope 3 – catégorie 1 (achats de biens et services), estimées en partie à partir de ratios monétaires (kgCO₂e/€) ;
- les émissions liées aux prestations d'hébergement et de cloud, lorsque les données fournisseurs ne sont pas disponibles et reposent sur des ratios d'activité (kWh/Go, utilisateur) ;
- les indicateurs issus de la chaîne de valeur amont, lorsque les données sont estimées à partir de données secondaires ou de modèles sectoriels.

À ce stade, le niveau d'exactitude des indicateurs varie selon la nature des données :

- élevé pour les données internes mesurées directement (ex. consommations énergétiques, déplacements professionnels) ;

- modéré pour les données partiellement estimées à partir de facteurs d'émission reconnus ;
- plus limité pour les indicateurs issus de la chaîne de valeur, lorsqu'ils reposent sur des ratios monétaires ou des modèles sectoriels.

Infotel prévoit d'améliorer progressivement la précision de ces données en renforçant les demandes d'informations auprès des fournisseurs.

Concrètement, Infotel demandera davantage de données aux principaux fournisseurs, en priorité sur les postes qui pèsent le plus dans notre Scope 3, et intégrera ces demandes dans les processus achats.

Principales estimations et incertitudes relatives aux indicateurs

Le groupe a eu recours à des estimations pour les informations suivantes : Les données relatives à la quantité de déchets sont estimées pour les filiales incluses dans le calcul : Monaco, Allemagne, Maroc, UK et Inde. Les estimations sont établies sur la base du ratio kg / ETP calculé sur les données réelles de la France (cf. E5-5 – Ressources sortantes).

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

L'exercice 2025 constitue la première application formalisée du cadre ESRS par le Groupe.

Par rapport à 2024, les informations en matière de durabilité ont été structurées et présentées conformément aux exigences des ESRS, avec un renforcement des méthodologies, du périmètre et des processus de collecte et de contrôle.

Les données comparatives 2024 ont été maintenues ou reconstituées lorsque cela était possible, sans modification significative des indicateurs.

Erreurs de reporting concernant les périodes antérieures

Suite à l'identification d'erreurs, les données 2024 des indicateurs ci-dessous ont été retraitées :

- le nombre de salariés ayant quitté INFOTEL Conseil (S1-6) ;
- le taux de rotation des effectifs d'INFOTEL Conseil (S1-6) ;
- La répartition des effectifs par tranche d'âge (S1-9)
- le pourcentage de salariés en situation de handicap (S1-12)

Les données 2024 n'avaient pas été calculées selon la méthodologie de calcul exigée par les normes ESRS.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations

L'exercice 2025 constitue la première application formalisée du cadre ESRS par le Groupe.

Par rapport à 2024, les informations en matière de durabilité ont été structurées et présentées conformément aux exigences des ESRS, avec un renforcement des méthodologies, du périmètre et des processus de collecte et de contrôle.

Les données comparatives 2024 ont été maintenues ou reconstituées lorsque cela était possible, sans modification significative des indicateurs.

Aucune erreur matérielle n'a été identifiée sur les données 2024 et aucun indicateur n'a été remplacé.

Informations découlant d'autres législations ou normes généralement acceptées

Le présent rapport intègre des informations issues :

- des engagements du Pacte Mondial des Nations Unies (Communication “on Progress”) ;
- du référentiel Numérique Responsable, pour lequel Infotel est certifié niveau 2 jusqu'en mars 2025 (renouvellement en début 2026) ;
- du référentiel ISO 14001, pour lequel le Groupe est certifié sur l'ensemble de ses sites en France hormis les sites d'Orléans et Dijon.

Ces référentiels sont utilisés comme cadres de référence pour structurer certaines informations du rapport. Ils ne font pas l'objet d'une application formelle ou exhaustive dans le cadre du présent reporting.

Publication par référence

Infotel utilise de manière limitée des renvois à d'autres sections de l'URD pour certaines informations de durabilité. Ces renvois sont clairement identifiés et permettent de retrouver les informations correspondantes.

Dispositions transitoires

Conformément aux dispositions transitoires prévues par les ESRS, Infotel met en œuvre de manière progressive certaines exigences de publication lorsque les données ne sont pas disponibles ou lorsque la norme le permet.

Cela concerne en particulier :

- la liste des DP S1 déjà marquées comme transitoires (S1-7, 8, 11, 12, 13, 14, 15),
- les simplifications taxonomie liées au règlement délégué 2026/73 (modèles simplifiés, OpEx non ventilés).

La nature des points de données concernés et le périmètre de couverture sont précisés, le cas échéant, dans les sections correspondantes du rapport.

Liste des indicateurs S1 publiés sur un périmètre restreint :

- Répartition des effectifs par type de contrat, temps de travail et sexe
- Ventilation géographique des effectifs
- Nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise
- Taux de rotation
- Nombre de salariés recrutés
- Nombre moyen d'heures de formation par salarié
- Nombre d'accidents avec et sans arrêt
- Nombre de jours perdus en raison d'un accident
- Nombre totales d'heures travaillées
- Taux d'accidents comptabilisables
- Taux de gravité
- Ecart de rémunération femmes / hommes
- Ratio de rémunération annuelle

Ces indicateurs sont publiés sur le périmètre d'Infotel Conseil qui représente 81% des ETP du groupe.

Gouvernance (GOV-1 à GOV-5)

GOV-1 & GOV-2 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (cette partie est décrite dans la partie 12 de l'URD : Organes d'administration, de direction et de surveillance)

La gouvernance du Groupe repose sur une organisation fondée sur la confiance, la responsabilité et l'engagement collectif des directeurs régionaux et des responsables à l'international. Ce mode d'organisation permet de conjuguer un pilotage stratégique cohérent au niveau Groupe avec une agilité opérationnelle au plus près des clients, des équipes et des contextes locaux.

L'équipe d'administration, de direction et de surveillance d'Infotel comprend le Conseil d'administration, la Direction générale ainsi que les Directeurs de régions, de Business Units et des filiales françaises et internationales. Ensemble, ces instances participent à la définition de la stratégie, sa mise en œuvre et la supervision des principaux enjeux, y compris en matière de durabilité.

• **Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration exerce les missions d'administration et de surveillance du Groupe. Il examine les orientations stratégiques, supervise les principaux risques et veille à la qualité de l'information communiquée aux parties prenantes.

Sa composition reflète une diversité d'expertises et d'expériences professionnelles, notamment en matière de finance, d'audit, de conseil, de systèmes d'information, d'assurance et de pilotage d'organisations.

Le Conseil d'administration comprend 2 membres exécutifs issus de la direction du Groupe (M. Bernard Lafforet, et M. Michel Koutchouk) ainsi que 4 membres non exécutifs (M^{me} Josyane Muller, M^{me} Hélène Kermorgant, M^{me} Anne Andre, et M. Alain Labbe). Il inclut également deux administratrices indépendantes disposant d'expertises complémentaires en audit et gestion financière d'une part, et en transformation organisationnelle, systèmes d'information et développement stratégique d'autre part. Un administrateur représentant les salariés siège également au Conseil, contribuant à la prise en compte des réalités opérationnelles et des enjeux humains du Groupe.

En matière de diversité de genre, le Conseil d'administration présente un ratio moyen femmes / hommes de 50/50.

La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil s'élève à 33 %.

Le Conseil d'administration se réunit sur une base mensuelle.

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la supervision des enjeux de durabilité. Il examine les orientations, initiatives et objectifs en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et s'assure de leur cohérence avec la stratégie globale du Groupe.

• **Le Comité de direction**

Le Comité de direction est composé du Directeur général membre non exécutif, de la Directrice des ressources humaines (salariée du Groupe) ainsi que des deux fondateurs du Groupe membres exécutifs du Groupe. Il se réunit deux fois par mois afin de définir les orientations stratégiques du Groupe, d'identifier les priorités de développement (notamment en matière de croissance externe), et d'arbitrer les décisions structurantes relatives à l'organisation, aux investissements et aux principaux projets. Le Comité de direction comprend une femme et trois hommes, soit une répartition de 25 % de femmes et 75 % d'hommes.

Le Comité exécutif (Comex)

Le Comité exécutif réunit les directeurs des ressources humaines et de la stratégie, le Directeur administratif et financier, le directeur RSE et communication, les directeurs de région pour les activités de services, le directeur des logiciels, ainsi que les responsables du développement international et des filiales Altana et OAIO. Il se réunit tous les 2 mois en présentiel.

Ses membres disposent d'expériences diversifiées et d'une bonne connaissance du Groupe. Le Comité exécutif comprend deux femmes et dix hommes, soit une répartition de 17 % de femmes et 83 % d'hommes. Il est composé de 2 mandataires sociaux du groupe, 2 personnes non salariées, et 8 salariés du Groupe.

Il est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie et des politiques validées par le Conseil, en s'appuyant sur les directions métiers, les responsables de filiales et les fonctions support.

• **Expertise et compétences en matière de durabilité**

Depuis 2024, Infotel dispose d'un Directeur RSE Groupe, rattaché à la Direction générale, chargé de la coordination des enjeux de durabilité et de la conformité aux exigences de la CSRD. Il pilote notamment la trajectoire climat du Groupe, le reporting de durabilité et la mise en œuvre des politiques sociales, environnementales et de numérique responsable.

Ses missions incluent la coordination de la démarche CSRD, l'intégration des enjeux de durabilité du Groupe dans sa stratégie et sa communication, le pilotage des politiques environnementales et sociales ainsi que l'animation des dispositifs de gouvernance RSE du Groupe, en lien avec les directions Communication, Ressources humaines, Finance et les fonctions support.

Les membres des instances de gouvernance disposent de compétences complémentaires permettant d'assurer la supervision des enjeux ESG et des impacts, risques et opportunités identifiés dans l'analyse de matérialité. Ces compétences reposent notamment sur des expertises en gouvernance d'entreprise, gestion des risques, audit, systèmes d'information, pilotage financier et management opérationnel.

Afin de renforcer la compréhension des enjeux de durabilité, la Direction RSE organise des actions de sensibilisation et de formation à destination de la Direction générale et des fonctions clés du Groupe. Ces actions portent notamment sur le numérique responsable, le Green IT, les exigences réglementaires européennes liées à la CSRD et aux ESRS, ainsi que sur les enjeux de transition bas carbone et de stratégie de décarbonation. Ces sujets font l'objet d'un point systématique à l'ordre du jour du Comité exécutif et d'une mise à niveau régulière du Conseil d'administration en formation RSE.

Au sein de la Direction générale, les enjeux liés au changement climatique font l'objet d'un pilotage dédié par un membre de la direction exécutive. Celui-ci supervise la définition et le suivi de la trajectoire de réduction des émissions du Groupe et veille à l'intégration des enjeux climatiques dans la stratégie et les décisions opérationnelles.

• **Traitement des IROs**

Les impacts, risques et opportunités (IROs) du Groupe sont identifiés et analysés dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA), pilotée par le Comité CSRD, instance opérationnelle dédiée à la construction et à la mise à jour de cette analyse.

Ce comité est animé par la Direction RSE et réunit des représentants des principales directions du Groupe, notamment la Direction générale, la Direction financière, les directions métiers ainsi que les responsables des filiales internationales. Il assure l'identification des IROs, leur qualification, leur évaluation et leur hiérarchisation, en lien avec les directions concernées.

Le Directeur Administratif et Financier intervient en complément pour la revue des hypothèses et la validation de l'échelle de notation appliquée aux risques et opportunités, notamment sur la base des données financières disponibles.

Les résultats de l'analyse sont présentés à la Direction générale pour avis, puis soumis au Conseil d'administration, qui en assure la supervision et la validation. Le Conseil d'administration se réunit en formation RSE afin d'analyser et de valider les enjeux issus de l'analyse des impacts, risques et opportunités, ainsi que les plans d'action proposés par le Directeur RSE. Il s'assure de leur bonne intégration dans la stratégie du Groupe et en suit la mise en œuvre au travers de l'examen, d'un Conseil à l'autre, des résultats des actions structurantes engagées.

Les IROs identifiés constituent un socle pour la définition des priorités stratégiques du Groupe et orientent notamment :

- la feuille de route RSE, par exemple à travers le déploiement d'actions en matière de numérique responsable ou de mobilité durable ;
- la trajectoire climat et de décarbonation (E1), notamment via l'évolution du mix énergétique ou l'optimisation des déplacements professionnels ;
- les priorités sociales et RH (S1), par exemple en matière de qualité de vie au travail, de formation ou de diversité ;
- les travaux de gestion des risques et de conformité, notamment sur les enjeux de cybersécurité, de protection des données ou de conformité réglementaire ;

- certaines décisions d'investissement, d'offres ou d'organisation à moyen et long terme, par exemple dans le développement d'offres liées au numérique responsable ou à l'optimisation des systèmes d'information.

La mise en œuvre opérationnelle des actions associées aux IROs relève des directions métiers concernées, chacune étant responsable des actions relevant de son périmètre.

La gestion de l'analyse des IROs et de la mise à jour de l'analyse de double matérialité sont confiées au Directeur RSE, en lien avec le Comité CSRD, qui en assure la coordination ainsi que la consolidation des informations relatives aux plans d'actions.

Les cibles associées aux IROs sont définies en lien avec les directions concernées et intégrées dans les priorités du Groupe. Elles sont présentées au Comité exécutif, qui en pilote la mise en œuvre opérationnelle.

Le Conseil d'administration, réuni en formation RSE, examine et valide ces cibles, s'assure de leur cohérence avec la stratégie du Groupe et en suit la progression au travers de points réguliers portant sur l'avancement des actions et les résultats obtenus.

Les informations relatives aux IROs sont communiquées :

- trimestriellement, dans le cadre des revues ESG pilotées par la Direction RSE ;
- annuellement, lors de la mise à jour de l'analyse de double matérialité et de la présentation de la déclaration de durabilité ;
- lors des décisions structurantes, lorsque les IROs sont susceptibles d'influencer une orientation stratégique du Groupe (par exemple en matière d'infrastructures cloud, de cybersécurité, de relation fournisseurs ou d'organisation des ressources humaines).

Les IROs sont présentés par la Direction RSE à la Direction générale pour avis, puis validés par le Conseil d'administration réuni en comité d'audit et CSRD qui en assure la supervision et la validation. Les conclusions de ces travaux font l'objet de comptes rendus et de supports d'information diffusés aux instances de gouvernance concernées.

La gestion des impacts, risques et opportunités repose sur des processus incluant des revues régulières et des contrôles de cohérence réalisés en lien avec les directions métiers dans le cadre des travaux du Comité CSRD. Ces procédures sont intégrées aux dispositifs existants de gestion des risques et de conformité.

Comité RSE opérationnel

Infotel s'appuie sur un pilotage RSE via un comité RSE Groupe animé par le Directeur RSE, réunissant des représentants de la DRH, de la Direction financière, de la DSI, des Achats Groupe, de la Direction de la communication et les référents RSE des agences régionales.

Ce comité se réunit entre trois et quatre fois par an pour communiquer les avancements, coordonner les actions environnementales et sociales, partager les bonnes pratiques et préparer le reporting CSRD.

• Liste des sujets traités par les organes de gouvernance en 2025

En 2025, les organes de direction et de gouvernance ont examiné les politiques du Groupe au regard des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité.

Concernant l'environnement, les travaux ont principalement porté sur l'adaptation au changement climatique, la transition bas-carbone et l'impact environnemental du numérique. Dans le domaine social, ils ont porté sur l'attractivité et la fidélisation des talents, les conditions de travail, la santé et le bien-être des collaborateurs, le renforcement de la diversité et inclusion et, pour la partie Gouvernance, la cybersécurité, les achats responsables et la protection des données.

Les IROs examinés sont présentés de manière détaillée dans la section SBM-3 du présent rapport.

Les instances concernées veillent à l'intégration de ces enjeux dans les actions clés du Groupe et au suivi de leur mise en œuvre. À ce titre, la Direction RSE présente régulièrement aux organes de direction et de gouvernance un bilan des actions engagées et celles envisagées, en revenant notamment sur les décisions structurantes ayant fait l'objet d'une validation préalable. Ces échanges permettent d'assurer le suivi des engagements du Groupe et d'orienter les priorités d'action en matière de durabilité.

GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Les dirigeants du Groupe, qui détiennent collectivement une part significative du capital (35,6 % du capital et 49,85 % des droits de vote – paragraphe 17.1 du document de référence 2025), sont directement exposés aux effets de long terme des décisions stratégiques sur la valeur de l'entreprise.

Aucun mécanisme de rémunération variable, d'incitation financière spécifique ou d'objectifs individuels liés à la RSE n'est en place pour les dirigeants du Groupe. Leur engagement en matière de durabilité repose sur leur rôle de dirigeants-actionnaires, leur responsabilité stratégique et leur vision de long terme du développement de l'entreprise.

Concernant les directeurs de régions et de Business Units, ils sont encouragés à incarner et à déployer concrètement les orientations RSE du Groupe dans la conduite de leurs équipes, leurs décisions opérationnelles et leurs pratiques quotidiennes, sans qu'il n'existe de mécanismes d'incitation financière spécifiques associés à ces objectifs.

GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable

Infotel dans le cadre de ses activités s'attache à identifier, prévenir et atténuer les impacts potentiels de ses activités sur les personnes, l'environnement et l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Bien qu'Infotel ne soit pas soumis aux obligations légales du devoir de vigilance au sens de la directive européenne sur le devoir de diligence en matière de durabilité (CSDDD) ni à la loi française sur le devoir de vigilance, le Groupe met néanmoins en œuvre des pratiques visant à identifier et prévenir les risques liés à ses activités et à celles de sa chaîne de valeur, notamment en réponse aux attentes de ses clients grands comptes et dans le cadre de sa démarche de durabilité.

Le dispositif de diligence raisonnable d'Infotel vise à identifier, prévenir et atténuer les incidences négatives potentielles liées à ses activités propres, à ses salariés, aux travailleurs de sa chaîne de valeur ainsi qu'aux impacts indirects de ses services numériques.

Il couvre l'ensemble des périmètres opérationnels du Groupe en France et à l'international, y compris les filiales, les centres de services, les prestataires IT et les fournisseurs de rang 1.

Les modalités de mise en œuvre de cette démarche sont décrites dans les différentes sections de la déclaration de durabilité. Conformément à l'ESRS 1 (AR 10), le tableau ci-après présente la correspondance entre les principales étapes de la diligence raisonnable issues des référentiels internationaux (Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) et les sections de la déclaration de durabilité dans lesquelles ces éléments sont traités.

Éléments de diligence raisonnable	Références ESRS	Sections Infotel
Intégration dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	ESRS 2 GOV-1, GOV-2 ; SBM-1, SBM-3	Gouvernance (GOV-1 à GOV-5) ; SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur ; SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
Dialogue avec les parties prenantes	ESRS 2 SBM-2 ; S1 à S4	SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes ; S1-2 – Processus d'interaction avec les travailleurs ; S2-2 – Processus d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur ; S4-2 – Processus d'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux
Identification et évaluation des incidences	ESRS 2 IRO-1	IRO-1 & IRO-2 – Gestion des impacts, risques et opportunités et analyse de double matérialité ; Description des IROs ; Sections IRO-1 déclinées dans les chapitres environnementaux, sociaux et de gouvernance
Mesures visant à prévenir, atténuer et remédier aux incidences négatives	MDR-P ; MDR-A	E1-2 et E1-3 – Politiques et actions liées au changement climatique ; E2-2 – Actions relatives à la pollution ; E5-1 et E5-2 – Politiques et actions relatives aux ressources et à l'économie circulaire ; S1-1 à S1-4 – Politiques et actions relatives aux effectifs ; S2-1 à S2-4 – Politiques et actions relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; S4-1 à S4-4 – Politiques et actions relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux ; G1-1 à G1-3 – Politiques et actions relatives à la conduite des affaires
Suivi de l'efficacité et communication des résultats	MDR-M ; MDR-T	E1-4 à E1-6 – Cibles et indicateurs climatiques ; E2-3 – Cibles en matière de pollution ; E5-3 à E5-5 – Cibles et indicateurs relatifs aux ressources ; S1-5 à S1-17 – Cibles et indicateurs sociaux ; S2-5 – Cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; S4-5 – Cibles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux ; G1-4 et G1-6 – Indicateurs relatifs à la conduite des affaires

GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

La Direction financière assure la consolidation des données financières et sociales pour l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe, et, pour le rapport de durabilité, des indicateurs de durabilité collectés auprès des principales entités opérationnelles (effectifs, absentéisme, formation, sécurité, etc.). Le périmètre de consolidation retenu pour ces données est aligné sur celui des comptes consolidés, sous réserve des cas explicitement mentionnés dans le rapport (indicateurs publiés sur un périmètre France ou sur un périmètre partiel lorsque certaines données ne sont pas encore disponibles).

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'un registre formalisé dédié aux risques liés au reporting de durabilité. Les principaux points d'attention identifiés concernent :

- des données parfois incomplètes ou difficiles à collecter ;
- des écarts de cohérence entre entités ou d'une année sur l'autre ;
- des risques d'erreurs liés à la consolidation manuelle ;
- et des estimations encore imparfaitement documentées, notamment sur le Scope 3 ou certaines données internationales.

Pour les atténuer, Infotel met en place une harmonisation progressive des formats de collecte, renforce les contrôles de cohérence, améliore la traçabilité des données et accompagne les équipes sur les exigences CSRD.

Les points de vigilance sont intégrés de manière informelle dans les revues internes et partagés oralement avec les directions concernées. Ils ne font pas, à ce stade, l'objet d'une formalisation systématique dans des documents internes dédiés, même s'ils peuvent ponctuellement apparaître dans certains supports de préparation du rapport.

Des contrôles de cohérence entre les informations financières et les informations ESG sont réalisés par la Direction Administrative et Financière (DAF) au cours du processus de consolidation des données financières.

Elles sont partagées régulièrement avec la Direction générale, le Comité exécutif et le Conseil d'administration, dans le cadre des points de suivi RSE. Ce partage porte sur les principaux risques identifiés, les zones de vigilance ainsi que les éventuels écarts constatés.

L'objectif est de donner de la visibilité aux instances de gouvernance sur la qualité de l'information de durabilité et d'améliorer progressivement la robustesse du processus de remontée des données, notamment par le renforcement des contrôles, l'adaptation des moyens et, le cas échéant, la mise en place d'outils complémentaires.

Les enjeux identifiés comme matériels sont intégrés aux orientations stratégiques du Groupe. Les enjeux identifiés comme immatériels sont intégrés aux orientations stratégiques du Groupe.

SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Infotel intervient principalement auprès de grands comptes des secteurs Banque, Assurance-Retraite, Industrie, Aéronautique, Transport et Secteur public. Ces clients opèrent dans des environnements réglementés, exposés aux enjeux de cybersécurité, de continuité de service, de conformité et sobriété numérique.

Sur ces secteurs, Infotel développe deux activités complémentaires : les services numériques (conseil, ingénierie logicielle, transformation digitale, développement applicatif et centres de services) sous forme de prestations de service d'une part et l'édition de logiciels d'autre part sous forme de licence, notamment pour la gestion documentaire, l'archivage électronique et la gestion des données personnelles.

La stratégie d'Infotel repose sur le développement de ses positions chez ses clients historiques, la conquête de nouveaux comptes et le renforcement de ses offres, notamment logicielles. Elle s'appuie également sur le développement des centres de services et sur l'international pour accompagner la croissance du Groupe.

Dans sa stratégie, le Groupe intègre la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités, le déploiement d'un numérique responsable, le renforcement de l'attractivité et du développement des compétences des collaborateurs dans le cadre du programme Human First, ainsi que l'intégration progressive de critères ESG dans la chaîne de valeur, notamment via les achats responsables.

Cette stratégie s'accompagne du renforcement des offres en intelligence artificielle appliquée, cloud et cybersécurité, ainsi que de l'augmentation de la contribution des centres de services situés au Maroc et en Inde afin d'accompagner la croissance de la demande.

Sur le plan opérationnel, Infotel évalue tous les ans régulièrement l'empreinte carbone de ses activités, la performance de ses logiciels en matière de numérique responsable, le respect des exigences clients (clauses RSE, audits de cybersécurité, critères d'éco-conception), ainsi que l'évolution de ses notations extra-financières. Ces analyses alimentent directement la feuille de route climat et numérique responsable du Groupe, ainsi que le plan de développement des compétences, notamment en intelligence artificielle, cybersécurité, éco-conception et accessibilité numérique.

Au 31 décembre 2025, les effectifs du Groupe Infotel étaient majoritairement concentrés en France, qui regroupe l'essentiel des collaborateurs. Le Groupe dispose également de présences opérationnelles en Europe hors France, en Amérique du Nord ainsi qu'au sein de ses centres de services en Inde et au Maroc. La répartition géographique des effectifs est restée globalement stable sur l'exercice, sans évolution significative par rapport à la période précédente.

Zone géographique	ETP moyen annuel
France	2 907
Europe hors France	100
USA - Canada	5
Inde & Maroc	201
Total Groupe	3 213

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement réalisé en France, qui constitue le cœur de l'activité Services. Il bénéficie également d'une contribution croissante de l'activité Logiciels, identifiée comme un axe stratégique majeur. Les filiales internationales contribuent encore de façon mineure à l'activité du Groupe.

Répartition par activité

k€	2025		2024		2023	
	<i>Montants</i>	%	<i>Montants</i>	%	<i>Montants</i>	%
Services	279 750	95,1	281 493	95,5	296 017	96,3
Logiciels	14 286	4,9	13 330	4,5	11 530	3,7
<i>dont royalties IBM</i>	5 757		6 108		4 747	
Total	294 035	100	294 823	100	307 547	100

Répartition par zone géographique

k€	2025		2024		2023	
	<i>Montants</i>	%	<i>Montants</i>	%	<i>Montants</i>	%
France	262 405	89,2	266 776	90,5	277 788	90,3
Europe (Hors France)	25 518	8,7	21 537	7,3	24 048	7,8
États-Unis	6 112	2,1	6 510	2,2	5 711	1,9
Total	294 035	100	294 823	100	307 547	100

Infotel s'inscrit au cœur de la chaîne de valeur du numérique.

En amont, le Groupe s'appuie sur des fournisseurs d'infrastructures cloud, d'outils de développement, d'équipements IT, ainsi que sur des partenaires technologiques et des prestataires de services numériques. Ces relations sont encadrées par une Charte RSE Fournisseur, des évaluations régulières via les questionnaires RSE gérés par PROVIGIS et l'intégration progressive de critères d'achats responsables.

Afin de limiter les risques de dépendance, Infotel privilégie une approche reposant sur des acteurs reconnus du marché et adapte ses choix en fonction des exigences clients et des projets. Le Groupe veille à ne pas concentrer ses activités critiques sur un seul prestataire lorsque cela est possible. La

disponibilité des services et des infrastructures est suivie dans le cadre des engagements contractuels, avec des exigences en matière de continuité de service, de sécurité et de performance.

Ces critères portent notamment sur la performance environnementale des équipements et infrastructures numériques, la prise en compte de labels environnementaux reconnus (par exemple Energy Star ou EPEAT), l'indice de réparabilité des équipements, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), l'utilisation de produits recyclés ou recyclables, ainsi que, lorsque cela est pertinent, le recours à des fournisseurs locaux ou à des circuits d'approvisionnement courts. Ils intègrent également des exigences relatives au respect des réglementations sociales et environnementales, à l'éthique des affaires, ainsi qu'à la protection des données et à la cybersécurité.

Au cœur de son modèle, Infotel conçoit, développe et maintient des applications et des logiciels et accompagne ses clients à travers des prestations d'expertise, de conseil, de pilotage de projets et de centres de services.

En aval, les solutions développées et les logiciels édités par Infotel sont intégrés et exploités par les clients au sein de leurs environnements métiers, contribuant directement à la performance, à la conformité et à la sécurisation de leurs activités.

Ce positionnement permet à Infotel de créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes. Il s'accompagne d'objectifs en matière de durabilité adaptés à ses activités et à son organisation.

Sur ses activités de services numériques et de logiciels, le Groupe vise à réduire l'empreinte environnementale de ses prestations et à développer des solutions intégrant des principes de numérique responsable.

Au regard de ses clients, principalement grands comptes, Infotel intègre progressivement des exigences ESG dans ses réponses aux appels d'offre, en lien avec les attentes croissantes en matière de cybersécurité, de conformité et de performance environnementale.

Sur le plan géographique, ces objectifs s'appliquent à l'ensemble des implantations du Groupe, avec une mise en œuvre progressive à l'international.

Enfin, dans ses relations avec ses parties prenantes, Infotel renforce ses pratiques en matière d'achats responsables, de développement des compétences et d'attractivité des collaborateurs.

En 2025, ces engagements se traduisent également par l'évolution des évaluations extra-financières du Groupe. Concernant le CDP, la notation est passée de C (basée sur les données 2022) à B (basée sur les données 2023), avant de s'établir à C (basée sur les données 2024).

Sur EcoVadis, la note est passée de 61 à 64 points entre 2024 et 2025, avec l'attribution de la médaille Bronze, puis à 78 points début 2026, assortie de la médaille Silver et d'un percentile de 94. Enfin, le score ESG de Gaïa Ethifinances a progressé de 59 à 72 points en 2025, se situant au-dessus du benchmark du secteur.

SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Infotel entretient un dialogue interne régulier avec ses principales parties prenantes, intégré à son fonctionnement courant. Ce dialogue s'appuie notamment sur des échanges récurrents avec les représentants du personnel dans le cadre des instances de dialogue social (CSE, commissions dédiées), des comités clients et revues de compte périodiques, des enquêtes de satisfaction et baromètres internes auprès des collaborateurs, et des échanges réguliers avec les actionnaires et investisseurs à l'occasion des assemblées générales et roadshows financiers.

Ces dispositifs constituent les principaux moyens de dialogue mis en œuvre par le Groupe, combinant des échanges formalisés (instances, comités, enquêtes structurées) et des interactions régulières au fil de l'eau avec les parties prenantes.

Le pilotage de ce dialogue est assuré de manière coordonnée par la Direction RSE, les directions opérationnelles et la Direction générale, en fonction des parties prenantes concernées. Les informations collectées sont analysées afin d'alimenter les processus de décision et de pilotage du Groupe.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité menée en 2025, ce dialogue a été renforcé au travers de questionnaires, d'entretiens, d'ateliers internes ainsi que des échanges avec les instances de gouvernance et de dialogue social. La fréquence de ces échanges varie d'un dispositif à l'autre : réunions des instances représentatives du personnel organisées au moins trimestriellement, comités RSE et CSRD tenus plusieurs fois par an, enquêtes internes et questionnaires parties prenantes réalisés au moins une fois par an, échanges avec les investisseurs alignés sur le calendrier financier et de publication du rapport de durabilité.

La fréquence et la structuration de ces dispositifs permettent d'assurer un suivi régulier des attentes des parties prenantes et leur prise en compte dans la durée.

La finalité de ce dialogue est double, d'une part identifier, hiérarchiser et actualiser les attentes, impacts, risques et opportunités matériels pour le Groupe, et d'autre part intégrer ces enseignements dans la définition et l'actualisation de la stratégie, du modèle d'affaires et de l'offre d'Infotel.

Les points de vue et intérêts exprimés sont consolidés par la Direction RSE et partagés avec les organes de direction dans le cadre des processus de pilotage, notamment lors des Comités RSE, CSRD, et Point d'avancement Comex, CSE et Conseil d'Administration en formation RSE.

Ils sont utilisés pour orienter les priorités stratégiques, ajuster les offres et faire évoluer les dispositifs internes. Lorsque des intérêts divergents sont identifiés entre parties prenantes, ils font l'objet d'arbitrages au niveau des instances de direction, en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du Groupe.

Les échanges ont permis de confirmer les attentes prioritaires et d'alimenter l'évolution de la stratégie, des offres et du modèle économique du Groupe, notamment en matière de Cybersécurité, d'offres en Intelligence Artificielle et de montée en compétence des collaborateurs sur ces sujets. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie avec le partage des avancées concrètes permet de faire évoluer la relation avec les parties prenantes dans un modèle d'amélioration continue.

À la suite de la prise en compte des intérêts et points de vue des parties prenantes, Infotel a déjà fait évoluer plusieurs axes de son modèle d'affaires et de sa stratégie : renforcement des offres en numérique responsable et cybersécurité ; développement de solutions intégrant l'Intelligence Artificielle pour répondre aux attentes des clients ; et intensification des programmes de formation des collaborateurs sur ces thématiques.

Des mesures complémentaires sont prévues sur la période 2026-2030, en cohérence avec le nouveau plan stratégique Infotel 2030, avec un déploiement progressif de nouvelles offres, le renforcement des dispositifs de gouvernance RSE/CSRD et la poursuite de la montée en compétences des équipes.

Ces évolutions sont susceptibles de renforcer la confiance et l'engagement des différentes catégories de parties prenantes (clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires), d'améliorer la qualité du dialogue et de faire évoluer leurs attentes et points de vue dans une logique de partenariat de long terme.

Clients

Les clients d'Infotel, principalement des grands comptes, attendent des services numériques fiables, sécurisés et performants, garantissant la continuité de service, la protection des données et la conformité réglementaire, ainsi qu'un accompagnement dans leurs enjeux de transformation et de numérique responsable. Ils attendent aussi d'Infotel d'avoir une politique RSE engagée.

Infotel y répond par des relations de long terme fondées sur la proximité, la qualité de service et le développement de solutions robustes, sécurisées et progressivement plus sobres ainsi que des engagements sur l'environnement et le développement du capital humain basé sur son socle de valeurs « Proches, agiles, responsables ».

Collaborateurs et représentants du personnel

Les collaborateurs attendent un environnement de travail sûr, équitable et inclusif, des perspectives d'évolution et un dialogue social de qualité. Infotel s'appuie sur le dialogue social, les échanges managériaux ainsi que sur les relations avec le CSE et les organisations syndicales, et des dispositifs RH pour renforcer l'attractivité, la montée en compétences et l'engagement des équipes.

Investisseurs et partenaires financiers

Les investisseurs, notamment les investisseurs institutionnels, attendent une croissance maîtrisée, une performance durable et une transparence accrue sur les enjeux ESG. Infotel intègre progressivement ces enjeux dans son pilotage stratégique et communique ses engagements et ses performances financières et extra-financières.

Partenaires stratégiques

Les partenaires, notamment les partenaires technologiques (éditeurs, fournisseurs de solutions et d'infrastructures), attendent des relations durables fondées sur la confiance et la qualité des collaborations. Infotel s'appuie sur cet écosystème pour enrichir ses offres et répondre aux besoins de ses clients.

Fournisseurs et travailleurs de la chaîne de valeur

Les fournisseurs, notamment de matériels informatiques et de prestations de services, attendent des relations commerciales responsables et transparentes, tandis que les travailleurs de la chaîne de valeur attendent le respect de leurs droits, ainsi que de leur santé et de leur sécurité. Infotel intègre progressivement des critères ESG dans ses processus achats et dans le suivi de ses fournisseurs.

Société civile et partenaires associatifs

La société attend une contribution au développement d'un numérique plus responsable et à des actions à impact social positif. Infotel s'engage auprès d'acteurs associatifs et développe des initiatives de solidarité et de bénévolat de compétences.

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Description des IROs

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a permis d'identifier 13 enjeux matériels couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe. Ces enjeux se traduisent par des impacts, risques et opportunités (IROs) présentés dans le tableau ci-dessous, avec une précision sur leur nature, leur position dans la chaîne de valeur et leur horizon temporel.

Ces IROs ont des effets directs sur le modèle d'affaires, la chaîne de valeur et les processus de décision du Groupe. Les impacts environnementaux liés au numérique conduisent Infotel à intégrer progressivement des critères de performance environnementale dans ses projets, ses choix technologiques et ses achats. Les risques liés aux exigences clients et aux évolutions réglementaires influencent la capacité à accéder à certains marchés et renforcent la nécessité d'intégrer ces enjeux dans les offres.

Dans le même temps, ces évolutions ouvrent des opportunités de développement, notamment à travers la création d'offres permettant d'accompagner les clients dans leur transformation, en particulier sur les sujets de décarbonation du numérique, de performance des systèmes et d'intégration de l'intelligence artificielle.

Les évolutions technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, ont un impact sur les compétences attendues et sur l'organisation des activités. Elles conduisent le Groupe à adapter ses offres et à renforcer les compétences des collaborateurs.

Sur le plan social, les enjeux d'attractivité et de fidélisation influencent directement la capacité à délivrer les prestations et conduisent à renforcer les dispositifs RH.

En réponse à ces effets, Infotel fait évoluer progressivement ses pratiques, en structurant sa démarche climat, en intégrant des critères ESG dans certaines offres et dans les achats, et en renforçant les compétences sur les sujets clés. Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité du modèle économique du Groupe et ne se traduisent pas par une transformation structurelle à ce stade, mais par des ajustements progressifs.

ESRS (Norme)	Chaîne de valeur	Impact - Risque - Opportunité	Horizon temporel	Réponses et adaptations
E1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact négatif : le déploiement massif de solutions numériques énergivores (IA, data) contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre	Moyen Terme	Déploiement de la trajectoire carbone (ACT Pas à Pas, SBTi) et développement d'offres de numérique responsable
E1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact négatif : les émissions de GES liées aux déplacements, à l'énergie et aux achats informatiques contribuent à l'empreinte carbone du Groupe	Moyen Terme	Renouvellement du parc, mobilité durable et sélection d'équipements informatiques intégrant des critères EPEAT / Energy Star
E1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Risque : perte de chiffre d'affaires liée à l'interruption des services et à la dégradation des conditions de travail des collaborateurs	Moyen Terme	Développement du télétravail, plans de continuité d'activité et adaptation des conditions de travail
E1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Risque : perte de chiffre d'affaires liée au dépositionnement ou au déréférencement en l'absence d'offre adaptée aux enjeux climatiques	Moyen Terme	Développement d'une offre de numérique responsable et intégration des enjeux climatiques dans les propositions commerciales
E1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Risque : perte de chiffre d'affaires et de confiance liée à une trajectoire de réduction des émissions insuffisante	Moyen Terme	Structuration de la trajectoire carbone (ACT Pas à Pas, SBTi), suivi annuel des émissions et actions sur les principaux postes
E1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Risque : perte de parts de marché et coûts de restructuration en cas d'adaptation tardive aux transformations induites par l'intelligence artificielle (évolution des métiers et des compétences)	Moyen Terme	Déploiement de formations IA, intégration d'outils d'IA et évolution des offres vers des prestations à plus forte valeur ajoutée
E1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Opportunité : développement de nouvelles sources de chiffre d'affaires via des offres numériques bas carbone et de numérique responsable	Moyen Terme	Développement d'offres d'éco-conception logicielle et montée en compétence des équipes
E2	Amont	Impact négatif : pollution indirecte de l'eau liée à la fabrication des équipements informatiques	Long Terme	Équipements labellisés (EPEAT, Energy Star), recours au matériel reconditionné et gestion des DEEE via des filières spécialisées
E2	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact négatif : pollution indirecte des sols liée à l'extraction des terres rares et à la gestion des déchets d'équipements	Long Terme	Achats responsables intégrant des critères environnementaux, prolongation de la durée de vie et gestion des DEEE
E2	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact négatif : pollution diffuse liée aux microplastiques issus des équipements et fournitures informatiques	Long Terme	Allongement de la durée de vie, recours au reconditionné et gestion des déchets via des filières spécialisées
E5	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact négatif : contribution indirecte à l'épuisement des ressources naturelles liée à la fabrication des équipements informatiques	Long Terme	Recours au matériel reconditionné, prolongation de la durée de vie et sélection d'équipements intégrant des critères de réparabilité
E5	Opérations propres	Impact négatif : production de déchets issus des activités de bureau et des équipements informatiques	Moyen Terme	Tri des déchets, réduction de l'usage du papier et gestion des équipements via des filières DEEE
Entity spécifique	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact positif : transformation du modèle d'affaires grâce à l'intelligence artificielle, améliorant la productivité et la qualité des prestations	Moyen Terme	Déploiement d'une approche Augmented, intégration de l'IA dans les projets et structuration d'une IA Academy
Entity spécifique	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact négatif : atteinte à la confidentialité, à l'intégrité des données et à la continuité des services en cas de défaillance de cybersécurité	Court Terme	Maintien de la certification ISO 27001, mesures de sécurité, surveillance des systèmes et gestion des incidents
Entity spécifique	Opérations propres & Chaîne de valeur	Risque : pertes financières, pénalités contractuelles, contentieux et atteinte à la réputation en cas d'incident de cybersécurité	Court Terme	Réalisation d'audits et de tests de sécurité, renforcement des dispositifs de protection et gestion des incidents
G1	Opérations propres	Impact positif : meilleure prise en compte des enjeux ESG dans les décisions grâce à l'intégration de la RSE dans la gouvernance	Court Terme	Pilotage des IROs au COMEX, reporting régulier et intégration des critères ESG dans les décisions
G1	Opérations propres	Impact négatif : atteinte à la confiance des collaborateurs en cas de défaillance du dispositif d'alerte interne	Court Terme	Maintien d'un dispositif d'alerte accessible, traitement des signalements et garantie de confidentialité
G1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact positif : renforcement de la relation fournisseurs grâce à des pratiques de paiement responsables	Court Terme	Respect des délais de paiement, suivi des engagements fournisseurs et intégration dans la politique achats responsables
G1	Opérations propres	Impact positif : prévention de la corruption et renforcement de la confiance des parties prenantes	Court Terme	Déploiement du Code anticorruption, formations ciblées et contrôles internes
G1	Opérations propres	Risque : désengagement des collaborateurs et atteinte à la marque employeur en cas d'intégration insuffisante des enjeux environnementaux	Court Terme	Déploiement de la stratégie RSE, sensibilisation des collaborateurs et suivi de l'engagement
G1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Risque : sanctions juridiques et atteinte à la réputation en cas de défaut de détection d'actes de corruption	Court Terme	Déploiement du dispositif anticorruption, contrôles internes et formations ciblées
G1	Opérations propres & Chaîne de valeur	Risque : sanctions réglementaires et litiges en cas de défaillance sur la protection des données	Court Terme	Mise en œuvre des principes RGPD, ISO 27001 et gestion des incidents

ESRS (Norme)	Chaîne de valeur	Impact - Risque - Opportunité	Horizon temporel	Réponses et adaptations
S1	Opérations propres	Impact positif : sécurité de l'emploi et développement professionnel via une politique RH favorisant les CDI et les parcours de carrière	Court Terme	Politique de recrutement en CDI, gestion des carrières et actions de fidélisation
S1	Opérations propres	Impact positif : flexibilité du travail contribuant à l'autonomie et à la qualité de vie au travail	Court Terme	Déploiement du télétravail et organisation hybride adaptée aux missions
S1	Opérations propres	Impact positif : amélioration des conditions de travail grâce aux accords collectifs	Court Terme	Signature d'accords collectifs et suivi des équilibres sociaux
S1	Opérations propres	Impact positif : amélioration de la qualité de vie au travail via l'équilibre vie professionnelle / vie privée	Court Terme	Organisation flexible, baromètre interne et actions de prévention des risques psychosociaux
S1	Opérations propres	Impact négatif : dégradation des conditions de santé et de sécurité au travail	Court Terme	Actions de prévention, suivi des indicateurs sociaux et mise en œuvre d'actions correctives
S1	Opérations propres	Impact négatif : freins à l'égalité professionnelle et à l'accès à certaines fonctions	Court Terme	Suivi de l'index égalité, actions de sensibilisation et partenariats en faveur de l'inclusion
S1	Opérations propres	Impact positif : développement des compétences et évolution professionnelle des collaborateurs	Court Terme	Déploiement de plans de formation, OAI Campus et parcours de montée en compétences
S1	Opérations propres	Impact négatif : accès limité à l'emploi des personnes en situation de handicap	Court Terme	Partenariats avec le secteur adapté, sensibilisation et adaptation des postes
S1	Opérations propres	Impact négatif : sous-représentation de certains profils au sein des équipes	Court Terme	Diversification des canaux de recrutement et partenariats spécialisés
S1	Opérations propres	Impact négatif : atteinte à la vie privée des collaborateurs en cas de mauvaise gestion des données	Court Terme	Mise en conformité RGPD, encadrement des accès et sécurisation des systèmes d'information
S1	Opérations propres	Risque : baisse de l'engagement et hausse du turnover	Court Terme	Suivi de l'engagement, actions de fidélisation et dialogue social
S1	Opérations propres	Risque : départ de collaborateurs vers des concurrents en raison d'une rémunération insuffisamment alignée	Court Terme	NAO, suivi des rémunérations et revalorisations ciblées
S1	Opérations propres	Risque : démotivation liée à des dispositifs de formation insuffisants	Court Terme	Plans de formation et développement des compétences
S1	Opérations propres	Risque : sanctions réglementaires et tensions internes liées à une protection insuffisante des données personnelles	Court Terme	Mise en conformité RGPD, sécurité SI et gestion des incidents
S2	Chaîne de valeur (Amont & Aval)	Impact négatif : fragilisation de l'emploi chez certains prestataires liée à l'automatisation croissante	Court Terme	Accompagnement des prestataires, montée en compétences et adaptation du modèle de sous-traitance
S2	Chaîne de valeur (Amont & Aval)	Impact négatif : atteintes aux droits sociaux chez certains prestataires	Court Terme	Intégration de critères ESG dans les achats, évaluations fournisseurs et dialogue avec les partenaires
S2	Amont	Impact négatif : atteintes aux droits humains dans la chaîne d'approvisionnement IT	Court Terme	Sélection de partenaires respectant des standards internationaux et évaluations ESG
S2	Chaîne de valeur (Amont & Aval)	Risque : incapacité à absorber la charge projet en cas de réduction trop rapide du recours à la sous-traitance	Court Terme	Pilotage du recours à la sous-traitance et ajustement des ressources
S4	Chaîne de valeur (Amont & Aval)	Impact négatif : défaillance dans la gestion des données clients ou utilisateurs finaux	Court Terme	Mise en œuvre des principes de privacy by design, ISO 27001 et gestion des incidents
S4	Opérations propres & Chaîne de valeur	Impact positif : renforcement de la confiance des utilisateurs grâce à des informations fiables et accessibles	Court Terme	Amélioration de la qualité des données et application de standards élevés
S4	Aval	Impact positif : amélioration de l'accessibilité et de l'ergonomie des services numériques	Court Terme	Prise en compte des besoins utilisateurs et amélioration continue des interfaces
S4	Chaîne de valeur (Amont & Aval)	Risque : perte de confiance des clients et sanctions en cas de violation de la vie privée	Court Terme	Mise en conformité RGPD, sécurisation des données et gestion des incidents
S4	Aval	Risque : pénalités contractuelles et atteinte à la réputation en cas de défaillance des solutions	Court Terme	Renforcement des tests, contrôles qualité et pratiques de développement

Les impacts, risques et opportunités sont analysés selon trois horizons : court terme (< 1 an), moyen terme (1 à 5 ans) et long terme (> 5 ans).

Les IROs matériels sont répartis en amont, au niveau des fournisseurs IT, cloud et prestataires, notamment sur les enjeux environnementaux, sociaux et de conformité, au cœur du modèle d'affaires sur les activités de conception, développement, maintenance applicative, centres de services et gestion des compétences et en aval, sur la sécurité, la conformité, l'accessibilité et la performance des solutions utilisées par les clients et les utilisateurs finaux.

À ce stade, les effets financiers associés aux IROs sont majoritairement potentiels et concerneront les investissements nécessaires à l'intégration des enjeux de durabilité à la stratégie du Groupe. Cela prend en compte les évolutions nécessaires à la montée en puissance de l'intelligence artificielle, l'intensification des risques de cybersécurité, et le renforcement des exigences clients en matière de climat et de sobriété numérique.

Infotel ne dispose pas encore d'une analyse de résilience climatique formalisée au sens des ESRS. Néanmoins, la résilience de la stratégie et du modèle économique est appréciée de manière qualitative au travers des processus existants de gestion des risques, et de planification stratégique. Ces

processus permettent d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités matériels (par exemple liés à l'évolution de la demande en cybersécurité, à la diffusion de l'Intelligence Artificielle, aux exigences réglementaires croissantes en matière de numérique responsable, ou encore aux tensions sur les compétences), et d'y adapter le positionnement du Groupe, ses investissements et ses plans de développement.

Conformément à ESRS 1, Infotel retient des horizons temporels alignés sur ses horizons de pilotage : un horizon de court terme correspondant à la période de projection budgétaire annuelle, un horizon de moyen terme couvrant la durée du plan stratégique (jusqu'à cinq ans) et un horizon de long terme au-delà de cinq ans. L'analyse de la résilience de la stratégie et du modèle d'affaires sera progressivement renforcée et formalisée à partir de 2026, afin d'intégrer de manière plus structurée les différents scénarios d'évolution des impacts, risques et opportunités matériels, et d'aboutir à une analyse conforme aux attentes d'ESRS 1 d'ici la fin de l'exercice 2028.

IRO-1 & IRO-2 – Gestion des impacts, risques et opportunités et analyse de double matérialité

Description de la méthodologie employée

En 2024, Infotel a initié une première analyse visant à identifier ses principaux impacts, risques et opportunités (IROs). En 2025, le Groupe a conduit une analyse de double matérialité conforme aux exigences de la CSRD et des normes ESRS.

Cette analyse couvre l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe ainsi que l'ensemble de sa chaîne de valeur, en amont et en aval. Lorsque des données quantitatives sont nécessaires pour le reporting CSRD, la collecte d'informations repose principalement sur les fournisseurs de rang 1, qui constituent le niveau de relation contractuelle directe du Groupe.

Elle repose, d'une part, sur une évaluation de la matérialité d'impact, fondée sur les effets des activités d'Infotel sur les personnes, l'environnement et la société, et, d'autre part, sur une évaluation de la matérialité financière, qui mesure les conséquences potentielles des enjeux ESG sur le résultat opérationnel, la création de valeur et la résilience économique du Groupe.

Dans un premier temps, Infotel a intégré le cadre réglementaire applicable. Les thématiques obligatoires ont été identifiées à partir de l'annexe AR 16 des ESRS et complétées par un benchmark sectoriel du secteur des services numériques.

Dans un second temps, le Groupe a consulté ses principales parties prenantes internes. Des entretiens ont été conduits avec la Direction générale, la Direction financière, les membres du Comité exécutif ainsi que les fonctions clés du Groupe (Ressources humaines, Achats, Systèmes d'information, Qualité et RSE).

Cette phase a été complétée par des échanges formels avec le CSE le 25 septembre 2025 et le Comité RSE le 26 septembre 2025, ainsi que par des ateliers collaboratifs.

Les attentes des clients ont également été prises en compte de manière indirecte, notamment à travers les exigences formulées par les clients dans les appels d'offres et évaluations externes (Ecovadis, ESG Ethifinances).

Sur cette base, Infotel a identifié les impacts, risques et opportunités par sous-thématique ESRS. Les impacts, réels ou potentiels, ont été analysés sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en tenant compte des spécificités géographiques et opérationnelles du Groupe.

L'identification des IROs s'est appuyée sur des travaux internes, complétés par l'analyse de sources externes. Le Groupe a notamment pris en compte les référentiels réglementaires (CSRD, ESRS, RGPD), ainsi que des publications d'organismes de référence tels que l'ADEME, le GHG Protocol, l'ANSSI, la CNIL ou encore l'OCDE.

Des études sectorielles relatives à l'empreinte environnementale du numérique, aux impacts liés aux équipements IT (ressources, pollution, eau, déchets) et aux enjeux de cybersécurité, d'intelligence artificielle et de conditions de travail ont également été mobilisées (notamment GreenIT, ONU, APEC, ANACT).

Les évaluations extra-financières (CDP, EcoVadis, ESG Ethifinances) ainsi que les éléments publiés dans le document d'enregistrement universel (URD 2024) ont complété cette analyse, permettant de croiser les enjeux identifiés avec les attentes du marché et des parties prenantes.

En amont, l'analyse porte principalement sur des fournisseurs de matériels informatiques (constructeurs et reconditionneurs), des éditeurs de solutions, ainsi que des prestataires de services (notamment entreprises adaptées comme ELISE ou ARCESI). Cette chaîne d'approvisionnement est majoritairement localisée en Europe, avec une dépendance indirecte à des chaînes industrielles mondiales, notamment en Asie pour la fabrication des équipements électroniques (exposition aux enjeux ressources, pollution et droits humains).

Au cœur des opérations, Infotel intervient principalement en France, ainsi que dans ses principales zones d'implantation (Monaco, Royaume-Uni, Inde, Maroc). Les activités reposent sur des prestations intellectuelles (conseil, développement, maintenance applicative) réalisées soit dans les locaux des clients, soit dans les centres de services du Groupe. Les impacts sont principalement liés aux déplacements professionnels, à la consommation énergétique des sites et à l'usage des infrastructures numériques.

En aval, les prestations d'Infotel s'intègrent dans les systèmes d'information de grands comptes, principalement en France et en Europe. Les impacts concernent notamment l'usage des solutions développées (performance énergétique du code, volume de données traitées, hébergement chez des fournisseurs cloud ou datacenters tels qu'AWS ou OVHcloud), ainsi que les enjeux de cybersécurité, de protection des données et de continuité de service pour les utilisateurs finaux.

Aucun facteur spécifique n'a été identifié comme entraînant un risque significativement plus élevé d'impacts négatifs. Les activités du Groupe, principalement de services numériques, présentent un profil de risque relativement homogène, ce qui a conduit à mener l'analyse de manière globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Évaluation de la matérialité d'impact

La matérialité d'impact a été évaluée à partir de quatre critères :

- l'ampleur des conséquences sur les personnes et l'environnement ;
- l'étendue des populations ou des systèmes affectés ;
- le caractère réversible ou non des dommages pour les impacts négatifs ;
- la probabilité de survenance pour les impacts potentiels, évaluée sur une échelle de 1 (rare) à 4 (quasi certain).

Conformément à l'ESRS 1 §45, les impacts relatifs aux droits humains ont fait l'objet d'une pondération spécifique, conduisant à augmenter d'un niveau le score final lorsque l'enjeu concerne ces droits.

Évaluation de la matérialité financière

La matérialité financière a été évaluée en croisant l'ampleur des effets financiers estimés et leur probabilité de survenance.

L'ampleur financière est exprimée en pourcentage du résultat opérationnel courant (ROC), selon les seuils suivants :

- impacts mineurs : à partir de 3 % du ROC ;
- impacts modérés : à partir de 10 % ;
- impacts majeurs : à partir de 30 % ;
- impacts critiques : au-delà.

La probabilité de survenance est appréciée selon une échelle à quatre niveaux :

- peu probable
- possible
- probable
- très probable

Ces deux dimensions sont croisées afin de déterminer le niveau global de matérialité financière.

Lien entre dépendances, impacts, risques et opportunités

L'analyse de double matérialité a consisté, d'une part, à identifier les dépendances du Groupe aux ressources humaines, environnementales et sociales nécessaires à la conduite de ses activités et, d'autre part, à analyser les impacts positifs et négatifs de ses activités sur les personnes et l'environnement.

Cette approche a permis de faire émerger les risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance financière, la continuité d'activité et la création de valeur du Groupe, et de les partager avec la Direction du Groupe.

Hypothèses et seuils de matérialité

Les hypothèses retenues pour l'analyse couvrent trois horizons temporels :

- court terme : moins d'un an ;
- moyen terme : un à cinq ans ;
- long terme : au-delà de cinq ans.

Elles intègrent l'appréciation de la probabilité et de la gravité des impacts, ainsi que les principales dépendances du Groupe aux ressources humaines, environnementales et sociales.

Conformément à l'ESRS 1 §3.2, Infotel a défini des seuils internes permettant de déterminer le caractère matériel des impacts, risques et opportunités (IROs).

Par choix méthodologique, le Groupe a retenu un seuil de 2,5 sur 4 pour caractériser la matérialité :

- un IRO est déclaré matériel lorsque son score de matérialité d'impact est supérieur ou égal à 2,5 sur 4, et/ou lorsque son score de matérialité financière est supérieur ou égal à 2,5 sur 4.

Gouvernance et contrôles

Le processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités a été piloté par la Direction financière.

Des revues successives à chaque étape clé du processus, associant la Direction générale, la Direction financière et la Direction RSE, ont porté sur :

- l'exhaustivité du périmètre et de la chaîne de valeur ;
- la cohérence des données et des hypothèses ;
- la rationalisation des notations ;
- la cohérence avec l'analyse des risques présentée dans l'URD.

Les risques en matière de durabilité ne font pas l'objet d'une priorisation distincte par rapport aux autres risques. Ils sont analysés et suivis selon les mêmes principes que les autres risques du Groupe, en cohérence avec l'analyse des risques présentée dans l'URD.

Cette cohérence est assurée lors des revues menées par la Direction générale et la Direction financière, qui permettent de rapprocher les principaux risques identifiés dans l'analyse de double matérialité avec les risques présentés dans l'URD.

Les risques et impacts identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité contribuent ainsi à l'appréciation du profil de risque global du Groupe.

À l'issue de ces travaux, l'entreprise a recensé 28 IROs matériels qui ont été pris en compte dans l'évaluation de la stratégie de développement durable du Groupe.

Ces travaux ont notamment mis en évidence :

- le renforcement des dispositifs de cybersécurité afin de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des clients ;

- l'accroissement de la demande en sobriété numérique, performance énergétique et accessibilité des services numériques ; l'évolution des politiques d'achats intégrant davantage de critères ESG pour les fournisseurs IT et les prestataires ;
- l'évolution des politiques de recrutement et de formation afin de répondre aux tensions sur les compétences clés (IA, cybersécurité, cloud) ;
- l'ajustement des pratiques de mobilité afin de réduire les émissions carbone ;
- l'augmentation des investissements dans le développement de solutions logicielles de conformité et d'archivage.

Les impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité sont intégrés au processus global de gestion des risques du Groupe via leur articulation avec l'analyse des risques présentée dans l'URD. Les principaux risques identifiés sont pris en compte dans les revues de pilotage et contribuent à l'appréciation du profil de risque global.

La liste des exigences de publication ESRS prises en compte, ainsi que leur localisation dans le présent état de durabilité, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Un tableau des points de données requis par d'autres réglementations européennes (appendice B ESRS 1) est également présenté ci-dessous. Les éléments évalués comme non importants y sont identifiés comme tels.

Liste des exigences de publication ESRS

Exigence ESRS	Sujet	Statut	Localisation
ESRS 2 GOV-1	Gouvernance	Matériel	p. 9–12, 82
ESRS 2 GOV-3	Incitations	Matériel	p. 12
ESRS 2 GOV-4	Vigilance raisonnable	Matériel	p. 12
ESRS 2 GOV-5	Risques & contrôle interne durabilité	Matériel	p. 13
ESRS 2 SBM-1	Stratégie & modèle d'affaires	Matériel	p. 14–15
ESRS 2 SBM-2	Parties prenantes	Matériel	p. 16, 51, 72, 77
ESRS 2 SBM-3	IROs & impacts stratégie	Matériel	p. 17–18, 32, 50, 72, 77
ESRS 2 IRO-1	Méthodologie DMA	Matériel	p. 20–22, 29, 42, 45, 83
ESRS E1-1 à E1-8	Climat	Matériel	p. 29–41
ESRS E2	Pollution	Matériel	p. 42–44
ESRS E5	Ressources & économie circulaire	Matériel	p. 45–47
ESRS S1	Effectifs	Matériel	p. 50–70
ESRS S2	Chaîne de valeur	Matériel	p. 72–76
ESRS S3	Communautés	Non important	-
ESRS S4	Utilisateurs finaux	Matériel	p. 77–81
ESRS G1	Conduite des affaires	Matériel	p. 82–86

Appendice B ESRS 1

Réglementation	Donnée	Statut	Localisation
Taxonomie UE	CA aligné	Non important	-
Taxonomie UE	CapEx aligné	Non important	-
Taxonomie UE	OpEx aligné	Non important	-
CSRD	Scope 1, 2, 3	Matériel	p. 39–40
CSRD	Risques climatiques	Matériel	p. 29–33
SFDR (PAI)	Émissions GES	Matériel	p. 39–40
SFDR (PAI)	Diversité	Matériel	p. 66
SFDR (PAI)	Droits humains	Matériel	p. 73–75
RGPD	Protection des données	Matériel	p. 78–80, 84
Cybersécurité (ANSSI / DORA)	Sécurité SI	Matériel	p. 82–84

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – TAXONOMIE

L'Union européenne a adopté le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, entré en vigueur le 12 juillet 2020, qui vise à établir un système commun de classification des activités économiques afin de déterminer celles qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental, dénommé « taxonomie verte européenne ». Ce règlement et ses règlements délégués ont pour objectif de favoriser les investissements durables, de renforcer la transparence et d'intégrer les enjeux de durabilité dans la gestion des risques.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette taxonomie :

- le règlement délégué « Climat » (UE) 2021/2139 précise les critères techniques de sélection applicables aux deux premiers objectifs environnementaux (« atténuation du changement climatique » et « adaptation au changement climatique ») ;
- le règlement délégué (UE) 2021/2178, pris en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, définit quant à lui le contenu, les modalités de calcul et de présentation des indicateurs clés de performance (CA, CapEx, OpEx) que doivent publier les entreprises non financières et financières au titre de la taxonomie ;
- le règlement délégué complémentaire « climat gaz et nucléaire » (UE) 2022/1214 étend la liste des activités éligibles aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire, sous conditions ;
- le règlement délégué « Climat modificatif » (UE) 2023/2485 modifie le règlement climat (UE) 2021/2139, en particulier en actualisant et complétant certains critères techniques de sélection ;
- le règlement délégué « Environnement » (UE) 2023/2486 complète le dispositif en définissant les critères techniques pour les quatre autres objectifs environnementaux de la taxonomie et en adaptant, en cohérence, certains éléments méthodologiques et formats de publication.

Conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 et à ses règlements délégués, certaines sociétés cotées et entreprises financières de grande taille doivent publier, dans leur rapport de gestion ou rapport sur la gestion du groupe, des informations sur la manière dont leurs activités sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental. Les entreprises non financières doivent divulguer des indicateurs clés de performance relatifs à la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement (CapEx) et de leurs dépenses opérationnelles (OpEx) associées à des activités éligibles, non éligibles et alignées, selon des modèles de tableaux prédéfinis.

Une activité économique est dite éligible lorsqu'elle figure dans les actes délégués pris en application du règlement (UE) 2020/852 en raison de son potentiel de contribution à au moins un des six objectifs environnementaux. Elle est considérée comme alignée si, cumulativement, elle respecte les critères techniques de contribution substantielle, ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs (« DNSH ») et est exercée dans le respect de garanties minimales.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les sociétés non financières doivent publier, pour les trois indicateurs CA, CapEx et OpEx, les parts associées à des activités alignées et non alignées avec la taxonomie, sur la base du cadre défini par les règlements délégués susmentionnés.

Dans le cadre du paquet de simplification dit « Omnibus I », la Commission européenne a adopté le règlement délégué (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025, applicable aux données de l'exercice 2025 publiées en 2026, qui allège certaines obligations de reporting au titre de la taxonomie. Ce règlement modifie notamment le règlement délégué (UE) 2021/2178 relatif au contenu, aux modalités de calcul et de présentation des indicateurs, ainsi que les règlements délégués « Climat » 2021/2139 et « Environnement » 2023/2486.

Pour l'exercice 2025, les sociétés non financières peuvent appliquer soit l'ancien jeu de règles, soit les nouvelles règles issues du règlement délégué (UE) 2026/73, mais de manière cohérente et non partielle. La société a choisi d'appliquer les nouvelles règles de simplification pour l'exercice 2025 ; les données publiées au titre des exercices antérieurs ont été établies selon les règles précédentes et n'ont pas été retraitées, sauf indication contraire.

Le périmètre de reporting pour les trois indicateurs couvre l'intégralité des structures du groupe Infotel.

Présentation du tableau

Les indicateurs CA, CapEx et OpEx sont présentés selon les modèles simplifiés applicables à l'exercice 2025 publiés à la suite du règlement délégué (UE) 2026/73, avec identification distincte des activités non significatives par indicateur.

Exercice 2025															
ICP	Total en k€	Part d'activités éligibles à la taxonomie	Activités alignées sur la taxonomie en k€	Part d'activités alignées sur la taxonomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie					Part d'activités habitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1)	Part d'activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédents (N-1)	
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution						Biodiversité
Chiffres d'affaires	294 035	0,00%	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CapEx	10 870	0,00%	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OpEx	120 674	0,00%	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chiffre d'affaires

Les six objectifs environnementaux pris en compte sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

S'agissant des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, l'activité 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques » et l'activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de la réduction des émissions de GES » sont considérées comme éligibles dans les actes délégués applicables. Dans le cas d'Infotel, le chiffre d'affaires est qualifié d'éligible lorsque les solutions et logiciels développés contribuent, par leurs fonctionnalités, à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

En 2024, l'analyse menée avait permis d'identifier des projets relevant de cette catégorie, notamment des solutions d'optimisation énergétique, de mobilité électrique, de pilotage de trajectoire climat et d'écoconception logicielle. Le chiffre d'affaires associé aux solutions et logiciels pouvant être qualifié d'éligible s'élève à 4 787 milliers d'euros, soit 1,6 % du chiffre d'affaires total. En 2025, il n'a pas été identifié de projets relevant de cette catégorie du fait de l'intégration dans nos solutions de développement fait avec l'intelligence artificielle qui neutralise les effets de réduction de GES.

Pour les quatre autres objectifs environnementaux, l'analyse des activités listées dans les actes délégués et des critères techniques conduit à conclure que les services vendus par Infotel ne sont pas concernés et qu'aucune activité n'est éligible à ce titre.

Conformément aux nouvelles dispositions applicables à l'exercice 2025, Infotel applique le seuil de matérialité de 10 % introduit par le règlement délégué (UE) 2026/73 : les activités représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires total sont considérées comme ne revêtant pas une importance financière significative et sont déclarées séparément, sans évaluation détaillée d'alignement.

Dépenses d'investissement (CapEx)

Infotel a examiné la définition du numérateur et du dénominateur de l'indicateur CapEx prévue par le règlement délégué (UE) 2021/2178, tel que modifié, ainsi que les précisions apportées par la Commission européenne dans ses questions-réponses. Le Groupe distingue les dépenses liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles, les dépenses inscrites dans un plan d'expansion ou d'alignement d'activités éligibles, ainsi que les acquisitions de produits ou services issus d'activités éligibles et les mesures individuelles permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les dépenses d'investissement liées aux bâtiments et aux véhicules de société ont été analysées au regard des critères techniques pertinents et retenues comme éligibles lorsque les conditions prévues par la taxonomie sont remplies. Les nouveaux contrats de location, renouvellements, réévaluations et prolongations ont été pris en compte dans le calcul du numérateur, conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178.

Le total des investissements correspond aux acquisitions et variations de périmètre présentées dans les notes aux états financiers consolidés. En application des nouvelles règles, Infotel utilise les modèles de tableaux simplifiés introduits par le règlement délégué (UE) 2026/73.

Dépenses d'exploitation (OpEx)

Les dépenses d'exploitation au sens de la taxonomie correspondent à certaines catégories spécifiques de charges, telles que l'entretien et la réparation d'actifs corporels, la rénovation des bâtiments, la R&D et les loyers non capitalisés. Dans le modèle d'affaires d'Infotel, entreprise de services numériques, les dépenses opérationnelles sont principalement constituées de charges de personnel et de sous-traitance, tandis que les OpEx au sens de la taxonomie représentent une faible part des charges totales.

Conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2026/73, les entreprises non financières peuvent être dispensées d'évaluer l'alignement de l'intégralité de leurs OpEx lorsque ces derniers ne revêtent pas une importance significative pour leur modèle économique, sous réserve de le justifier. Infotel fait usage de cette possibilité compte tenu de la nature de ses activités de services et du poids limité des OpEx taxonomie dans ses charges opérationnelles.

En conséquence, la société publie la valeur totale de ses OpEx, sans procéder à une ventilation détaillée éligible/aligné au titre de la taxonomie. Cette exemption de matérialité est explicitement mentionnée dans les informations contextuelles accompagnant le tableau ci-dessus.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESRS 2 – IRO-1 – Impacts, risques et opportunités

Dans le cadre de sa démarche relative au changement climatique, Infotel a conduit une analyse de ses activités et de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval, afin d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités susceptibles d'être générés ou subis par le Groupe.

Cette démarche repose sur l'évaluation de l'empreinte carbone des activités du Groupe selon les principes du GHG Protocol, permettant d'objectiver les principaux postes d'émissions et les axes de progrès associés.

Les travaux menés s'appuient sur le cadre de référence apporté par les travaux du GIEC, et contribuent à éclairer l'évolution de la stratégie du Groupe et les arbitrages en matière de réduction des émissions, de gestion des risques et d'évolution des pratiques internes et commerciales.

• Impacts du Groupe sur le changement climatique

Les impacts d'Infotel sur le changement climatique résultent principalement des émissions de gaz à effet de serre associées à ses activités. Afin de mesurer et de hiérarchiser ces impacts, le Groupe fait réaliser chaque année un bilan de ses émissions de GES par un cabinet spécialisé, conformément au référentiel du GHG Protocol.

Ce bilan couvre les émissions liées aux activités propres du Groupe et intègre depuis cette année les activités des filiales en Inde, au Royaume-Uni et au Maroc ainsi que progressivement les émissions indirectes associées à la chaîne de valeur. À ce stade, le bilan intègre principalement les catégories de Scope 3 les plus significatives pour le Groupe, notamment les achats de biens et services, les déplacements professionnels et domicile-travail ainsi que l'usage des services numériques. Les autres catégories du Scope 3 définies par le GHG Protocol, telles que les immobilisations, les activités liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2, les déchets générés ainsi que certaines catégories aval, ne sont pas intégrées de manière exhaustive à ce stade en raison de la disponibilité encore partielle des données et font l'objet d'un élargissement progressif du périmètre. En particulier, les émissions liées aux activités des prestataires intervenant sur les sites des clients (autres émissions indirectes aval) ainsi que la catégorie 3.11 « Utilisation de produits vendus » ne sont pas incluses dans le bilan carbone du Groupe.

Les principales sources d'émissions identifiées concernent la consommation d'énergie des bureaux et des équipements informatiques, les déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs, l'impact de leurs habitudes alimentaires ainsi que des émissions indirectes en amont liées aux achats de biens et de services et à l'utilisation d'infrastructures et services numériques.

Compte tenu du type d'activité d'Infotel, les émissions directes (Scopes 1 et 2) demeurent limitées, tandis que les émissions indirectes (Scope 3) représentent la part la plus significative de l'empreinte carbone du Groupe, ce qui est cohérent avec les caractéristiques du secteur des services et du conseil.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à renforcer la fiabilité des données, à élargir progressivement le périmètre analysé et à intégrer de manière croissante les enjeux climatiques dans les décisions opérationnelles et stratégiques.

• Analyse des risques physiques liés au changement climatique

Les travaux du GIEC montrent que, dans les scénarios de trajectoires à fortes émissions, l'intensification des aléas climatiques physiques (vagues de chaleur, événements météorologiques extrêmes, tensions sur certaines ressources et infrastructures) est susceptible d'affecter durablement les organisations et leurs chaînes de valeur.

Ces travaux s'appuient sur des scénarios socio-économiques prospectifs, dits SSP (Shared Socioeconomic Pathways), qui décrivent différents futurs possibles en fonction des choix de développement, de consommation d'énergie et de coopération internationale.

Le scénario SSP5 – Développement fondé sur les combustibles fossiles représente la trajectoire la plus élevée en termes d'émissions et de réchauffement climatique. Il est généralement associé au scénario SSP5-8.5, caractérisé par un forçage radiatif supplémentaire d'environ 8,5 W/m² à l'horizon 2100, conduisant à une augmentation très significative des températures moyennes mondiales.

Selon ce scénario, les principaux effets physiques attendus incluent une augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des vagues de chaleur, une multiplication des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, épisodes de sécheresse), des tensions accrues sur certaines ressources et infrastructures, notamment énergétiques et numériques, ainsi que des perturbations potentielles des chaînes de valeur, en particulier dans les zones géographiques les plus exposées.

Ces évolutions sont susceptibles de générer, pour le Groupe et sa chaîne de valeur, des impacts négatifs potentiels sur les conditions de travail des collaborateurs, la continuité des activités, la disponibilité et la résilience des infrastructures numériques, ainsi que sur la performance opérationnelle globale.

Dans ce contexte, le scénario SSP5-8.5 est utilisé comme scénario de référence pour l'identification et l'analyse des risques physiques liés au changement climatique, à court, moyen et long terme, dans le cadre de l'analyse de double matérialité du Groupe. Ce choix vise à tester la résilience des activités face à une hypothèse climatique défavorable, sans préjuger de la trajectoire réelle des émissions à l'échelle mondiale.

En cohérence avec cette approche, Infotel a également pris en compte le cadre d'adaptation retenu par les pouvoirs publics français dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), fondé sur un scénario de référence pouvant conduire à une hausse des températures jusqu'à +4 °C à l'horizon 2100.

• **Prise en compte de la chaîne de valeur**

L'analyse couvre la chaîne de valeur en amont et en aval :

- en amont, à travers l'examen des risques susceptibles d'affecter les fournisseurs et partenaires clés, notamment en lien avec les infrastructures numériques et télécoms, la disponibilité de l'énergie et les prestataires contribuant à la continuité des services
- en aval, en analysant les risques susceptibles d'impacter la capacité d'Infotel à délivrer ses prestations auprès de ses clients, notamment lorsque des aléas climatiques affectent des sites clients où interviennent les équipes du Groupe. Ces éléments sont analysés plus en détail dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU), au titre des sections relatives à la continuité d'activité, à la gestion des risques opérationnels et à l'organisation des prestations chez les clients (voir DEU – sections dédiées).

À ce stade, Infotel n'a pas encore réalisé ni formalisé d'analyse de risques climatiques exhaustive pour les bâtiments opérés par le Groupe. Néanmoins, une première appréciation qualitative de la sensibilité des sites et des moyens informatiques aux conditions climatiques a été conduite, notamment au travers d'ateliers et d'échanges avec les responsables de sites, afin d'identifier les situations susceptibles d'affecter le fonctionnement des infrastructures numériques (par exemple en cas de températures élevées entraînant une augmentation des besoins de refroidissement des serveurs et des infrastructures d'hébergement). Cette démarche préliminaire a vocation à être complétée par une analyse de risques climatiques plus structurée dans les prochaines années. Cette appréciation tient également compte des impacts potentiels sur la continuité d'activité, les conditions de travail des collaborateurs et la disponibilité des services.

Ce constat est établi en cohérence avec la présentation du modèle d'affaires du Groupe, telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU). Ces risques font néanmoins l'objet d'une vigilance particulière, compte tenu de l'intensification attendue des aléas climatiques et de leurs effets potentiels sur la continuité des activités et les conditions de travail.

• **Analyse des risques et opportunités de transition**

En s'appuyant sur ces constats, Infotel a identifié les principaux événements liés à la transition climatique susceptibles d'affecter ses activités propres ainsi que sa chaîne de valeur, en amont et en aval. Cette identification a été réalisée en considérant notamment un scénario climatique compatible

avec un réchauffement limité à 1,5° C, avec un dépassement nul ou limité, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Cette analyse intègre les éléments de contexte liés à la transition climatique, notamment l'évolution des politiques publiques et des réglementations, le renforcement des exigences en matière de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique des plateformes d'évaluation, la transformation des marchés de l'énergie, ainsi que l'évolution des attentes des clients en matière de performance environnementale et de critères ESG.

L'évaluation de l'exposition des actifs et des activités commerciales d'Infotel à ces événements de transition tient compte de la nature majoritairement tertiaire et de services numériques de ses activités.

En amont, elle porte sur les impacts potentiels de la transition climatique sur les fournisseurs et partenaires clés, notamment en matière de disponibilité et de coût de l'énergie, de conformité réglementaire et de maturité environnementale. En aval, elle intègre l'évolution des attentes des clients, marquée par une demande croissante de solutions numériques plus sobres et par une intégration renforcée des critères climatiques dans les appels d'offres.

Sur cette base, Infotel identifie des risques de transition liés notamment à la hausse des coûts de l'énergie, au durcissement progressif des obligations réglementaires et à une possible perte de compétitivité en cas de non-anticipation de ces évolutions.

À l'inverse, cette analyse met également en évidence des opportunités de transition, en particulier liées au développement du numérique responsable, à l'éco-conception des services et solutions logicielles, à l'optimisation des usages numériques et à la capacité d'Infotel à accompagner ses clients dans l'adaptation de leurs systèmes d'information aux nouvelles exigences climatiques et ESG.

ESRS 2 – SBM3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités significatifs liés au changement climatique identifiés par Infotel comprennent :

- Des impacts, correspondant aux contributions du Groupe au changement climatique, principalement liées aux émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités, notamment les déplacements des collaborateurs, la consommation d'énergie des bureaux et des équipements informatiques, ainsi que les émissions indirectes associées à la chaîne de valeur, en particulier les achats de biens et services et l'usage des infrastructures numériques.
- Des risques physiques, correspondant aux effets potentiels des aléas climatiques sur les personnes, les actifs, les activités et la chaîne de valeur. Ils peuvent être aigus (événements extrêmes tels qu'inondations, tempêtes, épisodes de chaleur intense) ou chroniques (évolutions de long terme telles que hausse des températures, stress hydrique, élévation du niveau de la mer).
- Des risques de transition, correspondant aux effets potentiels de la transition vers une économie bas-carbone, notamment liés à l'évolution des réglementations, des politiques publiques, des marchés de l'énergie, des technologies, ainsi qu'aux changements d'attentes des clients et des parties prenantes.
- Des opportunités de transition, correspondant aux effets positifs potentiels liés à cette transition (nouveaux marchés, amélioration de la compétitivité, différenciation commerciale, développement d'offres et de pratiques plus sobres).

Description	Type de risque
Perte de chiffres d'affaires liée à l'interruption des services et dégradations des conditions de travail des collaborateurs	Risque physique
Dépositionnement commercial ou déferement lié à l'absence d'offre pour accompagner les clients dans leur adaptation aux enjeux climatiques.	Risque de transition
Perte de confiance des parties prenantes et de l'accès à certains appels d'offres liés à l'insuffisance des résultats dans le temps des réductions des émissions de gaz à effet de serre	Risque de transition
Non-conformité vis-à-vis des engagements pris vis-à-vis des clients ou organismes de notation en matière de réduction de l'empreinte carbone entraînant des coûts de compensation (crédits carbone)	Risque de transition
Baisse de productivité et augmentation de l'absentéisme liée à la dégradation de la santé des collaborateurs exposés à la pollution de l'air	Risque physique

Les risques physiques concernent principalement la continuité des services et les conditions de travail des collaborateurs en cas d'aléas climatiques, avec des impacts potentiels sur l'activité.

Les risques et opportunités de transition identifiés sont susceptibles de se matérialiser à court, moyen et long terme, en fonction du rythme de mise en œuvre des politiques publiques climatiques, de l'évolution des attentes des clients et du renforcement progressif des exigences ESG. À court et moyen terme, ils peuvent influencer le positionnement concurrentiel et les conditions d'accès aux marchés. À plus long terme, ils sont susceptibles d'affecter l'évolution du modèle d'affaires et la capacité du Groupe à créer de la valeur dans un contexte de transition vers une économie bas-carbone.

À ce stade, Infotel ne dispose pas encore d'une analyse de résilience climatique formalisée. Une telle analyse sera réalisée afin d'évaluer progressivement la capacité du Groupe à faire face aux effets du changement climatique et à s'y adapter. Elle est envisagée à moyen terme, en lien avec le plan stratégique du Groupe 2026 – 2030 et l'évolution des exigences réglementaires.

E1-1 – Plan de décarbonation

Infotel a engagé depuis 2024 une démarche de décarbonation structurée, notamment dans le cadre du programme ACT Pas à Pas de l'ADEME et de travaux relatifs à la définition d'objectifs climatiques.

Ces travaux ont permis d'identifier les principaux leviers de décarbonation du Groupe et de structurer une trajectoire de réduction des émissions, en cohérence avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris.

À ce stade, Infotel dispose d'un plan de décarbonation en cours de structuration, couvrant l'ensemble des scopes 1, 2 et 3. Ce plan repose sur l'identification de leviers d'action, la mise en œuvre progressive d'actions opérationnelles et le suivi d'indicateurs associés.

Infotel ne dispose pas, à ce stade, d'un plan de transition climatique formalisé au sens des exigences de l'ESRS E1-1. Le Groupe prévoit de formaliser un tel plan à horizon 2027, dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche de décarbonation.

Les leviers d'action identifiés portent notamment sur la mobilité des collaborateurs, avec la promotion du covoiturage, le développement des infrastructures vélo, l'installation de bornes de recharge et l'optimisation des déplacements professionnels. Ils concernent également le numérique responsable, à travers l'optimisation des usages numériques, la mise en place d'ateliers de sensibilisation et la réduction de l'empreinte environnementale des solutions.

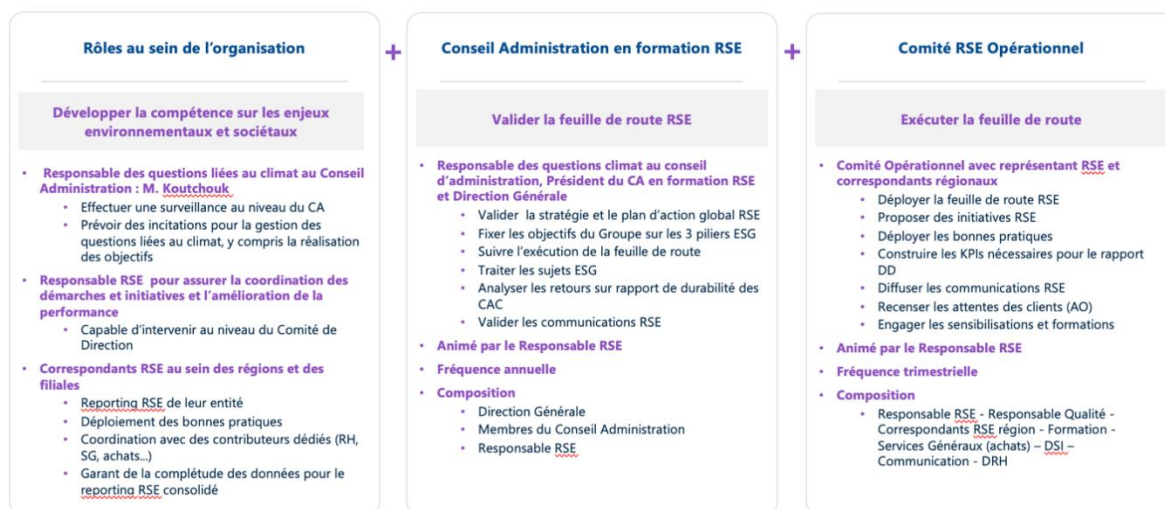
Le Groupe agit également sur ses achats, en intégrant des critères environnementaux dans la sélection des équipements informatiques, notamment en matière de durée de vie, de recyclabilité et de certifications environnementales. La relation fournisseurs évolue progressivement avec l'intégration d'indicateurs carbone et d'objectifs climatiques.

Des actions de sensibilisation sont également déployées auprès des collaborateurs sur les enjeux environnementaux et la sobriété numérique. Enfin, des pratiques de réemploi, de reconditionnement et de recyclage des équipements informatiques et du mobilier de bureau sont mises en œuvre afin de limiter les impacts en fin de vie.

Gouvernance et pilotages des sujets climatiques

Le pilotage des enjeux climatiques du Groupe Infotel s'appuie sur un modèle de gouvernance intégrant à la fois les instances de gouvernance stratégique, les fonctions de pilotage opérationnel et un réseau de correspondants au sein des régions et des filiales.

Organes de pilotage, rôles et missions



Ce dispositif vise à assurer la cohérence entre la stratégie du Groupe, la feuille de route RSE, les exigences réglementaires et le déploiement opérationnel des actions, notamment en matière de changement climatique.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité RSE a assuré le pilotage de la gouvernance RSE du Groupe, en coordonnant le déploiement de la feuille de route RSE au niveau des entités et en veillant à la cohérence des actions mises en œuvre.

Il a favorisé le partage de bonnes pratiques entre les différentes parties prenantes internes et a contribué aux travaux de mise en œuvre de la CSRD, notamment à l'élaboration de la matrice de double matérialité, utilisée comme cadre de référence pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux de durabilité du Groupe.

Par ailleurs, le Comité RSE a procédé au recensement et à la consolidation des initiatives RSE déployées au sein du Groupe, afin d'alimenter les tableaux de bord et indicateurs de performance extra-financiers, et de préparer les travaux de reporting ainsi que les évaluations externes associées.

• Implication du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration réuni en formation RSE, l'ensemble des éléments suivants spécifiques aux questions environnementales ont été discutés et obtenus un avis favorable à la poursuite des travaux et des actions engagées.

Les éléments examinés par le Conseil comprenaient notamment :

- CSRD – Exercice 2025
 - Présentation de la matrice finale de double matérialité, incluant les benchmarks sectoriels mobilisés
 - Présentation des enjeux environnementaux identifiés et de leur hiérarchisation
 - Présentation des seuils de matérialité retenus ;
 - Avis sur la démarche méthodologique et sur les enjeux identifiés
 - Avis sur la matrice de double matérialité (DMA)

- Trajectoire climat
 - Présentation d'un benchmark sectoriel relatif à l'empreinte carbone
 - Présentation des résultats de la démarche ACT Pas à Pas menée avec l'appui de l'ADEME
 - Présentation des scénarios de réduction des émissions analysés
 - Présentation des principales orientations du plan d'actions de réduction à moyen terme.

E1-2 – Politiques liées au changement climatique

À ce jour, Infotel ne dispose pas de politique formalisée et documentée dédiée au changement climatique. Cette situation s'explique par le caractère récent de la structuration de la démarche de décarbonation du Groupe, engagée depuis 2024, et par la volonté d'aligner cette future politique avec une trajectoire et des actions consolidées.

Les actions engagées s'inscrivent dans une démarche de décarbonation reposant sur des plans d'action progressivement intégrés aux activités du Groupe.

La formalisation d'une politique dédiée au changement climatique est envisagée à horizon 2027, en cohérence avec l'avancement des travaux en cours.

• Objet

Les principes et orientations d'Infotel en matière de changement climatique définissent les leviers d'action mis en œuvre par le Groupe afin de réduire sa contribution au changement climatique et de renforcer progressivement l'adaptation et la résilience de ses activités face aux risques climatiques physiques et de transition.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre :

- Des exigences réglementaires européennes issues de la CSRD et des normes ESRS, en particulier ESRS E1
- Des référentiels internationaux de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, notamment le GHG Protocol
- Des trajectoires climatiques issues des travaux scientifiques du GIEC
- Des démarches méthodologiques ACT Pas à Pas de l'ADEME et de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Les orientations climatiques du Groupe se sont progressivement structurées à la suite des travaux d'analyse de double matérialité et de la démarche ACT Pas à Pas engagée par le Groupe.

• Périmètre d'application

Ces orientations s'appliquent à l'ensemble des activités du Groupe Infotel, aux filiales françaises et internationales ainsi qu'à la chaîne de valeur amont et aval, incluant notamment les fournisseurs de rang 1, les prestataires, les infrastructures numériques et les usages chez les clients.

Les principales parties intéressées prises en compte dans ce cadre sont les collaborateurs, les clients et utilisateurs finaux, les fournisseurs, les investisseurs et partenaires, ainsi que les autorités et organismes réglementaires.

• Atténuation du changement climatique

Les actions engagées par Infotel visent prioritairement à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités et sa chaîne de valeur.

Elles reposent notamment sur :

- la réduction des consommations énergétiques et la sobriété des usages ;
- l'augmentation de la part d'électricité d'origine renouvelable ;
- le développement de la mobilité durable des collaborateurs ;
- l'intégration progressive de critères environnementaux dans les achats et la gestion du cycle de vie des équipements IT ;
- le développement du numérique responsable et de l'éco-conception logicielle.

Concernant le déploiement des énergies renouvelables, Infotel a engagé depuis plusieurs années un plan d'action visant à augmenter la part d'électricité d'origine renouvelable dans ses consommations,

avec un objectif de transition vers une électricité 100 % verte à horizon 2026 pour la France et Monaco, lorsque les conditions contractuelles et locales le permettent. En 2025, le taux atteint sur ce périmètre était de 86 %.

Le Groupe encourage également le développement de la mobilité durable, notamment en privilégiant le train et le covoiturage, en électrifiant progressivement la flotte automobile et en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux

• **Adaptation du changement climatique**

En complément des actions d'atténuation, Infotel prend également en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique. Cette prise en compte se traduit principalement par une approche qualitative auprès des différents responsables des sites afin de recueillir leurs expériences locales aux aléas climatiques susceptibles d'affecter la continuité d'activité, les conditions de travail des collaborateurs et les infrastructures numériques utilisées.

Le Groupe intègre ces enjeux dans ses dispositifs de continuité d'activité et dans l'organisation de ses prestations, notamment en adaptant les modalités de travail (télétravail, flexibilité des interventions) et en s'appuyant sur des infrastructures et des prestataires permettant d'assurer la disponibilité des services dans des contextes climatiques dégradés.

Prise en compte de la chaîne de valeur

Concernant la chaîne de valeur, Infotel veille à la prise en compte de ses engagements climatiques par l'intégration progressive de critères environnementaux dans ses processus d'achats et de sélection des fournisseurs, par le dialogue avec ses partenaires et prestataires, ainsi que par l'intégration croissante de critères ESG dans les relations contractuelles et les appels d'offres avec les clients.

Ces dispositifs sont appelés à être renforcés progressivement dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transition climatique du Groupe.

Les orientations et engagements climatiques du Groupe sont présentés dans les publications institutionnelles, notamment le Document d'Enregistrement Universel (URD).

Le suivi des actions engagées est assuré dans le cadre des travaux du Comité RSE.

E1-3 – Action et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Les actions engagées par Infotel s'inscrivent dans une démarche progressive de décarbonation. Elles couvrent l'ensemble des activités du Groupe ainsi que sa chaîne de valeur, en ciblant en priorité les postes d'émissions identifiés comme les plus significatifs lors des travaux de diagnostic (démarche ACT, travaux bilan carbone et la démarche SBTi), notamment les déplacements des collaborateurs, la consommation d'énergie des sites et des équipements, les usages numériques et les achats de biens et services.

Les actions mises en œuvre portent en particulier sur la mobilité professionnelle, avec l'évolution progressive du parc de véhicules vers des modèles moins émetteurs, l'incitation au recours aux transports en commun, au covoiturage et aux mobilités douces, ainsi que le développement du télétravail afin de limiter les déplacements domicile-travail. Elles concernent également la consommation d'énergie des bâtiments, à travers le suivi des consommations et la mise en place d'actions d'optimisation des usages, notamment via des actions de sensibilisation à la sobriété énergétique.

Des actions sont également engagées sur les usages numériques et les services IT, avec l'intégration progressive de principes de sobriété numérique dans les pratiques de développement et d'exploitation des systèmes d'information, ainsi que la sensibilisation des équipes aux enjeux de performance énergétique du numérique. En parallèle, le Groupe agit sur ses achats et ses relations fournisseurs, en intégrant progressivement des critères environnementaux dans les décisions d'achats, notamment pour les équipements informatiques et les prestations à fort contenu numérique.

Ces actions s'inscrivent dans un horizon principalement de court à moyen terme, avec des déploiements engagés depuis 2024 et une montée en puissance progressive dans les prochaines années, en cohérence avec la structuration de la démarche de décarbonation du Groupe.

Les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique influencent directement le modèle économique et les orientations stratégiques du Groupe. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets.

Impact - Risque - Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact négatif : le déploiement massif de solutions numériques énergivores (IA, data) contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre	Limite l'accès à certains appels d'offres et affecte la compétitivité	Intégration de critères de sobriété numérique dans les offres
Impact négatif : les émissions de GES liées aux déplacements, à l'énergie et aux achats IT contribuent à l'empreinte carbone du Groupe	Augmentation des coûts opérationnels et pression sur les marges	Renforcement des politiques de mobilité et achats responsables
Risque : perte de chiffre d'affaires liée à l'interruption des services et à la dégradation des conditions de travail en raison d'aléas climatiques	Perte de chiffre d'affaires en cas d'indisponibilité des services	Renforcement de la continuité d'activité et adaptation de l'organisation
Risque : perte de chiffre d'affaires liée au dépositionnement ou au déréférencement en l'absence d'offre intégrant les exigences de transition bas-carbone	Moindre accès aux appels d'offres intégrant des critères climatiques	Intégration des enjeux climatiques dans les offres
Risque : perte de chiffre d'affaires et de confiance liée à une trajectoire de réduction des émissions insuffisante	Perte de chiffre d'affaires sur les grands comptes	Intégration de l'empreinte carbone dans les offres
Opportunité : développement de nouvelles sources de chiffre d'affaires via des offres numériques bas carbone et de numérique responsable	Développement du chiffre d'affaires	Structuration d'une offre dédiée au numérique responsable

Ces éléments structurent les priorités d'action du Groupe et orientent la mise en œuvre de la trajectoire de décarbonation, ainsi que l'évolution des offres et de l'organisation.

L'efficacité de ces actions est évaluée à travers le suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre réalisé selon le référentiel du GHG Protocol.

À ce stade, les actions climatiques sont financées via les budgets opérationnels des directions concernées. Il n'existe pas de CapEx ou d'OpEx spécifiquement dédiés aux actions climatiques dans les états financiers du Groupe.

E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Infotel a engagé des travaux visant à définir une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1, 2 et 3, exprimée en valeur absolue et en valeur d'intensité.

La réduction en valeur absolue correspond à la diminution du volume total d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe, exprimée en tonnes équivalent CO₂. Elle traduit l'effort global de réduction de l'empreinte carbone, indépendamment de l'évolution de l'activité.

La réduction en valeur d'intensité rapporte les émissions à un indicateur d'activité (par exemple le chiffre d'affaires ou l'effectif). Elle permet d'évaluer la performance carbone relative de l'entreprise en tenant compte de la croissance de ses activités.

Dans ce cadre, Infotel a engagé une démarche d'alignement de sa trajectoire de réduction des émissions avec les référentiels scientifiques internationaux, notamment l'initiative Science Based Targets (SBTi). Les travaux de définition des objectifs de réduction ont été réalisés à l'aide de l'outil « Corporate Near Term Tool » du SBTi.

Les objectifs chiffrés de réduction couvrant les scopes 1, 2 et 3 sont actuellement en cours de validation dans le cadre du processus de soumission auprès de la SBTi. Leur publication interviendra à l'issue de ce processus.

Les actions de réduction envisagées portent prioritairement sur les postes d'émissions les plus contributifs identifiés lors du bilan carbone, notamment les déplacements professionnels et domicile-travail, les achats de biens et services, les immobilisations ainsi que les usages numériques.

Les immobilisations concernent principalement les équipements informatiques (postes de travail, serveurs, périphériques) et, dans une moindre mesure, les aménagements des espaces de travail. Les leviers de décarbonation associés portent notamment sur l'allongement de la durée de vie des équipements, le recours au réemploi et au reconditionnement, et le choix de matériels présentant de meilleures performances environnementales.

• **Méthodologie, suivi et gouvernance**

Les travaux de définition de la trajectoire reposent sur les données historiques d'émissions du Groupe, sur des hypothèses d'évolution de l'activité et sur les leviers de décarbonation identifiés dans le cadre de la démarche ACT Pas-à-Pas de l'ADEME.

Le suivi de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est réalisé annuellement dans le cadre du reporting extra-financier du Groupe.

À ce stade, Infotel n'a pas défini de cibles chiffrées spécifiques en matière d'adaptation au changement climatique. Une analyse de résilience climatique sera conduite afin d'évaluer l'exposition du Groupe aux risques climatiques physiques et de transition et de définir, le cas échéant, des objectifs et indicateurs adaptés.

E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

L'objectif de cette exigence de publication est de permettre une compréhension de la consommation totale d'énergie du Groupe Infotel en valeur absolue, de l'évolution de son efficacité énergétique, de son exposition aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) ainsi que de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique.

• **Consommation totale d'énergie**

La consommation d'énergie de plusieurs sites est consolidée sur un exercice glissant entre 2023/2024 et 2024/2025 (Inde, Le Mans, Niort, UK, Maroc, Monaco, Aix, Brest, Balma, Neuilly, Nantes, Bordeaux). Les consommations de gaz :

- 2024 : elles ne sont reportées que par le site de Neuilly.
- 2025 : elles ne sont reportées que par le site de Newcastle et Neuilly (pour ce dernier, il s'agit de la donnée 2023 qui est reprise).

La consommation d'électricité consommée par les véhicules rechargés en dehors des bornes électriques du groupe ne sont pas incluses dans le reporting.

Les consommations d'énergie de certains mois de l'année est estimée car le groupe n'a pas obtenu de donnée réelle.

Sur l'exercice 2025, la consommation totale d'énergie liée aux opérations propres du Groupe Infotel s'élève à 1 327 MWh.

Cette consommation est très majoritairement constituée d'électricité et se caractérise par une forte part d'énergies renouvelables achetées avec des Garanties d'origine renouvelable.

Le Groupe ne consomme pas de gaz naturel de manière significative sur le périmètre considéré. Il ne consomme pas de vapeur, chaleur ou froid industriel dans le cadre de ses opérations propres. La part du charbon inclut dans les énergies fossiles est faible.

Indicateur	2025	2024
Consommation totale d'énergie fossile en Mwh.	473,647	471,798
Consommation d'énergie de source nucléaire en Mwh.	31,841	402,731
Part du nucléaire (%)	2 %	5 %
Consommation de carburants de sources renouvelables (incl. biomasse) en Mwh.	0	0
Consommation d'électricité/chaueur/vapeur/froid achetés à partir de sources renouvelables en Mwh.	1 012,396	533,481
Consommation d'énergie renouvelable auto-produite en Mwh.	0	0
Consommation totale d'énergie de sources renouvelables en Mwh.	1 012,396	533,481
Part des énergies renouvelables (%)	68 %	73 %
Consommation totale d'énergie en Mwh	1 517,884	1 408,010

Pour l'année 2025, la consommation inclut désormais les filiales en France, à Monaco, en Inde, Maroc, UK, Allemagne. Les filiales US et Canada ne sont pas comptabilisées en 2025. L'année 2024 inclut seulement les filiales en France et à Monaco.

L'énergie fossile inclut les consommations de gaz naturel et les parts d'énergie fossile dans les Mix énergétiques lorsque les contrats d'approvisionnement n'incluent pas de certificat d'attributs énergétiques.

L'électricité achetée à partir de sources renouvelables inclut toute électricité renouvelable acquise dans le cadre d'accords d'achat d'électricité, de tarifs d'électricité renouvelable, ou de certificats d'attributs énergétiques ou GO.

Le Groupe suit l'évolution de sa consommation énergétique en lien avec l'optimisation des surfaces de bureaux, le recours au télétravail, l'amélioration de la performance énergétique des équipements informatiques et la poursuite des contrats d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable.

Compte tenu de la nature de ses activités, Infotel n'est pas considéré comme appartenant à un secteur à forte intensité énergétique au sens de la réglementation européenne. L'indicateur d'intensité énergétique n'est donc pas jugé pertinent à ce stade.

E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Pour l'exercice 2025, le périmètre du bilan des émissions de GES couvre les entités Infotel SA, Infotel Conseil, OAIO et Infotel Monaco ainsi que l'ajout des entités au Royaume-Uni, en Allemagne, en Inde et au Maroc. Ce périmètre ne correspond donc pas à l'intégralité du périmètre de consolidation du Groupe, les filiales du Canada, des États-Unis et de l'Allemagne en étant exclues. Ces entités représentent chacune moins de 5 collaborateurs et une contribution très limitée au chiffre d'affaires et

aux émissions de GES estimées du Groupe ; leur exclusion n'est ainsi pas de nature à modifier de manière significative le profil d'émissions global d'Infotel.

Ce périmètre est quasi aligné avec celui des états financiers consolidés du Groupe. Les éventuels écarts, le cas échéant, sont liés à des contraintes de disponibilité de données pour certaines entités récemment intégrées. Ces différences demeurent toutefois limitées et n'altèrent pas la représentativité globale des informations présentées, le périmètre retenu couvrant l'essentiel des activités opérationnelles du Groupe. Les entités concernées feront l'objet d'une intégration progressive au fur et à mesure de la fiabilisation des processus de collecte, afin de converger à terme vers un périmètre pleinement harmonisé avec celui des comptes consolidés.

Les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3, ainsi que les émissions totales, sont présentées dans le tableau ci-dessous, conformément aux exigences de l'ESRS E1-1 AR 48.

Les émissions directes (scope 1) correspondent principalement aux consommations de carburants liées à la flotte de véhicules du Groupe.

Les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) reflètent les consommations d'électricité des sites, présentées selon les méthodes location-based et market-based.

Les émissions du scope 3 concernent majoritairement les activités amont de la chaîne de valeur, notamment les achats de biens et services, les immobilisations et les déplacements.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, principalement fondées sur des prestations intellectuelles, la part la plus significative des émissions provient du scope 3, ce qui est cohérent avec les caractéristiques du secteur des services numériques.

Aucune émission du scope 1 ne relève de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission.

Les émissions aval sont considérées comme non significatives au regard du modèle économique du Groupe.

Certains postes, tels que le fret ou l'utilisation des produits vendus, ne sont pas intégrés à ce stade, leur contribution étant jugée non significative ou difficilement quantifiable.

Méthodologie

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est réalisé selon la méthodologie Bilan Carbone® (version 9), reposant sur des facteurs d'émission issus de la Base Empreinte® de l'ADEME.

Le périmètre organisationnel est défini selon une approche de contrôle opérationnel, conformément aux principes du GHG Protocol, et qui est en corrélation avec le périmètre des états financiers.

Les émissions du scope 2 sont présentées selon les méthodes location-based et market-based, cette dernière reflétant les choix contractuels d'approvisionnement en électricité du Groupe.

Les émissions du scope 3 ont été évaluées sur la base des catégories définies par le GHG Protocol. Les catégories retenues correspondent aux postes d'émissions jugés matériels au regard de l'activité du Groupe. Le scope 3 ne contient pas de données spécifiques des activités et des fournisseurs. Les données sont monétaires et associées à des facteurs monétaires d'émission générique.

Pour chaque catégorie, les émissions sont calculées à partir de données d'activité internes (données d'achats, de déplacements, d'équipements ou d'occupation des sites) combinées à des facteurs d'émission issus de la Base Empreinte® de l'ADEME.

Scope 1 :

- Extrapolation des données de fuite de fluides frigorigènes sur les sites à partir des fuites réelles du site de Blagnac.

- Les émissions liées à la consommation de carburant sont estimées à partir des données en kilomètres. Les données en kilomètres sont collectées par la Direction achats. Les données en km pour les sites de Lyon et Rennes sont transmises par une agence de voyage externe.

Les émissions relatives à l'utilisation des produits vendus sont exclues du scope 3.

Scope 3.1 :

- Extrapolation d'une partie des notes de frais à partir des effectifs.
- Les repas sont estimés à partir du nombre de jours travaillés (220 jours/ETP/an).
- Les déplacements domicile-travail des prestataires sont inclus dans le scope 3.1 pour le bilan carbone 2025 (et 3.7 dans le bilan carbone 2024). De plus, une partie des kilomètres utilisés pour ce calcul sont extrapolés : un sondage a été réalisé en 2023 pour connaître les distances parcourues, mais toutes les personnes interrogées n'ont pas répondu.

Scope 3.3 : les facteurs d'émissions amont des sites autres que ceux en France et à Monaco ne sont pas pris en compte pour le calcul des émissions car l'Ademe ne présente pas ces facteurs dans sa base. Ces émissions ne sont pas estimées.

Scope 3.5 : les émissions liées aux DEEE sont exclues pour les sites hors France et Monaco. De plus, pour le site de Monaco, la valeur est estimée à partir des données de la France.

Scope 3.6 : les émissions liées aux déplacements professionnels sont calculées à partir d'une extraction produite par les agences de voyage avec lesquelles le groupe travail. Les trajets dont la ville de départ est identique à la ville d'arrivée sont exclus du reporting.

Scope 3.7 : les émissions liées aux déplacements domicile-travail sont calculées pour la France à partir de kilomètres provenant d'un sondage réalisé en 2023, puis extrapolé avec les ETP 2025. Pour les autres sites, les km proviennent d'un sondage 2025 et les émissions de l'Inde sont estimées à partir de la moyenne des réponses des autres sites.

Périmètre : groupe entier (approche opérationnelle, contrôle opérationnel) pour toutes les catégories

Catégorie 1 Produits et services achetés	Déjeuners quotidiens des salariés en unités et autres intrants de biens de de services en valeur monétaire avec les facteurs d'émissions pertinents
Catégorie 2 Biens immobilisés	Inventaire informatique en valeur physique, des véhicules en valeur physique, des meubles et des autres produits manufacturés en approche monétaire (comptabilité)
Catégorie 3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	Factures d'énergie de chaque filiale
Catégorie 5 Déchets générés	Reporting des prestataires de collecte, inventaire de traitement des DEEE
Catégorie 6 Déplacements professionnels	Distances parcourues par la flotte de véhicules, reporting des agences de voyage
Catégorie 7 Déplacements domicile travail	Sondage auprès des collaborateurs des filiales

Catégories du scope 3 non retenues

Les catégories du scope 3 suivantes n'ont pas été retenues, car non pertinentes ou non matérielles au regard des activités du Groupe :

- Catégorie 4 – Transport et distribution amont ;
- Catégorie 9 – Transport et distribution aval ;
- Catégorie 10 – Transformation des produits vendus ;
- Catégorie 11 – Utilisation des produits vendus ;
- Catégorie 12 – Fin de vie des produits vendus ;

- Catégorie 13 – Actifs loués aval ;
- Catégorie 14 – Franchises ;
- Catégorie 15 – Investissements.

Ces exclusions s'expliquent par l'absence d'activité correspondante ou par un niveau d'émissions estimé comme non significatif au regard des émissions totales du Groupe.

Catégorie pertinente non quantifiée à ce stade

- Catégorie 11 – Utilisation des produits vendus
Catégorie matérielle et pertinente, pour laquelle le Groupe n'a pas, à ce stade, calculé les émissions associées.

À ce stade, les calculs reposent majoritairement sur des données d'activité internes combinées à des facteurs d'émission monétaires génériques.

Le recours à des données spécifiques fournisseurs reste limité. Le Groupe prévoit de renforcer progressivement la collecte de données primaires dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

Location based

Scope	Catégorie d'émissions	Année N (2025)	Année N-1 (2024)
Scope 1	Émissions directes (combustion fixe et mobile, flotte de véhicules, autres émissions directes)	130	115
Scope 2	Électricité, chaleur et froid achetés (méthode localisation)	172	45
Scope 3	Catégorie 1 - Achats de biens et services	4 154	1 938
	Catégorie 2 - Immobilisations	338	29
	Catégorie 3 - Activités liées à l'énergie (hors scopes 1 et 2)	52	37
	Catégorie 4 - Déchets générés	8	7
	Catégorie 6 - Déplacements professionnels	144	161
	Catégorie 7 - Déplacements domicile-travail	1 603	1 946
	Catégorie 8 - Actifs loués amont	0	0
	Total Scope 3	6 299	4 117
TOTAL GES (Scopes 1 + 2 + 3)		6 601	4 277

Marked Based

Scope	Catégorie d'émissions	Année N (2025)	Année N-1 (2024)
Scope 1	Émissions directes (combustion fixe et mobile, flotte de véhicules, autres émissions directes)	130	115
Scope 2	Électricité, chaleur et froid achetés (méthode localisation)	135	1
Scope 3	Catégorie 1 - Achats de biens et services	4 154	1 938
	Catégorie 2 - Immobilisations	338	28
	Catégorie 3 - Activités liées à l'énergie (hors scopes 1 et 2)	51	27
	Catégorie 4 - Déchets générés	8	6
	Catégorie 6 - Déplacements professionnels	144	161
	Catégorie 7 - Déplacements domicile-travail	1 603	1 946
	Catégorie 8 - Actifs loués amont	0	0
	Total Scope 3	6 298	4 107
TOTAL GES (Scopes 1 + 2 + 3)		6 563	4 223

Les écarts entre 2024 et 2025 résultent à la fois de l'extension du périmètre de reporting (nouveaux sites/activités inclus en 2025) et de l'amélioration de la méthodologie de collecte et de calcul (mise à jour des facteurs d'émission, meilleure couverture des données). En conséquence, les émissions 2025 ne sont pas entièrement comparables à celles de 2024.

E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Au cours de la période de reporting, le Groupe Infotel n'a pas mis en place de projets d'absorption ou d'atténuation des gaz à effet de serre financés par des crédits carbone dans une logique de neutralisation globale de ses émissions.

La stratégie climat d'Infotel repose prioritairement sur la réduction à la source des émissions, notamment par la limitation des déplacements aériens, la priorisation du train, le développement du télétravail et des mobilités bas-carbone, ainsi que par la structuration progressive d'une trajectoire de décarbonation.

E1-8 – Tarification interne du carbone

À ce jour, le Groupe n'applique pas de mécanisme de tarification interne du carbone. En l'absence de prix interne du carbone, les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas monétisées dans les

processus décisionnels internes, ce qui limite l'incitation directe à prioriser les projets bas-carbone dans les décisions d'investissement ou les opérations courantes.

Le Groupe envisage d'évaluer l'opportunité d'instaurer un tel mécanisme dans le cadre de son futur plan de transition climatique, afin de renforcer l'intégration des enjeux climatiques dans sa stratégie et ses processus de décision.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – POLLUTION

ESRS 2 – IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution

L'identification et l'évaluation des incidences, risques et opportunités liés à la pollution ont été réalisées dans le cadre de l'analyse de double matérialité du Groupe. La méthodologie appliquée est décrite dans la note ESRS 2 – IRO-1 relative aux procédures d'identification et d'évaluation des IRO, applicable à l'ensemble des thématiques environnementales.

Compte tenu de la nature des activités d'Infotel, principalement fondées sur des prestations intellectuelles, les incidences identifiées en matière de pollution sont principalement indirectes et situées dans la chaîne de valeur, notamment en lien avec la fabrication et la fin de vie des équipements informatiques.

L'identification des incidences, risques et opportunités repose sur une analyse qualitative des activités du Groupe, complétée par des échanges avec les fonctions internes concernées (RSE, achats, IT), ainsi que par une analyse documentaire sectorielle.

Au regard de l'activité du Groupe, aucune analyse détaillée complémentaire par site n'a été réalisée, les opérations ne générant pas d'émissions directes significatives dans l'air, l'eau ou les sols.

De même, aucune consultation spécifique de communautés locales n'a été menée, en raison de l'absence d'impacts directs significatifs liés aux activités du Groupe.

ESRS 2-1 – Politiques en matière de pollution

Infotel ne dispose pas d'une politique spécifique dédiée à la pollution. La prévention et la réduction des impacts liés à la pollution sont intégrées au système de management environnemental certifié ISO 14001 et aux dispositifs décrits dans la section relative au changement climatique (ESRS E1).

Ces dispositifs visent notamment à limiter les émissions atmosphériques liées aux déplacements professionnels et à encadrer les impacts indirects associés au cycle de vie des équipements informatiques utilisés par le Groupe.

Les incidences identifiées sur l'eau et les sols étant principalement indirectes et situées dans la chaîne de valeur, leur prise en compte repose notamment sur les pratiques d'achats responsables et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le suivi de ces dispositifs est assuré dans le cadre du système de management environnemental et du pilotage global des enjeux RSE du Groupe.

E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution

L'action engagée par le Groupe en matière de prévention de la pollution concerne principalement la transition progressive de sa flotte de véhicules vers une flotte dite « écoresponsable ». Par cette notion, le Groupe entend une flotte composée majoritairement de véhicules électriques et hybrides

rechargeables, permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, particules fines) associés aux motorisations thermiques.

Ces actions concernent principalement pour l'instant le périmètre France et Monaco car les entités des autres pays n'ont pas de véhicules.

Les autres entités internationales suivent des orientations similaires, adaptées à leur contexte local, sans qu'un suivi consolidé et homogène soit à ce stade formalisé au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2025, le parc en France et Monaco comprenait 37 véhicules répartis comme suit :

- 14 véhicules électriques (38 %) ;
- 6 véhicules hybrides (16 %) ;
- 1 véhicule hybride rechargeable (3 %) ;
- 16 véhicules essence (43 %).

Les actions engagées s'inscrivent dans une trajectoire pluriannuelle :

- avant 2025, Infotel a initié la politique de verdissement de la flotte en intégrant systématiquement des véhicules hybrides ou électriques dans les nouvelles commandes et en limitant progressivement le recours aux motorisations diesel ;
- en 2025, le Groupe a poursuivi ce mouvement en orientant le renouvellement des contrats de location longue durée vers des véhicules électriques et hybrides, en renforçant les règles internes de choix des motorisations (priorité aux véhicules à faibles émissions) et en sensibilisant les collaborateurs à l'éco-conduite et aux enjeux de mobilité durable ;
- à compter de 2026, Infotel prévoit de poursuivre l'électrification de la flotte en augmentant progressivement la part de véhicules électriques et hybrides dans les nouvelles mises à disposition, avec un objectif d'atteindre une flotte majoritairement composée de véhicules à faibles émissions d'ici 2030.

Dans le cadre du renouvellement progressif du parc automobile, le Groupe vise à augmenter la part de véhicules à faibles émissions dans sa flotte, avec un objectif de flotte majoritairement écoresponsable à l'horizon 2030.

En complément, le Groupe favorise le télétravail et l'usage d'outils numériques afin de limiter les déplacements lorsque cela est compatible avec les exigences opérationnelles.

Les ressources mobilisées pour la transition de la flotte sont intégrées aux dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au renouvellement progressif des véhicules et ne font pas l'objet d'un financement spécifique via des instruments financiers durables.

S'agissant des incidences indirectes identifiées sur l'eau, les sols et les microplastiques, aucune action distincte n'a été engagée en 2025. Ces enjeux sont pris en compte dans le cadre des politiques d'achats responsables et de gestion des équipements, et feront l'objet d'une réévaluation lors des prochaines revues de matérialité

Les impacts identifiés en matière de pollution influencent les exigences des clients et les conditions d'accès à certains marchés, en particulier en lien avec les achats responsables et la gestion des équipements. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets.

Impact - Risque -Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact négatif : pollution indirecte de l'eau liée à la fabrication des équipements IT	Renforce les exigences clients et peut limiter l'accès à certains appels d'offres intégrant des critères environnementaux	Renforcement des critères de sélection des fournisseurs et des équipements IT
Impact négatif : pollution indirecte des sols liée à l'extraction des terres rares et à la gestion des déchets d'équipements	Conditionne l'accès à certains marchés intégrant des exigences d'achats responsables	Intégration du cycle de vie des équipements dans les décisions d'achat
Impact négatif : pollution diffuse par microplastiques issue des équipements et fournitures	Renforce les exigences clients en matière de gestion des déchets et d'achats responsables	Renforcement des pratiques de gestion des équipements en fin de vie

L'efficacité des actions engagées est suivie de manière indirecte à travers les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à la gestion des équipements.

À ce stade, les actions relatives à la prévention de la pollution sont financées via les budgets opérationnels des directions concernées, sans identification de CapEx ou d'OpEx spécifiques dans les états financiers du Groupe.

E2-3 – Cibles en matière de pollution

À la date de clôture, Infotel n'a pas défini de cibles chiffrées spécifiques relatives aux polluants atmosphériques, aux rejets directs dans l'eau ou à la pollution directe des sols distinctes de ses objectifs climatiques présentés dans l'ESRS E1.

Les actions engagées en matière de prévention de la pollution s'inscrivent principalement dans des démarches opérationnelles, notamment la transition progressive de la flotte de véhicules vers des solutions à plus faibles émissions.

Dans ce cadre, le Groupe s'est fixé un objectif opérationnel visant à augmenter la part de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans sa flotte, avec une perspective de flotte majoritairement écoresponsable à l'horizon 2030.

Cet objectif s'inscrit dans une logique de réduction des impacts environnementaux, sans constituer à ce stade une cible formalisée au sens des référentiels relatifs à la pollution.

La progression est suivie au minimum sur une base annuelle par la Direction RSE, en lien avec la Direction des Achats et les fonctions en charge de la gestion du parc automobile.

Le Groupe suit l'efficacité de ses actions à travers des indicateurs opérationnels tels que la répartition du parc de véhicules par type de motorisation, la part de véhicules à faibles émissions dans la flotte totale et le rythme de renouvellement du parc automobile, sur la base de données internes de gestion du parc consolidées au niveau du périmètre France et Monaco.

E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Conformément aux exigences de l'ESRS E2, Infotel a analysé ses activités au regard des polluants figurant à l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006 relatif au registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR)*, sur le périmètre des entités consolidées sous contrôle opérationnel.

Compte tenu de l'absence d'activité industrielle, aucun impact matériel n'a été identifié en lien avec les sites d'INFOTEL, les points de données relatifs sont donc non applicables. Les impacts identifiés sont situés dans la chaîne de valeur amont. Les émissions atmosphériques indirectes liées aux déplacements sont traitées dans l'ESRS E1 au titre des émissions de gaz à effet de serre.

Les activités du Groupe n'impliquent ni production, ni utilisation intentionnelle, ni rejet volontaire de microplastiques dans l'environnement. Aucun montant consolidé n'est à déclarer à ce titre.

E2-6 – Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants en matière de pollution

Les incidences identifiées étant principalement indirectes et liées à la chaîne de valeur, et compte tenu de l'absence d'activités industrielles ou de rejets directs dans ses opérations propres, le Groupe n'a pas identifié d'effet financier matériel directement attribuable aux risques liés à la pollution ni d'impact susceptible d'être quantifié de manière fiable à la date de clôture.

En conséquence, aucune estimation chiffrée spécifique n'est présentée au titre de l'exercice 2025.

Cette position pourra être réévaluée lors des prochains exercices en fonction de l'évolution du contexte réglementaire, des attentes des parties prenantes ou du modèle d'activité du Groupe.

*Le règlement européen E-PRTR (European Pollutant Release and Transfer Register) institue un registre public des rejets et transferts de polluants provenant d'installations industrielles dépassant certains seuils réglementaires.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES – RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire sont décrites dans la note ESRS 2 – IRO-1 relative à la méthodologie d'analyse de double matérialité, applicable à l'ensemble des thématiques environnementales.

Compte tenu du modèle d'affaires d'Infotel, principalement fondé sur les services numériques et l'édition logicielle, les enjeux identifiés au titre de l'ESRS E5 concernent essentiellement les équipements informatiques utilisés dans le cadre des activités opérationnelles, notamment leur acquisition, leur utilisation et leur gestion en fin de vie (DEEE), ainsi que les dépendances indirectes aux chaînes d'approvisionnement intégrant des matières premières critiques.

L'analyse s'est appuyée sur des échanges avec les fonctions internes concernées (RSE, achats, IT) ainsi que sur une analyse documentaire sectorielle, et couvre les opérations propres et la chaîne de valeur amont.

Au regard de la nature des activités du Groupe, aucune analyse détaillée par site ni consultation spécifique de parties prenantes externes n'a été menée, les impacts étant principalement indirects et non localisés.

Les impacts identifiés en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire influencent les exigences des clients et les conditions d'accès à certains marchés, notamment en matière d'achats responsables et de gestion du cycle de vie des équipements. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets sur le modèle économique et les orientations stratégiques du Groupe.

Impact - Risque - Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact négatif : pollution indirecte de l'eau liée à la fabrication des équipements IT	Renforce les exigences clients et peut limiter l'accès à certains appels d'offres intégrant des critères environnementaux	Renforcement des critères de sélection des fournisseurs et des équipements IT
Impact négatif : pollution indirecte des sols liée à l'extraction des terres rares et à la gestion des déchets d'équipements	Conditionne l'accès à certains marchés intégrant des exigences d'achats responsables	Intégration du cycle de vie des équipements dans les décisions d'achat
Impact négatif : pollution diffuse par microplastiques issue des équipements et fournitures	Renforce les exigences clients en matière de gestion des déchets et d'achats responsables	Renforcement des pratiques de gestion des équipements en fin de vie

E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

À la date de clôture, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique relative à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire au sens des exigences de l'ESRS.

Compte tenu de la nature de ses activités, centrées sur les services numériques et l'édition logicielle, le Groupe n'utilise pas directement de matières premières dans des processus industriels. Les principaux enjeux identifiés concernent les équipements informatiques utilisés dans le cadre des opérations, notamment leur acquisition, leur utilisation et leur gestion en fin de vie.

Dans ce contexte, Infotel met en œuvre un ensemble de pratiques opérationnelles visant à encadrer l'utilisation des ressources et la gestion des déchets.

Ces pratiques sont intégrées aux démarches de gestion du parc informatique, d'achats responsables et de numérique responsable, et s'inscrivent plus largement dans le cadre du système de management environnemental du Groupe.

Ces pratiques couvrent les opérations propres du Groupe en France et dans ses filiales consolidées, ainsi que les achats d'équipements IT réalisés en amont de la chaîne de valeur.

E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les actions sont pilotées au niveau du Groupe par la Direction RSE, en coordination avec la Direction des Systèmes d'Information et la fonction Achats.

Au cours de l'exercice 2025, les actions engagées ont principalement concerné la gestion du parc informatique du Groupe en France et dans ses principales filiales consolidées, notamment Infotel Monaco, Infotel UK, Infotel IT et Groupe Adaming Maroc.

La gestion du parc est pilotée par la DSI Groupe, qui assure le suivi des affectations des équipements, favorise leur réaffectation interne et anticipe les renouvellements. Les équipements sont gérés selon des standards techniques communs définis au niveau du Groupe. Dans certaines filiales, des achats peuvent toutefois être réalisés localement afin de répondre aux besoins opérationnels, tout en respectant ces standards.

Le dispositif repose notamment sur :

- Une gestion centralisée du parc informatique permettant d'optimiser les affectations et d'allonger la durée d'usage des matériels ;
- Le recours au matériel reconditionné lorsque les exigences de sécurité et de performance le permettent ;
- L'intégration de critères environnementaux dans les processus d'achat (certifications telles qu'EPEAT Gold, Energy Star, FSC pour les consommables) ;
- L'orientation des équipements en fin d'usage vers des filières spécialisées favorisant prioritairement le réemploi puis le recyclage.

Les décisions d'acquisition intègrent des critères environnementaux, notamment la prise en compte de référentiels reconnus tels que EPEAT ou Energy Star, ainsi que des critères liés à la durabilité et à la réparabilité des équipements. Lorsque cela est compatible avec les exigences opérationnelles, le Groupe peut également recourir à du matériel reconditionné.

Dans une logique d'économie circulaire, Infotel privilégie l'allongement de la durée de vie des équipements, leur réemploi en interne et, en fin d'usage, leur traitement par des prestataires spécialisés dans la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Le réemploi est privilégié lorsque cela est possible, avant le recyclage. Cette organisation permet d'assurer la traçabilité des équipements et de favoriser leur valorisation.

Par ailleurs, le tri des déchets dans les bureaux et la dématérialisation progressive de certains processus internes (documents administratifs, procédures RH, gestion documentaire) contribuent à la réduction des flux de déchets et à une utilisation plus efficiente des ressources.

Les actions engagées s'inscrivent principalement dans un horizon de court à moyen terme, avec une amélioration continue des pratiques de gestion des équipements et d'intégration de critères d'économie circulaire dans les achats.

Les impacts identifiés en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire influencent les exigences des clients et les conditions d'accès à certains marchés, notamment en matière d'achats responsables et de gestion du cycle de vie des équipements. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets sur le modèle économique et les orientations stratégiques du Groupe.

Impact - Risque -Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact négatif : contribution indirecte à l'épuisement des ressources naturelles et à la pollution liée à la fabrication des équipements IT	Conditionne l'accès à certains marchés intégrant des exigences sur l'origine, la traçabilité et l'impact environnemental des équipements	Intégration de critères d'économie circulaire dans les choix d'équipements et de fournisseurs
Impact négatif : production de déchets issus des activités de bureau et des équipements IT	Génère des coûts de gestion des déchets et renforce les exigences clients en matière de gestion environnementale	Structuration de la gestion des déchets et réduction des volumes produits

Ces éléments orientent les actions mises en œuvre par le Groupe en matière de gestion du cycle de vie des équipements et d'intégration de principes d'économie circulaire dans ses pratiques opérationnelles.

À ce stade, les actions relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire sont financées via les budgets opérationnels des directions concernées. Aucun CapEx ou OpEx spécifique n'est isolé dans les états financiers du Groupe au titre de ces actions.

E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les enjeux d'Infotel en matière d'économie circulaire portent principalement sur la gestion du cycle de vie des équipements informatiques ainsi que sur la gestion des déchets issus des activités du Groupe.

À la date de clôture de l'exercice 2025, le Groupe n'a pas défini de cible quantitative ou qualitative relative à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire au sens de la norme ESRS E5-3.

L'absence de cible spécifique en matière de déchets s'explique notamment par le profil d'Infotel, dont les impacts se concentrent sur un parc d'équipements informatiques limité et des volumes de déchets relativement faibles, ainsi que par le caractère ponctuel de certains flux (par exemple, les DEEE collectés à la demande lors des opérations de renouvellement) et la forte dépendance d'une partie des déchets non dangereux aux comportements individuels des collaborateurs. Dans ce contexte, la définition de cibles chiffrées robustes reste en cours de structuration.

En parallèle, le Groupe assure toutefois un suivi opérationnel des enjeux identifiés comme matériels en lien avec ses IRO relatifs au cycle de vie des équipements IT et à la gestion des déchets, au moyen d'indicateurs tels que le nombre et la part d'achats de PC reconditionnés, la durée moyenne d'utilisation du matériel, le taux de panne et de renouvellement, ou encore le recours à des filières spécialisées pour la collecte et le traitement des DEEE. Ces indicateurs permettent de piloter progressivement la démarche d'économie circulaire et de disposer d'une base pour définir, à terme, des cibles formalisées alignées sur les exigences d'ESRS E5.

En matière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), la cible est de mettre en place dans les filiales du groupe Infotel des filières de récupération des DEEE. La cible de 100% est atteinte pour la France. La politique doit être étendue progressivement dans les filiales hors France.

Cette ambition, de nature volontaire, a été définie dans le cadre des travaux internes pilotés par la Direction RSE, en lien avec la DSI Groupe et la fonction Achats. Les parties prenantes externes interviennent principalement dans la mise en œuvre opérationnelle. À ce titre, le Groupe s'appuie notamment sur son partenariat avec Les Ateliers du Bocage pour la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage des équipements informatiques en fin d'usage. Ces acteurs n'ont toutefois pas été directement impliqués dans la définition de cette ambition.

Flux de déchets pour le périmètre France	2025	2024
	En kg	En kg
Papier et Carton	2 802	5 050
Plastique	198	209

Métal	123	76
DEE	1 933	1 005
Dont DEE réemploi	130,5	68
% de réemploi des DEE	7%	7%

Les données du tableau ci-dessus sont issues des prestataires de collecte pour la France.

Le niveau des quantités de papier et carton sont en forte baisse du fait notamment du développement de la numérisation des données (papier), et d'un volume d'acquisition de matériels informatiques moins important (carton). Les déchets d'équipements sont en augmentation, les volumes traités ne sont jamais régulier et dépend notamment de l'obsolescence des matériels.

Le reporting des déchets a été étendu en 2025 afin d'intégrer les filiales du Groupe. La baisse du taux de réemploi résulte notamment de l'exploitation plus longue des matériels limitant en conséquence les capacités de réemploi de ces matériels.

Pour la France, les données reportées proviennent des prestataires spécialisés en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Pour les filiales internationales, les déchets sont majoritairement gérés par les gestionnaires des bureaux (bailleurs) et ne font pas l'objet d'un reporting consolidé. En l'absence de données directes, une estimation a été réalisée sur la base d'un ratio de production de déchets par salarié (kg/ETP), calculé à partir des données françaises et appliqué aux effectifs des filiales concernées.

Les effectifs situés aux États-Unis et au Canada ne sont pas inclus dans cette estimation, les collaborateurs étant principalement en mission dans les locaux des clients, sans accès direct aux données de gestion des déchets.

Cette ambition couvre à ce stade les opérations propres du Groupe en France. Les entités internationales (Infotel Monaco, Infotel UK, Infotel India et Infotel Maroc) engageront progressivement une démarche équivalente, avec un objectif de mise en place d'un reporting consolidé d'ici fin 2027.

En complément, Infotel France déploie progressivement des dispositifs de tri des déchets de bureau (papier, cartons, plastiques).

Les données transmises par les prestataires spécialisés sont examinées dans le cadre du système de management environnemental certifié ISO 14001 en place depuis 2011, avec la contribution des fonctions RSE, Achats et DSI. La certification ISO14001 porté par Infotel Conseil concerne uniquement les sites en France de Infotel SA, Infotel Conseil, OAI/O. Les sites de Dijon et Orléans ne sont pas certifiées mais appliquent les directions nationales du SME basé sur la norme ISO14001.

E5-4 – Ressources entrantes

Les ressources entrantes d'Infotel concernent principalement les équipements informatiques utilisés dans le cadre de ses opérations.

La fabrication de ces équipements mobilise, en amont de la chaîne de valeur, différentes matières premières et composants électroniques, dont certaines matières premières critiques. Infotel n'exploite ni ne transforme directement ces ressources.

Au regard de la nature de ses activités de services numériques et des volumes physiques concernés, les ressources entrantes n'ont pas été identifiées comme un enjeu matériel en matière d'utilisation de ressources. En conséquence, les indicateurs relatifs au poids total de matières utilisées ou à la part de matières secondaires ne sont pas publiés.

Les informations disponibles reposent principalement sur les données issues des factures fournisseurs et du suivi interne du parc informatique.

E5-5 – Ressources sortantes

Les ressources sortantes d'Infotel correspondent principalement aux déchets générés dans le cadre de ses opérations propres.

Infotel a néanmoins défini une ambition spécifique en matière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), consistant à orienter 100 % des DEEE issus de ses sites en France vers des filières spécialisées et agréées à horizon 2030, en privilégiant le réemploi puis le recyclage conformément à la hiérarchie des déchets.

Les prestations intellectuelles et les logiciels commercialisés par le Groupe ne donnent pas lieu à la production de biens matériels en fin de vie. Il n'existe donc pas de flux sortants liés à des produits physiques conçus ou fabriqués par l'entreprise.

Les principaux flux identifiés sont :

- les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- les déchets non dangereux issus des activités de bureau (papier (impressions, courriers, cartons, consommables) ;
- les déchets non dangereux issues des repas et collations des collaborateurs plastiques (contenant des boissons), canettes en aluminium (métaux)) ;
- des flux spécifiques de déchets dangereux en faible volume, tels que les piles (des collaborateurs) et cartouches d'impression.

Les équipements informatiques arrivés en fin d'usage sont confiés à des prestataires spécialisés et agréés, appliquant la hiérarchie des déchets. La priorité est donnée à la préparation en vue du réemploi, puis au recyclage des matières.

Cette organisation permet d'assurer la traçabilité des flux, de favoriser la valorisation des équipements et de limiter l'élimination des déchets.

Les DEEE (PC, Serveurs, Écrans usagés, câbles, etc.) peuvent contenir les composants suivants Métaux ferreux et non ferreux, Plastiques, Verre, Minéraux non métalliques, Textiles, Biomasse / matières organiques résiduelles, Matières premières critiques, Terres rares.

Groupe Infotel en kilogramme

Volume total de déchets	8 377
Volume total de déchets non dangereux	5 946
Volume total de déchets non dangereux détournés de l'élimination	0
Volume total de déchets non dangereux – filière non connue	5 946
Volume total de déchets non dangereux éliminés	0
Volume total de déchets non dangereux non recyclés	0
Volume total de déchets dangereux générés	2 431
Volume de déchets dangereux détournés de l'élimination	2 431
Volume de déchets dangereux éliminés	0
Volume total de déchets dangereux non recyclés	0

La ventilation par types d'opérations de valorisation n'est pas disponible et que le Groupe travaille sur la collecte des informations pour disposer, à terme, des données ventilées.

France (données reportées par les entreprises spécialisées) en kilos

Volume total de déchets	7 157
Volume total de déchets non dangereux	5 080
Volume total de déchets non dangereux détournés de l'élimination	0
Volume total de déchets non dangereux – filière non connue	5 080
Volume total de déchets non dangereux non éliminés	0
Volume total de déchets non dangereux non recyclés	0
Volume total de déchets dangereux générés	2 077
Volume total de déchets dangereux détournés de l'élimination	2 077
Volume total de déchets dangereux éliminés	0
Volume total de déchets dangereux non recyclés	0

Filiales, Monaco, Allemagne, Maroc, UK et Inde, (données estimées par extrapolation) en kilos

Volume total de Déchets	1 220
Volume total de Déchets non dangereux	866
Volume total de déchets non dangereux – filière non connue	866
Volume total de déchets non dangereux non éliminés	0
Volume total de déchets non dangereux non recyclés	0
Volume total de déchets dangereux générés	354
Volume total de déchets dangereux détournés de l'élimination	354
Volume total de déchets dangereux éliminés	0
Volume total de déchets dangereux non recyclés	0

Les filiales US et Canada ont été exclus du périmètre car leur contribution est insignifiante, elles ne représentent que 0,3 % des effectifs du groupe.

Après échange avec les responsables des filiales, les déchets sont collectés au niveau des gestionnaires de bureaux (bailleurs). Il n'existe pas de reporting avec des données pour les filiales. Pour faire l'estimation des filiales, le choix a été de calculer le ratio kg/Etp pour la France et ensuite d'appliquer ce ratio aux effectifs des filiales.

En 2025, 100 % des DEEE collectés sur le périmètre des opérations propres du Groupe en France ont été orientés vers des opérations de valorisation. Aucun DEEE n'a été éliminé par incinération ou mis en décharge au cours de la période.

Les données concernent principalement les sites pour lesquels la collecte et le traitement des équipements sont réalisés via des prestataires référencés dans le cadre du système de management environnemental. Les informations relatives à certaines filiales internationales n'ont pas pu être consolidées à ce stade en raison de l'organisation locale des achats et de la gestion des équipements.

Les déchets dangereux sont principalement constitués des DEEE, ainsi que, dans une moindre mesure, des piles et cartouches d'impression.

Infotel confie le traitement de ces équipements à un prestataire agréé, Les Ateliers du Bocage, qui réalise un inventaire à réception et privilégie la préparation en vue du réemploi avant le recyclage, assurant ainsi la traçabilité des flux.

Pour l'exercice 2025 (périmètre France), les déchets non dangereux issus des opérations propres représentent 5 080 kg.

Les déchets générés par les opérations propres sont collectés par des prestataires spécialisés et orientés majoritairement vers des filières de recyclage. En l'absence de données exhaustives relatives aux traitements finaux réalisés par ces opérateurs, les quantités éliminées ne sont pas ventilées pour ces flux. Afin de renforcer le dispositif de reporting, le Groupe met progressivement en place un suivi

harmonisé des déchets entre ses sites, en demandant des données plus détaillées aux prestataires sur les modes de traitement, en intégrant ces informations dans son système de management environnemental ISO 14001 et en étendant progressivement ce suivi aux filiales internationales.

L'orientation prioritaire vers le réemploi et le recyclage permet de favoriser la valorisation des matières et de limiter indirectement l'extraction de ressources primaires.

Méthodologie

Les données relatives aux DEEE proviennent des inventaires et bordereaux de suivi transmis par le prestataire agréé Les Ateliers du Bocage.

Les données relatives aux déchets non dangereux sont issues des informations communiquées par les prestataires de collecte ou, lorsque nécessaire, d'estimations fondées sur le volume des contenants et la fréquence des collectes.

INFORMATIONS SOCIALES – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la CSRD et les normes ESRS, certaines exigences de publication de la norme S1 font l'objet d'une mise en œuvre progressive par le Groupe. Il s'agit en particulier des points de données S1-7 (travailleurs externes), S1-8 (couverture des négociations collectives hors EEE), S1-11 (protection sociale), S1-12 (personnes en situation de handicap), S1-13 (formation et développement des compétences), S1-14 (santé et sécurité – notamment décès, accidents des non-salariés, maladies professionnelles et jours perdus) et S1-15 (équilibre entre vie professionnelle et vie privée, dont congés familiaux). Pour ces thématiques, les indicateurs sont présentés lorsque des données suffisamment fiables et homogènes sont disponibles ; à défaut, l'information est fournie de façon qualitative ou partielle, dans le respect du cadre transitoire applicable et dans une logique de renforcement graduel de la couverture et de la qualité des données au cours des prochains exercices.

ESRS 2 – SBM-3 IROs

Dans le cadre de son analyse de double matérialité réalisée en 2025, Infotel a identifié plusieurs enjeux sociaux matériels directement liés à ses effectifs salariés

Les enjeux identifiés concernent principalement les salariés du Groupe, composés majoritairement de consultants, ingénieurs et experts intervenant en mission chez les clients ou en centres de services, ainsi que les fonctions supports (RH, IT, fonctions commerciales et administratives).

Des travailleurs non-salariés (freelances ou prestataires externes) peuvent intervenir ponctuellement en renfort sur certaines missions. Bien qu'ils ne soient pas intégrés aux effectifs du Groupe, ils peuvent être exposés à des conditions de travail similaires lorsqu'ils interviennent dans les mêmes environnements opérationnels.

Le modèle économique du Groupe repose avant tout sur le travail et l'expertise de ses collaborateurs.

Les principales incidences identifiées ont concerné :

- Les conditions de travail, notamment dans des contextes de missions chez les clients ou en centres de services. Ces impacts négatifs potentiels sont ponctuels et liés à certains contextes de mission (organisation du travail, contraintes opérationnelles), tout en concernant une part importante des effectifs compte tenu du modèle d'activité de services.
- L'équilibre entre exigences opérationnelles et bien-être au travail, avec une attention portée aux risques psychosociaux. Les impacts négatifs associés sont ponctuels et non systémiques, susceptibles d'intervenir dans certains contextes de projets ou missions à forte intensité.
- L'accès à la formation et aux parcours d'évolution professionnelle qui constitue un impact positif systémique pour l'ensemble des salariés du Groupe. Cet impact est généré par les activités de formation et de gestion des compétences, notamment le plan de formation, les dispositifs d'entretiens professionnels et les actions de développement des compétences sur les métiers clés du numérique (IA, cloud, cybersécurité, numérique responsable). Il concerne principalement les consultants, ingénieurs et experts techniques, ainsi que les fonctions supports, l'ensemble des salariés étant éligible à ces dispositifs. Les travailleurs non-salariés ne sont pas directement concernés par ces dispositifs internes.
- L'égalité de traitement et l'inclusion, qui constitue également un impact positif systémique, porté par les RH Groupe et applicable à l'ensemble des collaborateurs.

L'entreprise est consciente que ces incidences peuvent générer des risques, en particulier des difficultés de recrutement et de fidélisation, une hausse du turnover, une baisse d'engagement des collaborateurs ou un décalage entre les compétences disponibles et les besoins des clients, susceptible d'affecter la qualité de service et la performance économique.

À l'inverse, ces enjeux constituent également des opportunités pour le Groupe. Le développement des compétences, notamment dans des domaines clés comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le cloud ou le numérique responsable, permet de renforcer l'attractivité d'Infotel, d'améliorer la performance des équipes et de soutenir la croissance et la création de valeur.

Les IROs identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité sont examinés par la Direction générale et les fonctions RH, puis traduits en orientations concrètes en matière de politique de recrutement, de fidélisation, de développement des compétences et d'organisation du travail.

Ces éléments alimentent notamment la définition des priorités RH (attractivité, sécurisation des parcours professionnels, montée en compétences, prévention des risques sociaux), l'allocation des ressources humaines et financières associées, ainsi que l'adaptation du modèle organisationnel du Groupe afin de soutenir sa performance économique et sa capacité à délivrer des services de qualité à ses clients.

Ils contribuent à l'adaptation progressive du modèle économique, dans une logique de performance durable.

Afin de faciliter la lecture, le tableau ci-dessous propose une synthèse des principaux enjeux sociaux matériels, en précisant leur nature, leur caractère (ponctuel ou systémique) ainsi que les populations principalement concernées.

Enjeu	Nature	Caractère	Population concernée	Politique
Conditions de travail	Impact négatif	Ponctuel	Collaborateurs en mission chez les clients ou centre de services	Aucune politique
Équilibre vie pro / vie perso	Impact négatif	Ponctuel	Collaborateurs mobilisés sur des projets à forte intensité	Aucune politique
Formation et compétences	Impact positif	Systémique	Ensemble des salariés	Aucune politique
Égalité et inclusion	Impact positif	Systémique	Ensemble des salariés	Aucune politique
Attractivité / fidélisation	Risque / Opportunité	Systémique	Profils techniques, talents clés	Aucune politique

ESRS 2 – SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Les effectifs d'Infotel constituent un élément clé de la stratégie et du modèle économique du Groupe. Les activités d'Infotel reposent en effet largement sur l'engagement, les compétences et la capacité d'évolution de ses collaborateurs, qui sont au cœur de la création de valeur et de la qualité des services rendus aux clients.

Les intérêts, les points de vue et les droits des salariés, y compris le respect de leurs droits fondamentaux et des droits du travail, sont pris en compte dans la définition et l'évolution de la stratégie du Groupe, notamment les choix liés à l'organisation du travail, l'attractivité employeur, le développement des compétences et la qualité de vie au travail.

Ces éléments sont recueillis et pris en considération dans le cadre du dialogue social, via les instances représentatives du personnel, qui permettent la remontée régulière des attentes, préoccupations et points d'attention des salariés

Des échanges ont lieu de façon régulières entre les équipes, le management de proximité et la Direction des ressources humaines et sont remontés de façon plus formelle et analysés dans le cadre des entretiens annuels de performance et de gestion de carrière.

En 2025, nous avons par ailleurs déployé un questionnaire Qualité de Vie au Travail (QVT) auprès des collaborateurs couvrant l'ensemble des régions françaises. Ce questionnaire a permis de recueillir de

manière structurée la perception des salariés sur leurs conditions de travail, leur bien-être, leur engagement et leurs attentes d'évolution. L'analyse des réponses a été réalisée avec la Direction Générale et les Directeurs de région concernés et intégrée au plan d'action 2026 dans l'évolution des indicateurs de suivi pour la France. Un nouveau baromètre sera administré en 2026 au niveau Groupe pour avoir une vision globale et un plan d'actions associé.

S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Dans le cadre de la norme ESRS S1, Infotel ne dispose pas encore d'une politique formalisée unique couvrant l'ensemble des effectifs de l'entreprise au sens strict de S1-1 (document de politique RH/Droits humains adopté spécifiquement dans le cadre de la CSRD). Les pratiques et dispositifs présentés ci-après (conditions de travail, santé-sécurité, égalité, diversité, formation, dialogue social) résultent d'un ensemble de référentiels internes existants (procédures RH, accords collectifs, engagements en matière de droits humains) qui structurent déjà la gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs du Groupe.

À partir de 2026, le Groupe prévoit de consolider ces engagements et pratiques dans une politique formalisée alignée sur les exigences d'ESRS S1, qui précisera le périmètre couvert, les objectifs et les modalités de mise en œuvre, en s'appuyant sur les dispositifs et actions décrits dans la présente section.

Afin de renforcer la lisibilité et d'assurer le lien entre les impacts, risques et opportunités identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité et les dispositifs mis en œuvre, le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux enjeux, des domaines associés et des actions déployées.

Les éléments présentés ci-dessous décrivent la manière dont Infotel gère, de façon opérationnelle, les impacts, risques et opportunités matériels liés à ses effectifs au regard d'ESRS S1 (conditions de travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle, formation, égalité, attractivité et fidélisation), en s'appuyant sur les dispositifs RH, de dialogue social et de prévention déjà en place.

Impact - Risque - Opportunité	Nature	Domaine associé	Actions principales	Indicateurs / suivi
Conditions de travail	Impact négatif (ponctuel)	RH / QVT	Organisation du travail, suivi des missions, dispositif d'écoute (PSYFRANCE), CSSCT	Absentéisme, turnover
Équilibre vie pro / vie perso	Impact négatif (ponctuel)	RH	Télétravail, suivi managérial, entretiens BPI/EPI	Feedback collaborateurs
Formation et compétences	Impact positif (systémique)	Formation	Plan de formation, onboarding, développement compétences (IA, cloud, cybersécurité)	% masse salariale formation, heures
Égalité et inclusion	Impact positif (systémique)	Diversité	Recrutement inclusif, sensibilisation, réseau Infot'elles	Index égalité, part des femmes
Attractivité / fidélisation	Risque / Opportunité	RH	Recrutement, parcours carrière, mobilité interne	Turnover, taux de recrutement

Des pratiques RH au cœur du modèle économique d'Infotel

Le modèle économique d'Infotel repose sur une activité de services numériques à forte intensité humaine.

Le Groupe a structuré en France et à l'international, un cadre de pratiques RH visant à prévenir les risques sociaux, renforcer l'attractivité et la fidélisation en garantissant le respect des droits humains et du travail pour l'ensemble de ses effectifs et qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

• Engagements en matière de droits humains et de droits du travail

Infotel inscrit son action dans le respect des principaux référentiels internationaux reconnus en matière de droits humains et de droits du travail, notamment :

- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Ces engagements se traduisent concrètement par une attention portée au respect :

- de la durée légale du travail et des temps de repos ;
- du droit à la déconnexion ;
- de conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale ;
- d'une rémunération équitable, sans discrimination.

Le Groupe n'emploie pas de mineurs dans ses opérations courantes, en dehors de stages d'observation encadrés en France (classes de 3e ou de seconde), réalisés dans le strict respect des dispositions légales applicables. Dans les autres pays où le Groupe est implanté, aucune embauche de mineurs n'est pratiquée,

Les actions déployées par Infotel en matière sociale contribuent à plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

À titre d'exemple, la formation des managers à la prévention des risques psychosociaux et les dispositifs d'écoute des collaborateurs participent à la promotion de la santé et du bien-être au travail (ODD 3).

Les pratiques de recrutement inclusif, les actions de sensibilisation à la non-discrimination et l'objectif de progression de la part des femmes au sein d'Infotel Conseil contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5).

Les entretiens professionnels (EPI/BPI) et les actions de formation soutiennent le travail décent et le développement des compétences (ODD 8).

Enfin, le télétravail et les plans de mobilité durable participent aux objectifs liés à la consommation responsable et à la lutte contre le changement climatique (ODD 12 et 13).

• Interaction avec les effectifs et prise en compte des attentes

Le dialogue avec les collaborateurs constitue un levier central de pilotage social permettant d'identifier en amont des situations susceptibles de générer des impacts négatifs sur les collaborateurs (désengagement, risques psychosociaux, turnover), et d'y apporter des réponses progressives et adaptées.

Il s'exerce via les instances représentatives du personnel, en particulier le CSE, avec lequel plusieurs accords collectifs ont été conclus, notamment en matière de temps de travail, de télétravail, de qualité de vie au travail et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui structurent le dialogue social au sein du Groupe.

Le management de proximité joue un rôle central de relais du dialogue social. Les managers animent les équipes au quotidien, relaient les informations descendantes, recueillent et font remonter les attentes et difficultés des salariés, arbitrent et régulent les situations individuelles, et organisent des points réguliers favorisant un dialogue direct et continu avec chaque collaborateur.

Les bilans professionnels individuels (BPI) et les entretiens professionnels individuels (EPI) constituent des outils formalisés de dialogue entre le salarié et son manager : le BPI permet de faire le point sur les réalisations, les objectifs, les compétences et les besoins d'accompagnement, tandis que l'EPI est consacré aux perspectives d'évolution, au parcours professionnel et aux projets de formation, sur la base de supports préparatoires partagés et d'un compte rendu co-signé par les deux parties.

Ces dispositifs permettent de recueillir, de manière régulière et structurée, les attentes, les alertes et les besoins des collaborateurs.

Les informations issues des entretiens annuels de performance (BPI) et des entretiens professionnels (EPI) sont formalisées et tracées dans l'outil interne de gestion des ressources humaines (SYGES). Elles font l'objet d'un suivi par les managers et les équipes RH, qui en réalisent une analyse qualitative (besoins de formation, souhaits de mobilité, points de vigilance relatifs à la charge de travail ou aux conditions d'exercice des missions).

• Mesures de prévention, de remédiation et de protection

Les pratiques RH d'Infotel intègrent des mesures visant à prévenir, atténuer et corriger les impacts négatifs potentiels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, notamment en matière de conditions de travail, d'équilibre entre exigences opérationnelles et bien-être au travail, et de risques psychosociaux.

En matière de santé et de sécurité, Infotel dispose d'un système de prévention incluant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et d'actions spécifiques concernant la sécurité et la prévention des risques psychosociaux, s'appuyant sur la formation managériale, l'écoute des équipes et l'adaptation de l'organisation du travail lorsque cela est nécessaire.

Concrètement, ces actions comprennent la mise à disposition d'un dispositif d'écoute et de soutien psychologique (PSYFRANCE), la réalisation de visites de site par la CSSCT associant un élu représentant les collaborateurs et un membre de la Direction, la mise en œuvre de formations en santé et sécurité (incendie, sauveteur secouriste du travail, utilisation des défibrillateurs) ainsi que la sensibilisation aux consignes de sécurité lors de l'arrivée des nouveaux collaborateurs.

En cas de situation nécessitant une action corrective ou de remédiation, ces dispositifs peuvent être mobilisés et complétés, le cas échéant, par des mesures d'accompagnement individuel adaptées et des ajustements de l'organisation du travail.

Ces dispositifs contribuent à limiter les risques d'absentéisme, de désorganisation opérationnelle et de dégradation de la performance collective, identifiés comme des risques financiers potentiellement significatifs dans l'analyse des IROs.

En cas d'atteinte avérée ou potentielle aux droits humains ou aux conditions de travail, Infotel a mis en place des mécanismes permettant d'analyser les situations signalées, de mettre en œuvre des mesures correctrices et, le cas échéant, de réparer les impacts identifiés.

Ces mesures peuvent inclure des actions de médiation, l'adaptation de l'organisation du travail, des mesures disciplinaires proportionnées, un accompagnement individuel des collaborateurs concernés, ainsi que le recours à des dispositifs externes lorsque nécessaire (par exemple accompagnement psychologique ou expertise spécialisée). Le suivi de ces actions est assuré par les fonctions RH et la Direction Générale.

• Égalité, diversité et lutte contre les discriminations

Infotel est signataire de la Charte de la diversité* et a engagé des actions concrètes en faveur de l'égalité des chances, de la mixité des métiers techniques et de l'inclusion du handicap.

Cette charte couvre l'ensemble des motifs de discrimination prohibés par la réglementation applicable, notamment l'origine raciale ou ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'origine nationale ou sociale, ainsi que toute autre forme de discrimination interdite par le droit européen ou national.

Ces engagements sont formalisés dans un cadre de pratiques en matière de Diversité et Égalité des chances du Groupe, applicable aux entités françaises et fondée sur des principes diffusés auprès des filiales internationales. Ils couvrent notamment les pratiques de recrutement, de gestion des carrières et d'évolution professionnelle.

Ce cadre est complété par des dispositions relatives à la prévention du harcèlement et des comportements inappropriés, intégrant des dispositifs de signalement, un traitement confidentiel des situations remontées et, le cas échéant, des mesures disciplinaires adaptées.

L'ensemble de ces dispositifs est accessible aux collaborateurs via les outils internes (intranet, livret d'accueil, communications RH) et fait l'objet d'actions régulières de sensibilisation, en particulier auprès des managers et des équipes de recrutement.

Infotel reconnaît que des barrières structurelles subsistent, notamment dans l'accès des femmes aux fonctions techniques ou managériales, en lien avec le déséquilibre des filières de formation. Ce sujet est identifié comme un IRO matériel au regard des attentes sociétales, des risques réputationnels et du temps nécessaire pour obtenir des résultats.

Infotel Conseil s'est fixé un objectif d'atteindre 25 % de femmes dans ses effectifs en France d'ici trois ans. À la date de clôture 2025, cette part s'élève à 24 % et demeure stable, traduisant la nécessité de poursuivre les actions engagées en faveur de la mixité.

À ce stade, cet objectif chiffré concerne uniquement Infotel Conseil. Les autres entités appliquent les principes généraux d'égalité professionnelle et de non-discrimination du Groupe, sans objectif quantifié spécifique.

• Développement des compétences et employabilité

Le Groupe consacre plus de 2,5 % de sa masse salariale au développement des compétences. Cet effort porte notamment sur l'onboarding et l'intégration des nouveaux collaborateurs, l'actualisation des compétences techniques (cloud, IA, cybersécurité) et l'accompagnement des parcours professionnels et de la montée en responsabilité.

Cet investissement vise à prévenir les risques liés à l'obsolescence des compétences, identifiés comme des risques financiers potentiellement majeurs dans l'analyse des IROs et à maintenir l'employabilité et l'engagement des équipes dans un marché de l'emploi fortement concurrentiel.

• Gouvernance et mise en œuvre

La mise en œuvre des dispositifs relatifs aux effectifs relève de la Direction des Ressources Humaines, sous l'autorité de la Direction générale.

Ces dispositifs sont déployés sur l'ensemble du périmètre Infotel Conseil et OAIO et sont suivies au travers d'indicateurs sociaux (BDESE**), du dialogue social et des échanges avec les collaborateurs. Les principaux indicateurs suivis portent notamment sur le taux de turnover, le taux d'absentéisme, les recrutements et départs, la répartition femmes-hommes, l'index d'égalité professionnelle, la part de collaborateurs en situation de handicap, ainsi que le volume d'heures de formation et les mobilités internes.

Note de bas de page :

**BDESE : Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales. Cette base, mise à disposition des représentants du personnel conformément au Code du travail, centralise les principales informations relatives à la situation économique, sociale et environnementale de l'entreprise.

S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

Dans son modèle économique qui est fortement dépendant de la disponibilité des compétences et de la continuité des équipes projet, les retours des collaborateurs et de leurs représentants constituent un outil d'anticipation et de pilotage des risques sociaux.

L'interaction avec les représentants du personnel d'Infotel Conseil, via le CSE en France, joue un rôle central dans l'identification et la discussion des incidences sociales liées aux décisions de l'entreprise.

Le CSE d'Infotel Conseil se réunit sur une base mensuelle et constitue un espace régulier d'échange entre la Direction (Direction générale et Direction des ressources humaines) et les représentants des collaborateurs.

Ce dialogue permet de faire remonter des signaux faibles sur l'organisation du travail ou la charge des équipes, d'anticiper des tensions susceptibles d'alimenter des risques de désengagement ou de départs et de réfléchir à l'ajustement des dispositifs et des priorités.

Les échanges menés avec le CSE ont, par exemple, contribué à requalifier certains impacts sociaux analysés dans le cadre de la double matérialité.

En complément, des négociations collectives sont conduites chaque année sur plusieurs thématiques structurantes. En 2025, trois cycles de négociation ont été engagés, incluant la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires, la conclusion d'un accord relatif aux heures supplémentaires, ainsi que des discussions ayant abouti à des procès-verbaux de désaccord sur les thèmes de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) et des rémunérations.

En parallèle du dialogue social formel, Infotel s'appuie sur une écoute directe et régulière des collaborateurs, intégrée au fonctionnement quotidien des équipes. Cette écoute repose notamment sur des enquêtes internes, permettant d'objectiver les ressentis relatifs à la charge de travail, à l'équilibre de vie ou aux conditions de mission, ainsi que sur des échanges de proximité entre managers et collaborateurs, formalisés lors des entretiens professionnels et d'évaluation (EPI/BPI) ou dans un cadre plus informel. Des échanges RH ciblés peuvent également être organisés lorsque des situations de fragilité individuelle ou collective sont identifiées.

Par ailleurs, des dispositifs spécifiques contribuent à la prise en compte de certains enjeux sociaux, tels que la désignation de référents handicap, un suivi annuel des situations de handicap, ainsi que des initiatives internes comme le réseau Infot'elles, visant à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle.

Les enseignements issus de ces interactions sont consolidés par la fonction RH et partagés mensuellement avec la direction. Ils contribuent à ajuster les pratiques internes, à prioriser certaines actions et à renforcer la maîtrise des risques sociaux identifiés dans l'analyse des IROs.

Dans les filiales du Groupe situées hors de France, le dialogue social repose principalement sur un management de proximité, des échanges réguliers entre les équipes et l'encadrement, ainsi que sur des dispositifs de communication interne permettant aux collaborateurs d'exprimer leurs attentes et préoccupations.

Ces dispositifs incluent notamment des newsletters internes régulières, des espaces d'échange collaboratifs via des plateformes telles que Yammer, ainsi que des réunions d'équipe périodiques favorisant les remontées d'informations et les échanges directs avec le management.

Note de bas de page :

*GEPP : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels. Il s'agit d'une démarche prévue par le Code du travail visant à anticiper les évolutions des métiers, des compétences et des effectifs, e

S1-3 – Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Les collaborateurs d'Infotel Conseil peuvent solliciter la Direction des Ressources Humaines, via une adresse de contact générique (contact.drh@infotel.com) et/ou des échanges directs (formels ou informels), pour tout sujet lié aux conditions de travail, à la charge, aux difficultés relationnelles, ou à une situation nécessitant un accompagnement. Pour les autres entités du Groupe, qui ne disposent pas de direction des ressources humaines dédiée, cette fonction d'écoute et de traitement des situations individuelles est assurée directement par le responsable local de l'entité.

Généralement, ils s'adressent dans un premier temps à leur manager qui est leur premier point de contact opérationnel, notamment lorsque l'incident ou la difficulté survient au sein de l'équipe ou en mission chez un client, afin d'obtenir une résolution rapide ou une remontée structurée.

À tout moment, il leur est possible pour les collaborateurs d'Infotel Conseil en France de contacter les élus du CSE ou les représentants syndicaux, et pour les collaborateurs d'Infotel Monaco de s'adresser au comité d'entreprise, qui jouent un rôle d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des salariés et qui sont bien identifiés dans l'entreprise. Dans les autres filiales du Groupe, la représentation et le dialogue avec les salariés sont assurés conformément aux dispositions du droit du travail local et aux instances de représentation éventuellement en place (délégués du personnel, représentants des salariés ou dispositifs équivalents). À ce stade, aucun frein significatif à l'exercice du dialogue social n'a été identifié au sein des filiales.

Pour les situations susceptibles de relever de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes, les collaborateurs peuvent contacter les deux référents « harcèlement » (un représentant de la Direction des ressources humaines et un représentant des élus) via l'adresse Contact.drh@infotel.com pour les salariés d'Infotel Conseil, qui représentent la majorité des effectifs.

Pour les salariés des autres filiales, ces situations peuvent être signalées au manager, qui relaie et traite l'alerte conformément aux dispositifs internes en vigueur.

Tout signalement reçu via l'un des canaux fait l'objet d'un traitement piloté par la DRH, avec un niveau d'implication des parties prenantes ajusté selon la nature du sujet (manager, référents dédiés, conformité, représentants du personnel). Le suivi des questions soulevées est assuré par la DRH, qui veille à la traçabilité du traitement, à la coordination des acteurs concernés et, le cas échéant, au retour vers la personne ayant effectué le signalement, dans le respect des règles de confidentialité.

Le traitement comprend généralement la qualification de la situation via enquête interne ou externe, le partage de l'analyse en Comité de Direction et la mise en place de mesures adaptées, pouvant aller de l'ajustement organisationnel ou managérial à des mesures disciplinaires, en passant par un accompagnement RH ou des aménagements spécifiques, avec un suivi de l'évolution de la situation dans le temps.

Lorsque des impacts sur des personnes sont identifiés, des mesures de réparation ou d'accompagnement peuvent être mises en place. L'efficacité des actions engagées fait ensuite l'objet d'un suivi par les équipes RH et le management afin de vérifier l'amélioration de la situation et, le cas échéant, d'adapter les mesures mises en œuvre et prévenir la survenance de situations similaires dans d'autres équipes ou entités du Groupe.

Par ailleurs, Infotel a mis en place une procédure d'alerte spécifique anticorruption, accessible depuis l'interne mais aussi l'externe avec une adresse dédiée permettant de remonter un signalement directement au responsable conformité et anticorruption du Groupe.

En complément de ces canaux internes, les collaborateurs ont la possibilité de recourir à des mécanismes externes, conformément au cadre judiciaire applicable, notamment pour les signalements entrant dans le champ des lanceurs d'alerte via l'adresse de messagerie alerte-infotel@proton.me. Ce dispositif est porté à la connaissance des collaborateurs via le règlement intérieur, l'intranet Groupe, le livret d'accueil remis à l'embauche ainsi que des communications internes et le site internet du Groupe.

Le règlement intérieur inclut des dispositions spécifiques visant à protéger le lanceur d'alerte et toute personne ayant témoigné de bonne foi. Le dispositif intègre les exigences de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 (dite loi Wasserman), notamment en matière de confidentialité, d'interdiction de mesures de représailles (sanctions, licenciement, rétrogradation, discrimination, etc.) et de garanties associées.

Cette articulation entre dispositifs internes et possibilité de recours externe vise à renforcer la confiance en particulier lorsque les situations sont sensibles.

Des formations obligatoires annuelles pour tous les collaborateurs Infotel Conseil et OAIO (notamment sur le RGPD, l'anticorruption et la sécurité de l'information via la plateforme LMS) contribuent à

formaliser les engagements de l'entreprise sur les comportements attendus et à faciliter l'utilisation des canaux proposés.

Infotel s'assure que les collaborateurs d'Infotel Conseil et OAIO connaissent les canaux et sachent les utiliser. L'existence de ces dispositifs est communiquée par courriel et communications internes, via les panneaux d'affichage obligatoires, dans le livret d'accueil et lors de formations internes, qui rappellent les interlocuteurs et les démarches possibles, en toute transparence.

L'appropriation de ces dispositifs repose également sur le rôle du management de proximité, qui relaie régulièrement ces informations et constitue un premier niveau d'écoute pour les collaborateurs. La confiance dans ces mécanismes est renforcée par la possibilité d'échanges directs, la confidentialité des situations traitées et le suivi assuré par les équipes RH.

L'efficacité des mesures mises en œuvre fait l'objet d'un suivi par les fonctions RH et le management concerné. Ce suivi repose notamment sur des points réguliers avec les collaborateurs impliqués, l'analyse de l'évolution des situations identifiées (organisation du travail, climat social, charge de travail) et, le cas échéant, sur des indicateurs qualitatifs issus des échanges de proximité ou des dispositifs d'écoute interne.

S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Infotel déploie des actions opérationnelles visant à prévenir et atténuer les impacts négatifs matériels sur ses effectifs, à maîtriser les risques sociaux identifiés et à développer des impacts positifs durables en matière d'emploi, de compétences, de qualité de vie au travail et d'inclusion.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des dispositifs RH et sociaux du Groupe et contribuent directement à la gestion des IROs S1 identifiés comme matériels lors de l'analyse de double matérialité, notamment les risques liés à la perte de talents critiques, aux risques psychosociaux et à baisse de l'attractivité employeur.

Les impacts, risques et opportunités liés aux effectifs influencent directement le modèle économique du Groupe, dont la performance repose sur la disponibilité, l'engagement et le niveau de compétence des collaborateurs. Ils orientent également les décisions stratégiques en matière de politique RH, d'organisation du travail et de développement des compétences.

Impact - Risque -Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact positif : sécurité de l'emploi et développement professionnel via une politique RH favorisant les CDI et les parcours de carrière	Améliore la stabilité des équipes, réduit le turnover et sécurise la qualité des prestations, avec un impact direct sur la continuité des services et la satisfaction client	Orientation vers un modèle d'emploi stable fondé sur les CDI et le développement des parcours professionnels, en cohérence avec la politique RH « Human First »
Risque : perte de parts de marché liée à une adaptation tardive aux transformations induites par l'IA	Baisse du chiffre d'affaires et pression sur les prix	Évolution des compétences et des offres
Impact positif : flexibilité dans l'organisation du travail contribuant à l'autonomie et à la responsabilisation des collaborateurs	Améliore l'engagement des collaborateurs et réduit le turnover, contribuant à la continuité des prestations	Intégration de modes de travail flexibles (télétravail, organisation hybride) dans le modèle RH
Impact positif : amélioration des conditions de travail grâce aux accords sur le temps de travail et la rémunération	Renforce l'attractivité employeur et soutient la performance opérationnelle	Structuration du dialogue social comme levier de compétitivité
Impact positif : amélioration de la qualité de vie au travail grâce aux dispositifs favorisant l'équilibre vie professionnelle / vie privée	Améliore l'engagement et la fidélisation des collaborateurs, limitant les coûts liés au turnover	Intégration de la qualité de vie au travail comme levier de performance et de différenciation
Impact négatif : dégradation des conditions de santé et de sécurité au travail affectant les collaborateurs	Coûts liés à l'absentéisme, désorganisation des missions et baisse de productivité, avec un impact sur la qualité des prestations	Intégration de la santé et sécurité comme levier de performance RH et de maîtrise des risques
Impact négatif : freins à l'égalité professionnelle et à l'accès à certaines fonctions	Sous-utilisation des compétences et difficultés de staffing, avec un impact sur la qualité de service et le chiffre d'affaires	Renforcement des politiques d'égalité et de diversité
Impact positif : développement des compétences et évolution professionnelle des collaborateurs	Renforce la capacité à délivrer des prestations à forte valeur ajoutée et soutient le développement du chiffre d'affaires	Investissement dans les compétences clés (IA, data, numérique responsable)
Impact négatif : accès limité à l'emploi des personnes en situation de handicap	Difficultés d'attractivité et limitation de l'accès à certains talents	Renforcement des politiques d'inclusion
Impact négatif : sous-représentation de certains profils au sein des équipes	Limite la diversité des compétences et la capacité à répondre à certains besoins clients	Élargissement des canaux de recrutement et renforcement de la diversité
Impact négatif : atteinte à la vie privée et aux droits des collaborateurs en cas de mauvaise gestion des données	Risques juridiques et financiers et perte de confiance interne, avec un impact sur l'engagement et la stabilité des équipes	Intégration de la protection des données dans les pratiques RH et SI
Risque : baisse de l'engagement des collaborateurs, hausse du turnover et perte d'attractivité employeur	Hausse du turnover, augmentation des coûts de recrutement et instabilité des équipes, avec un impact sur la continuité des projets	Maintien d'un modèle d'emploi stable fondé sur les CDI
Risque : départ de collaborateurs vers des concurrents en raison d'une rémunération insuffisamment alignée avec le marché	Départ de profils clés, désorganisation des équipes et coûts de remplacement	Maintien d'une politique de rémunération compétitive
Risque : démotivation des collaborateurs liée à des dispositifs de formation insuffisants	Perte de compétences clés, hausse du turnover et augmentation des coûts de recrutement	Renforcement des dispositifs de formation en lien avec l'évolution des offres
Risque : sanctions réglementaires et tensions internes liées à une protection insuffisante des données personnelles	Sanctions, coûts de contentieux et tensions internes affectant la stabilité des équipes	Intégration de la protection des données comme enjeu structurant

Afin de préciser la manière dont le Groupe gère opérationnellement ces enjeux, le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux leviers d'action déployés ainsi que des indicateurs de suivi associés.

Enjeu	Nature	Domaine associé	Actions principales	Indicateurs / suivi
Conditions de travail	Impact négatif (ponctuel)	RH / QVT	Organisation du travail, suivi des missions, dispositif d'écoute (PSYFRANCE), CSSCT	Absentéisme, turnover
Équilibre vie pro / vie perso	Impact négatif (ponctuel)	RH	Télétravail, suivi managérial, entretiens BPI/EPI	Feedback collaborateurs
Formation et compétences	Impact positif (systémique)	Formation	Plan de formation, onboarding, développement compétences (IA, cloud, cybersécurité)	% masse salariale formation, heures
Égalité et inclusion	Impact positif (systémique)	Diversité	Recrutement inclusif, sensibilisation, réseau Infot'elles	Index égalité, part des femmes
Attractivité / fidélisation	Risque / Opportunité	RH	Recrutement, parcours carrière, mobilité interne	Turnover, taux de recrutement

L'entreprise a mis en place des procédures spécifiques destinées à favoriser la diversité et la mixité, notamment des pratiques de recrutement inclusif reposant sur la rédaction d'offres d'emploi neutres et le recours à des canaux de diffusion diversifiés afin d'élargir les viviers de candidatures (plateformes en ligne telles que LinkedIn et partenariats avec des acteurs de l'inclusion dans les métiers du numérique, tels que l'association Simplon, qui forme des publics éloignés de l'emploi aux compétences digitales).

Des actions de sensibilisation et de formation à la Charte de la diversité sont également déployées auprès des collaborateurs et des managers afin de renforcer la culture d'égalité des chances au sein du Groupe.

Infotel s'appuie par ailleurs sur des procédures de prévention et de traitement des situations de harcèlement et de comportements inappropriés.

Le Groupe met également en œuvre des actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment en accompagnant les collaborateurs dans leurs démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Enfin, des initiatives internes telles que le réseau Infot'elles, communauté dédiée à l'égalité femmeshommes, au partage d'expériences et à l'accompagnement des collaboratrices dans leur parcours. Ce réseau interne a pour objectif de créer un espace d'échange et de partage d'expériences entre collaboratrices, de mettre en lumière des parcours inspirants et de favoriser le mentorat et l'entraide. Il organise régulièrement des rencontres, des ateliers ou des temps de discussion autour de thématiques telles que l'évolution professionnelle, la confiance en soi, l'équilibre des temps de vie ou encore l'accès aux responsabilités.

À l'international, les filiales s'inspirent des principes et du cadre définis par le Groupe, en les adaptant au droit et au contexte local.

• Actions relatives aux impacts négatifs matériels sur les effectifs

o Prévention et atténuation des impacts négatifs

Infotel met en œuvre un ensemble d'actions applicable à Infotel Conseil structurées autour des leviers :

- Organisation du travail et équilibre de vie : déploiement d'un accord de télétravail, mise en place d'horaires variables et dispositifs favorisant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, tels que la flexibilité des heures d'arrivée et de départ, le recours au télétravail lorsque les missions le permettent, l'aménagement ponctuel du temps de travail en cas de contraintes personnelles, le partenariat crèches (La Maison Bleue) ou encore la possibilité de repos compensateur dans le cadre de l'accord sur les heures supplémentaires
- Prévention des risques psychosociaux et professionnels : mise à jour annuelle du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), élaboration et suivi du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT), visites régulières des agences et réunions trimestrielles de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

- Santé, sécurité et climat social : actions de sensibilisation régulières via des ateliers sur sites (sécurité, handicap, prévention), accompagnement managérial et mobilisation de la médecine du travail afin de formuler des recommandations opérationnelles adaptées aux situations rencontrées.
- Sécurité de l'emploi et développement professionnel : politique de ressources humaines privilégiant les contrats à durée indéterminée, structuration de plans de carrière au travers des entretiens annuels et professionnels, déploiement de plans de développement des compétences ciblés sur les métiers du numérique et dispositifs de mobilité interne permettant aux collaborateurs d'évoluer au sein du Groupe.

Ces actions contribuent directement à l'impact positif identifié en matière de sécurité de l'emploi et de développement professionnel, en offrant de la visibilité sur les parcours, en renforçant l'employabilité interne et en favorisant la stabilité des relations de travail.

Ces leviers contribuent également à offrir un modèle d'emploi stable et sécurisé, à renforcer l'engagement des collaborateurs et à limiter le risque de hausse du turnover et de perte d'attractivité employeur, notamment sur les profils techniques en tension, en combinant accompagnement managérial, perspectives d'évolution et adaptation de la politique de rémunération aux évolutions du marché.

Afin de répondre plus spécifiquement au risque de baisse de l'engagement et d'augmentation du turnover, Infotel s'appuie également sur des dispositifs de suivi régulier tels que les entretiens annuels et professionnels, les échanges de proximité avec le management et les équipes RH, ainsi que sur des enquêtes internes permettant d'identifier les attentes des collaborateurs et d'ajuster les actions de fidélisation.

S'agissant du risque de perte d'attractivité et de départ de collaborateurs vers des concurrents en raison d'une politique de rémunération qui serait non alignée avec le marché, Infotel met en œuvre des revues salariales périodiques, s'appuie sur des benchmarks externes et adapte, lorsque nécessaire, les rémunérations (fixe, variable, avantages) pour les profils techniques en tension, en cohérence avec les pratiques du secteur.

S'agissant de la protection des données personnelles des collaborateurs, Infotel s'appuie par ailleurs sur des dispositifs de conformité au RGPD et de sécurité des systèmes d'information (gestion des habilitations, charte informatique, politiques de sauvegarde et de sécurité des accès, sensibilisation régulière des collaborateurs), décrits dans la section consacrée à la cybersécurité et à la protection des données, afin de prévenir les risques de sanctions réglementaires et de tensions sociales internes.

Ces dispositifs sont complétés par des mesures spécifiques relatives aux données RH, incluant un encadrement strict des accès aux informations personnelles des collaborateurs, une gestion des habilitations par profil, ainsi qu'un suivi des incidents éventuels en lien avec les fonctions RH, IT et sécurité.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information, piloté en lien avec les fonctions compétentes (RSSI, DPO), permettant d'assurer un niveau de protection adapté aux données personnelles des collaborateurs.

• Mesures de remédiation en cas d'incidence négative réelle

Lorsqu'une incidence négative réelle est identifiée, Infotel s'appuie sur des processus de traitement et de remédiation pilotés par la Direction des Ressources Humaines (cf. S1-3). Ces processus comprennent l'analyse de la situation et de ses causes, la mise en œuvre de mesures correctives adaptées, telles que l'ajustement de l'organisation du travail, un accompagnement managérial, une médiation ou, le cas échéant, des mesures disciplinaires, ainsi qu'un suivi dans le temps afin de s'assurer de la résolution durable de la situation.

• Actions visant à créer et renforcer des impacts positifs

Infotel engage également des actions dont l'objectif principal est de renforcer les impacts positifs pour ses effectifs et de saisir des opportunités matérielles liées à son capital humain :

- Développement des compétences et employabilité : politique de formation continue, avec un accent particulier sur les compétences techniques clés liées aux métiers du numérique, telles que le développement applicatif (Java, .NET, frameworks front-end), les architectures cloud, la cybersécurité, la data et l'intelligence artificielle, ainsi que les pratiques de qualité logicielle et de gestion de projet agile.
- Égalité professionnelle et inclusion : déploiement d'actions en faveur de la mixité et de l'inclusion (communauté interne de soutien aux femmes, référents handicap, sensibilisation des recruteurs et managers sous forme de webinaires plusieurs fois par an).
- Engagement des collaborateurs : suggestions et initiatives collectives portées et mises notamment par le comité RSE (Enquêtes QVT, Mécénat de compétences, opérations évènementielles...)

• Gestion des risques matériels liés aux effectifs

Les risques sociaux matériels identifiés font l'objet de plans d'action ciblés, formalisés et déployés dans le cadre des dispositifs RH existants (accords collectifs, plans de formation, dispositifs de prévention et dialogue social). Ces plans sont priorisés annuellement par la Direction des Ressources Humaines, en lien avec la direction générale, sur la base des résultats de l'analyse de double matérialité, de l'évolution des indicateurs sociaux et des retours des représentants du personnel et des équipes.

Les actions engagées s'inscrivent dans des temporalités différenciées selon la nature des risques identifiés.

À court terme, s'agissant des risques liés à la charge de travail et aux risques psychosociaux, l'entreprise privilégie un suivi régulier des équipes par le management de proximité, des échanges avec les RH, ainsi que des ajustements organisationnels lorsque cela est nécessaire. Des actions de sensibilisation et un accompagnement managérial ciblé viennent compléter ces mesures.

À moyen terme, pour répondre aux enjeux d'employabilité, d'attractivité et de fidélisation, Infotel déploie des plans de formation sur les compétences techniques clés du numérique, favorise l'accès à des outils de formation en ligne et structure les parcours professionnels au travers des entretiens annuels et professionnels.

Enfin, à long terme, les actions visent à réduire les déséquilibres structurels, notamment en matière de diversité et d'inclusion, à travers la mise en œuvre d'objectifs de progression, des pratiques de recrutement inclusif et l'animation d'initiatives internes dédiées.

À ce titre, les actions mises en œuvre ou prévues pour traiter les risques sociaux matériels identifiés comprennent notamment le suivi de la charge de travail et la prévention des risques psychosociaux, des ajustements organisationnels ciblés, (tels que la répartition différente des missions au sein d'une équipe, l'adaptation des priorités projet, le renforcement temporaire des effectifs sur un périmètre donné ou la clarification des rôles et responsabilités), le déploiement de plans de formation et d'actions de fidélisation sur les profils critiques, la conduite régulière du dialogue social et des négociations collectives, ainsi que des actions en faveur de la diversité, de l'égalité professionnelle et de l'inclusion. En cas de situations avérées, des mesures correctrices peuvent être mises en place, assorties d'un suivi visant à en évaluer l'efficacité dans le temps.

• Processus de détermination des actions et arbitrages

La Direction des Ressources Humaines est responsable du pilotage opérationnel des actions.

En cas de nécessités d'arbitrages entre la prévention des impacts négatifs et les contraintes opérationnelles ou commerciales, Infotel privilégie une approche visant à préserver la santé, la sécurité et l'engagement des collaborateurs tout en assurant la continuité des activités.

Afin de saisir les opportunités matérielles liées à son personnel, Infotel met en œuvre des actions telles que le déploiement de plans de formation et de montée en compétences sur les expertises clés, l'accompagnement des parcours professionnels et de la mobilité interne, le renforcement du

management de proximité, des actions ciblées de fidélisation des profils critiques, ainsi que des initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Infotel veille par ailleurs à ce que ses pratiques organisationnelles, managériales et RH ne causent pas ou ne contribuent pas à des impacts négatifs matériels sur son personnel. Cette vigilance s'exerce notamment au travers du dialogue social, des dispositifs de contrôle interne et du suivi régulier des indicateurs sociaux. Elle couvre également, lorsque cela est pertinent, les pratiques liées à l'achat, à la vente et à l'utilisation des données dans le cadre des activités du Groupe.

• Ressources allouées aux actions et plans d'action

La gestion des impacts matériels sur les effectifs mobilise principalement les ressources humaines (équipes RH, managers, référents spécialisés, CSSCT, représentants du personnel), des ressources financières de fonctionnement (Opex) liées à la formation, à la prévention, à l'accompagnement RH et aux actions de sensibilisation et des outils internes (LMS, enquêtes collaborateurs, dispositifs de suivi RH...).

À ce stade, ces actions ne reposent pas sur des Capex mais sur des budgets opérationnels intégrés aux charges courantes. Les ressources sont ajustées annuellement en fonction des priorités identifiées et de l'évaluation de l'efficacité des actions.

• Suivi et évaluation de l'efficacité

L'efficacité des actions est suivie en France au moyen d'indicateurs sociaux clés, notamment le taux de turnover, le taux d'absentéisme, les données relatives à la formation (nombre d'heures et taux d'accès), les indicateurs d'égalité professionnelle ainsi que les remontées issues du dialogue social. Ces éléments sont analysés dans le cadre des travaux de la CSSCT, des échanges avec le CSE et les délégués syndicaux, et de l'analyse qualitative des situations traitées et des actions correctives mises en œuvre.

Ce suivi s'appuie notamment sur les indicateurs consolidés dans la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE) pour les entités françaises concernées, ainsi que sur l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces données sont présentées et détaillées dans les sections correspondantes du rapport.

Le Groupe veille à ce que ces actions ne génèrent pas d'impacts négatifs en s'appuyant sur ce suivi régulier, complété par les échanges avec les instances représentatives du personnel, le management de proximité et les équipes RH, permettant d'identifier d'éventuels effets indésirables et d'adapter les dispositifs en conséquence.

Les filiales internationales appliquent des principes équivalents de suivi des situations sociales et de prévention des risques, dans le respect de leurs cadres juridiques et organisationnels locaux.

S1-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

À la date de clôture de l'exercice 2025, Infotel n'a pas formalisé de cibles chiffrées, mesurables et assorties d'échéances spécifiques pour l'ensemble des incidences, risques et opportunités matériels liés à ses effectifs.

La définition des priorités et des orientations en matière sociale repose principalement sur les résultats de l'analyse de double matérialité, les obligations réglementaires applicables, les échanges avec les équipes internes, les managers, les représentants du personnel et l'intégration des enjeux opérationnels liés à l'attractivité, à la fidélisation et au développement des compétences.

• Processus de fixation et de suivi des orientations

Les orientations sociales du Groupe sont définies par la Direction générale, en lien avec la Direction des ressources humaines et la Direction RSE.

Elles sont examinées et discutées dans les instances de dialogue social existantes, notamment le CSE, et intégrées au pilotage opérationnel des activités.

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'un processus formalisé de co-construction de cibles chiffrées avec les travailleurs ou leurs représentants. Les échanges avec les représentants du personnel contribuent à identifier les priorités sociales et échanger sur les actions à mettre en œuvre en réponse aux attentes et points d'attention remontés.

• Suivi des performances et apprentissages

Le suivi de la performance sociale repose sur l'analyse et le partage des indicateurs sociaux existants avec la Direction Générale et les instances représentatives.

Ces indicateurs portent notamment sur les effectifs, le turnover, l'absentéisme, la formation, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (index égalité F/H), ainsi que les conditions de travail et la santé-sécurité.

Ces éléments permettent à Infotel d'identifier des axes d'amélioration et d'adapter progressivement ses pratiques et ses actions. Les indicateurs sociaux sont consolidés et suivis au travers de la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE.)

La période de référence utilisée pour l'analyse des évolutions correspond aux exercices précédents lorsque les données sont disponibles et comparables.

Infotel prévoit de renforcer progressivement son dispositif de pilotage social et d'étudier, lors des prochains exercices de reporting, la définition de cibles plus structurées, en cohérence avec la maturité de ses données, les attentes des parties intéressées et les exigences des normes ESRS.

S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Les caractéristiques des salariés présentées dans cette section sont à mettre en regard des principaux indicateurs financiers du Groupe, notamment le chiffre d'affaires (294 035 k€) et les charges de personnel (132 246 k€), présentés dans les états financiers consolidés en chapitre 19 du document universel de référence.

Infotel décrit ci-après les principales caractéristiques de ses effectifs, conformément aux exigences de la norme ESRS S1.

Les données relatives aux effectifs totaux sont présentées sur le périmètre consolidé du Groupe, soit 2 071,54 salariés en 2025 en équivalent temps plein (ETP). En 2024, le nombre de salariés au 31 décembre 2024 était de 2 106.

Effectifs en ETP 2025 – GROUPE

Entité	Hommes	Femmes	%
Infotel Conseil (France)	1 273,77	397,73	81%
OAIO (France)	47,00	40,80	4%
Monaco	47,70	14,55	3%
Maroc	96,00	50	7%
Royaume-Uni	21,00	7	1%
Inde	42,00	24	3%
Allemagne	2,00	1	0%
USA-Canada	5,00	2	0%
Total	1 534,47	537,08	100%

Les données pour l'Allemagne ne sont pas prises en compte ce qui représente 0,1 % des effectifs au 31 décembre. Certains indicateurs ne couvrent pas l'intégralité du périmètre du fait que les données ne sont pas disponibles.

La couverture est donc de 99,9 %.

Le Groupe a engagé des travaux visant à étendre progressivement la couverture des indicateurs à l'ensemble des filiales internationales, notamment par l'harmonisation des pratiques de reporting, le déploiement d'outils communs et le renforcement des exigences de remontée d'information.

L'objectif est d'atteindre à terme une couverture complète des indicateurs sociaux à l'échelle du Groupe à horizon 2028.

Les données ci-dessous couvrent l'intégralité des structures à l'exception des données sur l'Inde, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

• Répartition des effectifs par type de contrat, temps de travail et sexe

Les ventilations par sexe et par pays sont à présenter pour les pays dans lesquels l'entreprise compte au moins 50 salariés, représentant au moins 10% du nombre total de ses salariés (ESRS S1-6 50 a). Pour INFOTEL, cela concerne uniquement la France. Seules les données relatives à Infotel Conseil sont présentées ci-dessous :

Indicateurs	Unité	2025
Total temps partiel	Nb	49,37
Dont temps partiel femme	Nb	32,79
Dont temps partiel homme	Nb	16,58
Total temps plein	Nb	1 622,12
Dont temps plein femme	Nb	364,94
Dont temps plein homme	Nb	1 257,18

• Ventilation géographique des effectifs

Conformément à ESRS S1, la ventilation par pays est fournie pour les pays comptant au moins 50 salariés et représentant au moins 10 % des effectifs totaux pour le Groupe seule la France est concernée. Seules les données de la société Infotel Conseil sont présentées :

Indicateurs	Unité	2025
Effectif total INFOTEL Conseil	Nb	1671,5
dont permanents	Nb	1 564,00
dont temporaires	Nb	107,50

• Entrées et sorties – Turnover

Pour les mêmes raisons que précédemment, seules les données relatives à Infotel Conseil sont indiquées au cours de la période de référence 2025 :

- 246 salariés ont quitté Infotel Conseil,
- 275 salariés ont été recrutés,
- le taux de rotation s'élève à 14,7 %.

Le taux de turnover est calculé comme le rapport entre le nombre de sorties au cours de la période et les effectifs en ETP.

Ce niveau de turnover s'inscrit dans un contexte sectoriel marqué par une forte tension sur les métiers du numérique, caractérisé par une forte demande en profils techniques et une mobilité accrue des salariés.

Dans ce contexte, le taux observé reste maîtrisé et s'accompagne d'une dynamique de maîtrise des effectifs du Groupe ainsi que d'un taux d'intercontrat limité 2,6 % à la fin 2025 contre 3,0 % à la fin 2024, traduisant une bonne adéquation entre les ressources disponibles et les besoins des clients.

• Méthodes de calcul et hypothèses

Les données relatives aux effectifs sont communiquées en nombre de personnes (effectifs physiques) et non en équivalent temps plein (ETP) et correspondent à la période de référence arrêtée soit l'année 2025.

Elles sont issues des extractions du système de gestion RH SYGES, utilisé par la DRH pour le suivi social et réglementaire.

Les salariés temporaires correspondent aux contrats à durée déterminée et aux contrats d'alternance. Aucun salarié n'est employé sous contrat à heures non garanties.

S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise

Infotel fait appel, en complément de ses salariés, à des travailleurs externes afin d'accompagner les variations de charge de ses projets et de mobiliser des compétences spécifiques, dans un modèle fortement dépendant de la disponibilité des ressources.

Le recours aux travailleurs externes varie en fonction de la charge des projets clients, des compétences recherchées, et des cycles économiques propres au secteur des ESN et peut connaître des variations significatives au cours de l'année, sans pour autant traduire une modification structurelle du modèle d'emploi du Groupe.

S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social

Compte tenu de la répartition géographique des effectifs, la couverture par des conventions collectives et par des instances de représentation du personnel est principalement concentrée en France, les autres pays étant régis par des cadres juridiques différents ne reposant pas sur les mêmes mécanismes de négociation collective.

Indicateur	% des salariés couverts en 2025	% des salariés couverts en 2024
Salariés (ETP) couverts par une convention collective (France)	1 759	1 842
Salariés couverts par une convention collective (Groupe)	1 759	1 842
Salariés couverts par des représentants du personnel (France)	1 672	1 758
Salariés couverts par des représentants du personnel (Groupe)	1 734	1 824

• Couverture des conventions collectives

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés – EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés – non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0-19 %	-	-	-
20-39 %	-	-	-
40-59 %	-	-	-
60-79 %	-	-	-
80-100 %	France	-	France

o Couverture globale

En France, 100 % des salariés d'Infotel sont couverts par une convention collective, applicable à l'ensemble des entreprises françaises du Groupe. Cette couverture constitue le socle du cadre social et garantit des conditions harmonisées en matière de rémunération, de temps de travail, de droits sociaux et de dialogue social.

En dehors de la France, le Groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chacun des pays d'implantation, notamment en matière de droit du travail, de santé et sécurité au travail, de non-discrimination, de temps de travail et de représentation des salariés. Dans ces pays (Inde, Maroc, Monaco, Allemagne, États-Unis, Canada, Royaume-Uni), le Groupe met en place des dispositifs d'information, de consultation et de dialogue social conformes aux cadres nationaux, y compris lorsque la négociation collective formelle n'est pas prévue comme obligation légale, en veillant à garantir des canaux de dialogue adaptés avec les salariés et leurs représentants.

Cela inclut en particulier le respect des règles locales relatives aux contrats de travail, à la durée et à l'organisation du travail, à la rémunération minimale, à la protection contre les discriminations et le harcèlement, ainsi qu'aux obligations en matière de santé et de sécurité. Lorsque la réglementation locale prévoit des mécanismes de représentation du personnel ou de consultation, ceux-ci sont également appliqués.

Le Groupe veille ainsi à adapter ses pratiques RH aux cadres juridiques nationaux tout en s'inspirant des principes communs définis au niveau Groupe en matière d'éthique et de non-discrimination.

o Couverture dans l'Espace Économique Européen (EEE)

Au sein de l'EEE, Infotel exerce une activité significative uniquement en France, au sens de la norme ESRS (au moins 50 salariés représentant plus de 10 % des effectifs du Groupe).

À ce titre, les activités du Groupe en France sont couvertes par une convention collective applicable, qui constitue le cadre de référence en matière de relations sociales et de négociation collective.

Les autres pays de l'EEE dans lesquels le Groupe est présent (Allemagne, Espagne) ne dépassent pas ce seuil au sens de la norme ESRS. À ce titre, aucune information détaillée n'est fournie pour ces pays.

o Couverture en dehors de l'EEE

En dehors de l'EEE (notamment au Maroc, en Inde, UK, États-Unis, Canada), les salariés ne sont pas couverts par des conventions collectives au sens européen, celles-ci n'existant pas ou n'étant pas applicables dans les cadres juridiques locaux.

Dans ces pays, les relations de travail sont régies par le droit du travail local par les contrats de travail individuels et t par les directives internes du Groupe, qui visent à assurer des conditions de travail équitables et conformes aux principes fondamentaux du droit du travail.

o Dialogue social et représentation des salariés

• Couverture par des représentants des travailleurs

En France, 100 % des salariés d'Infotel Conseil sont couverts par une représentation du personnel, via le Comité Social et Économique (CSE) et le cas échéant, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

À Monaco et au Maroc, la représentation des salariés s'exerce conformément aux pratiques et obligations locales. Pour les autres pays, il n'existe aucune obligation en fonction des effectifs des entités.

o Comité d'entreprise européen (CEE)

Infotel ne dispose pas à ce stade d'un Comité d'Entreprise Européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE).

S1-9 – Métriques de diversité

Dans le cadre de ses obligations de publication au titre de la norme ESRS S1, Infotel publie des indicateurs relatifs à la diversité de ses effectifs, portant sur la représentation femmes-hommes au sein des instances dirigeantes et sur la répartition par âge de ses salariés.

o Répartition par sexe au sein des instances dirigeantes

La direction du Groupe Infotel est définie comme regroupant les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction (CODIR), et du COMEX conformément à l'organisation de gouvernance en vigueur.

Au 31 décembre 2025, le top management du Groupe, défini comme regroupant les membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du Comité de direction, comprend 17 personnes, dont 5 femmes et 12 hommes, soit 29 % de femmes et 71 % d'hommes.

Les personnes siégeant dans plusieurs instances ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

o Répartition des salariés par tranche d'âge

La structure par âge des salariés constitue un indicateur clé pour apprécier les enjeux de renouvellement des compétences, de transmission des savoir-faire et d'employabilité à moyen et long terme.

La répartition des salariés du Groupe Infotel (hors Allemagne) par tranche d'âge, en ETP, est la suivante :

Indicateurs	Unité	2025	%
Répartition par âge - Moins de 30 ans (H) (ETP)	Nb	480,62	23
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (H) (ETP)	Nb	829,10	40
Répartition par âge - Plus de 50 ans (H) (ETP)	Nb	222,75	11
Répartition par âge - Moins de 30 ans (F) (ETP)	Nb	176,88	9
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (F) (ETP)	Nb	291,05	14
Répartition par âge - Plus de 50 ans (F) (ETP)	Nb	68,36	3
Total – Moins de 30 ans	Nb	657,50	32
Total – De 30 à 50 ans	Nb	1 120,14	54
Total – Plus de 50 ans	Nb	291,11	14
Total – Tous âges	Nb	2 068,75	100

Indicateurs	Unité	2024	%
Répartition par âge - Moins de 30 ans (H) (ETP)	Nb	467,18	22
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (H) (ETP)	Nb	740,75	35
Répartition par âge - Plus de 50 ans (H) (ETP)	Nb	369,16	17
Répartition par âge - Moins de 30 ans (F) (ETP)	Nb	171,06	8
Répartition par âge - De 30 à 50 ans (F) (ETP)	Nb	267,94	13
Répartition par âge - Plus de 50 ans (F) (ETP)	Nb	118,47	5
Total – Moins de 30 ans	Nb	638,24	30
Total – De 30 à 50 ans	Nb	1 008,69	47
Total – Plus de 50 ans	Nb	487,63	23
Total – Tous âges	Nb	2 134,56	100

Ces données sont calculées à partir des données issues des systèmes RH du Groupe et sont exprimées en effectifs, à la fin de la période de référence. Les données 2024 ont été révisées pour avoir un périmètre comparable et la méthode de calcul a été ajustée, notamment en retenant les ETP.

S1-10 – Salaires décents

A ce stade, le groupe INFOTEL n'est pas en mesure de fournir une information exhaustive sur le versement de salaires décents pour l'ensemble de ses salariés.

Le groupe a engagé en 2025 des travaux visant à définir une méthodologie robuste, fondée sur des référentiels et benchmarks externes reconnus. Ces travaux se poursuivront en 2026 afin de renforcer la collecte et l'analyse des données et de permettre, dans les prochains exercices, la communication de ces informations.

S1-11 – Protection sociale

La protection sociale constitue un élément structurant de la politique sociale du Groupe, visant à garantir un socle de sécurité aux salariés face aux principaux aléas de la vie.

Cette couverture contribue à la prévention des risques sociaux identifiés dans l'analyse de double matérialité, notamment ceux liés à la sécurité économique des salariés, à l'attractivité employeur et à la continuité des parcours professionnels.

Au titre de l'exercice 2025, l'ensemble des salariés d'Infotel bénéficient de dispositifs de protection sociale contre les pertes de revenus liées aux principaux événements de la vie, conformément aux cadres légaux et réglementaires applicables dans les pays où le Groupe est implanté.

Ces dispositifs couvrent, selon les cadres juridiques nationaux applicables, des situations telles que la maladie, le chômage, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les situations d'invalidité ou de handicap, les congés liés à la parentalité ainsi que la retraite, via les régimes obligatoires en vigueur dans chaque pays.

Les dispositifs de protection sociale sont ainsi mis en œuvre conformément aux obligations légales locales dans chacun des pays d'implantation du Groupe, incluant les entités françaises et internationales.

S1-12 – Personnes en situation de handicap

La représentation des personnes en situation de handicap constitue un enjeu social matériel identifié dans l'analyse de double matérialité, notamment au regard des risques de non-conformité à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, des attentes accrues des parties prenantes en matière d'inclusion et d'égalité des chances et des impacts potentiels sur l'attractivité employeur et la performance sociale du Groupe.

Infotel publie des informations relatives à la représentation des personnes en situation de handicap parmi ses salariés, dans le respect des restrictions légales applicables en matière de collecte et de traitement de données personnelles.

Au sein des entités françaises, la notion de salarié en situation de handicap repose sur la reconnaissance administrative de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), conformément à la réglementation applicable.

Les informations publiées couvrent l'ensemble des salariés du groupe Infotel. Les personnes en situation de handicap représentent 2,43 % de l'effectif en 2025 contre 2,17 % en 2024.

Personnes handicapées :	2025		
	Hommes	Femmes	TOTAL
nombre travailleurs handicapés,	29	19	48
% effectif,	1,89%	3,54%	2,32%

Personnes handicapées :	2024		
	Hommes	Femmes	TOTAL
nombre travailleurs handicapés,	26	19	44
% effectif,	1,70%	3,51%	2,06%

Ces données sont exprimées en pourcentage des effectifs salariés en ETP.

Elles n'incluent pas les sous-traitants ou travailleurs externes considérés comme des non-salariés

S1-13 – Métriques de la formation et du développement des compétences

• Participation aux évaluations de performance et de développement de carrière

Infotel réalise (hors Allemagne, Canada, et Etats-Unis), tous les ans en fin d'année un Bilan Professionnel Individuel concernant le déroulement de la mission ou les missions de l'année (BPI).

De même, à date anniversaire de l'entrée dans l'entreprise du collaborateur, Infotel réalise un Entretien Professionnel Individuel (EPI) orienté autour du plan de carrière. Ces deux entretiens sont obligatoires.

Les travailleurs non-salariés ne sont pas inclus dans ces dispositifs d'évaluation.

• Nombre moyen d'heures de formation par salarié

Au titre de l'exercice 2025, Infotel a assuré un accès à la formation pour ses salariés d'Infotel Conseil, dans le cadre de son plan de développement des compétences. Le nombre d'heures de formation par ETP est de 2,66 h.

Ces données sont calculées sur la base des données issues du LMS, de l'accès à la plateforme LinkedIn Learning et des systèmes RH, sur l'ensemble de la période de référence. Elles concernent les formations techniques, managériales, réglementaires et de sensibilisation (numérique responsable, cybersécurité, conformité, etc.).

S1-14 – Métriques de santé et de sécurité

La prévention des risques professionnels et la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs constituent un enjeu de maîtrise des impacts sociaux et de continuité opérationnelle.

• Couverture du système de gestion de la santé et de la sécurité

Au cours de la période de référence, 100 % des salariés d'Infotel (hors Allemagne) étaient couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité conforme aux exigences légales applicables, notamment en matière de prévention des risques professionnels, de santé au travail et de sécurité.

Les travailleurs externes ne sont pas intégrés dans le système de gestion interne d'Infotel et relèvent des dispositifs de prévention et de sécurité de leurs employeurs respectifs.

• Accidents du travail, maladies professionnelles et décès

o Salariés du Groupe (hors Allemagne)

Indicateurs 2025	Unité	2025
Nombre d'accidents avec arrêt	Nb	9
Nombre de jours perdus pour maladie professionnelle	Nb	0
Nombre de décès	Nb	0

Indicateurs 2025	Unité	2025
Nombre d'accidents avec et sans arrêt - INFOTEL Conseil	Nb	14
Nombre de jours perdus en raison d'un accident - INFOTEL CONSEIL	Nb	420
Nombre totales d'heures travaillées - INFOTEL Conseil	Nb	3 265 488,74
Taux d'accidents comptabilisables - INFOTEL Conseil	Taux	4,29
Taux de gravité - INFOTEL Conseil	Taux	0,13

Ces indicateurs reflètent un niveau d'accidentalité faible, cohérent avec la nature des activités exercées et les dispositifs de prévention en place..

• **Autres travailleurs présents sur les sites de l'entreprise**

Concernant les autres travailleurs présents sur les sites d'Infotel (notamment les travailleurs de la chaîne de valeur lorsqu'ils interviennent dans les locaux de l'entreprise) :

- Nombre de décès dus à des accidents ou maladies liés au travail : 0
- Aucun accident entraînant une incapacité permanente totale ou partielle ou décès n'a été identifié au cours de la période de référence.

Le système de gestion de la santé et de la sécurité d'Infotel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'une certification tierce de type ISO 45001 à la date de clôture.

S1-15 – Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Dans le cadre de sa politique sociale et de ses accords collectifs, Infotel veille à garantir à ses salariés l'accès aux congés familiaux, conformément aux dispositions légales applicables et aux accords en vigueur.

• **Droit aux congés familiaux**

Au cours de la période de référence, 100 % des salariés du Groupe (hors Allemagne) disposent d'un droit à des congés familiaux, incluant notamment les congés de maternité, de paternité, d'adoption, de congé parental et de congés aidant, conformément au droit du travail applicable dans chacun des pays d'implantation.

Si les conditions de ces congés (durée, niveau de rémunération, modalités d'usage) varient selon les législations nationales, le principe d'un accès effectif à ce type de congés est garanti pour l'ensemble des salariés du périmètre.

Ce droit est ouvert de manière identique aux femmes et aux hommes, sans distinction de statut ou de fonction.

• **Recours effectif aux congés familiaux**

Parmi les salariés disposant de ce droit, la répartition des 84,92 % de salariés ayant effectivement pris un congé pour raisons familiales au cours de la période de référence est la suivante :

- Hommes : 2,25 %
- Femmes : 82,67 %
- Total : 84,92 %

Les dispositifs sont ouverts de manière identique aux femmes et aux hommes.

S1-16 – Métriques de rémunération

• **Écart de rémunération entre les femmes et les hommes**

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence de niveau moyen de rémunération entre les salariés masculins et féminins, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des salariés hommes.

Pour la période de référence et pour Infotel Conseil :

- Écart de rémunération femmes / hommes : 3,3 % en faveur des hommes
- Période précédente (A-1) : 3,6 %

Cet indicateur reflète un écart principalement lié à la structure des effectifs par métier et par niveau de seniorité et à la sous-représentation structurelle des femmes dans certains métiers techniques et postes à responsabilité dans le secteur des services numériques.

Ces écarts sont suivis via l'Index d'égalité professionnelle (Index Egapro) pour les entités françaises concernées. Cet index, obligatoire en France pour les entreprises d'au moins 50 salariés, mesure sur 100 points les écarts de situation entre les femmes et les hommes à partir de plusieurs indicateurs (écarts de rémunération, écarts de taux d'augmentations et de promotions, augmentations au retour de congé maternité, part des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations).

• Ratio de rémunération annuelle totale

o Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la rémunération annuelle médiane des salariés (hors personne la mieux rémunérée) s'établit à 4,6 pour Infotel Conseil.

Cet indicateur repose sur le périmètre Infotel Conseil uniquement et reflète la structure de rémunération propre à cette entité, sans prétendre représenter le ratio au niveau du Groupe dans son ensemble.

S1-17 – Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Les incidents liés au travail, les cas de discrimination ou les incidences graves en matière de droits de l'homme sont suivis par Infotel dans le respect réglementaire et des engagements de sa marque Employeur.

• Incidents de discrimination et plaintes

Au cours de l'exercice 2025, le groupe Infotel (hors Allemagne) a enregistré un signalement de harcèlement qui n'a pas eu d'incidence ni pour les salariés ni pour le Groupe.

Sur la même période :

- Aucune plainte n'a été déposée par les salariés via les canaux internes de remontée des préoccupations (cf. S1-3).
- Aucune plainte n'a été déposée auprès des Points de contact nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Aucune amende, pénalité ou indemnisation liée à des incidents de discrimination ou à des atteintes aux droits humains n'a été enregistrée.

Le montant total des amendes, sanctions ou indemnisations liées à ces sujets est donc nul.

• Incidents graves en matière de droits de l'homme

Au cours de la période de référence 2025, aucun incident grave en matière de droits de l'homme n'a été identifié au sein des effectifs d'Infotel, notamment en ce qui concerne le travail forcé ou obligatoire, la traite des êtres humains ou encore le travail des enfants.

Aucune sanction financière, ni amende, pénalité ou indemnisation liée à de tels cas n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

INFORMATIONS SOCIALES – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEURS

ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

L'identification et la prise en compte des intérêts et points de vue des parties prenantes constituent une étape clé du processus de double matérialité. Une cartographie distingue les parties prenantes internes (salariés, direction, instances représentatives) et externes (clients, fournisseurs clés, investisseurs, partenaires institutionnels). Le recueil de leurs attentes repose sur des entretiens, questionnaires de

perception, ateliers de matérialité et une revue documentaire des engagements contractuels et sectoriels.

S'agissant des travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2), les attentes exprimées par les fournisseurs, sous-traitants et partenaires technologiques concernent principalement la stabilité des relations contractuelles, la visibilité sur les volumes d'activité, l'équité des conditions de référencement, le respect des délais de paiement et la clarté des exigences RSE. Elles ont contribué à l'identification d'IRO relatifs à la fragilisation potentielle de l'emploi de certains prestataires, au dialogue social et au respect des droits fondamentaux dans certaines filières amont.

Les investisseurs et clients grands comptes expriment par ailleurs des attentes croissantes en matière de traçabilité des pratiques fournisseurs et d'alignement sur les référentiels internationaux applicables (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, conventions fondamentales de l'OIT, principes directeurs de l'OCDE). Ces attentes renforcent l'intégration de critères sociaux dans la politique d'achats responsables et dans les processus de sélection et d'évaluation des sous-traitants.

ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Pour le groupe Infotel, l'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles d'être significativement impactés par ses activités et relations d'affaires est inclus dans le périmètre de l'analyse, en cohérence avec la définition de la chaîne de valeur et du modèle d'affaires présentée dans l'URD 2025.

Sont principalement concernés les travailleurs de la chaîne de valeur liés aux activités du Groupe, notamment :

- Les prestataires et sous-traitants intervenant sur les projets (travailleurs sur site hors effectif) ;
- Les fournisseurs et partenaires en amont ;
- Les travailleurs chez certains clients, lorsque l'organisation des projets peut avoir un impact indirect ;
- Les travailleurs intervenant dans des structures partenaires, le cas échéant ;
- Certains travailleurs pouvant être plus exposés selon leurs conditions d'emploi ou le contexte local.

Infotel n'exerce pas d'activités industrielles d'extraction ou de transformation l'exposant directement à des risques tels que le travail des enfants ou le travail forcé. L'exposition identifiée est indirecte et située en amont, au sein de chaînes d'approvisionnement liées aux équipements IT et aux composants électroniques intégrant des matières premières critiques. Dans certains pays producteurs, des risques sectoriels de travail des enfants, de travail forcé ou de conditions de travail dégradées sont documentés par différentes sources publiques et analyses sectorielles.

Sur la base des informations disponibles et des dispositifs de remontée en place, incluant notamment le dispositif d'alerte interne accessible aux collaborateurs et aux parties prenantes, aucune entité de la chaîne de valeur n'a été identifiée comme présentant des incidences significatives sur les travailleurs. Aucun cas grave de violation des droits humains n'a été remonté au titre de l'exercice 2025.

Les incidences négatives identifiées concernent principalement la fragilisation potentielle de l'emploi de certains prestataires dans un contexte d'automatisation et d'intelligence artificielle, l'insuffisance possible de dialogue social chez certains partenaires et les atteintes potentielles aux droits fondamentaux dans certaines filières amont. Les travailleurs de sous-traitants présentant une forte dépendance économique peuvent être plus vulnérables.

Des incidences positives sont également identifiées à travers le renforcement des exigences RSE dans les pratiques d'achats et l'intégration progressive de critères sociaux dans la sélection des partenaires. Les principaux risques pour le Groupe portent sur l'atteinte à la réputation, la perte d'accès à certains marchés intégrant des critères ESG exigeants et le risque contractuel en cas de manquement grave d'un fournisseur. Les opportunités résident dans le renforcement de la résilience de la chaîne de valeur et la différenciation compétitive.

Les impacts, risques et opportunités identifiés influencent le modèle économique du Groupe, notamment en matière de gestion des fournisseurs, de conformité ESG et d'accès à certains marchés. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces effets.

Impact - Risque -Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact négatif : fragilisation de l'emploi chez certains prestataires liée à l'automatisation croissante (IA)	Déstabilisation de certains partenaires et fragilisation de la capacité de delivery à court terme, avec un impact sur la continuité des prestations et la qualité des projets	Évolution des relations de sous-traitance vers des prestations à plus forte valeur ajoutée
Impact négatif : atteintes aux droits sociaux des travailleurs chez certains prestataires (dialogue social insuffisant, représentation limitée)	Risques de disruption dans la chaîne de valeur (instabilité des équipes, conflits), avec un impact sur la continuité des prestations	Intégration de critères sociaux dans la sélection et le suivi des prestataires
Impact négatif : atteintes aux droits humains dans certains pays d'extraction des matières premières utilisées pour les équipements IT	Risques réputationnels et perte de contrats liés aux exigences clients en matière de droits humains	Renforcement de la vigilance sur la chaîne d'approvisionnement IT
Risque : perte de capacité à absorber la charge projet et hausse des coûts internes en cas de réduction trop rapide de la sous-traitance	Incapacité à absorber la charge projet, hausse des coûts internes et risques d'inexécution contractuelle, avec un impact direct sur le chiffre d'affaires et la qualité du delivery	Pilotage équilibré du recours à la sous-traitance

S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur au sens des exigences ESRS. Infotel s'appuie aujourd'hui principalement sur des pratiques opérationnelles intégrées aux processus achats et RSE, sans formalisation dans un document unique.

Infotel prévoit de formaliser une politique dédiée couvrant ces enjeux dans le cadre du renforcement de son dispositif ESG, avec un objectif de mise en place à horizon 2026.

Infotel s'appuie sur un ensemble de dispositifs et principes de vigilance couvrant le recensement, l'évaluation, la gestion et, le cas échéant, la remédiation des incidences, risques et opportunités matériels relatifs aux travailleurs de sa chaîne de valeur.

Ces dispositifs sont directement rattachés aux trois IRO S2 identifiés. Ils s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants référencés par le Groupe, en France et à l'international, couvrant la chaîne de valeur en amont ainsi que les partenaires intervenant dans l'exécution des contrats.

La vigilance exercée repose principalement sur la sensibilisation des fonctions de direction et des achats dans le choix des fournisseurs, avec une intégration progressive de critères RSE. S'agissant des prestataires, elle se traduit par une attention particulière portée aux situations de dépendance économique, notamment pour les prestataires indépendants, reposant sur une écoute et un suivi opérationnel au cas par cas.

La Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants, mise en place en 2024, constitue le socle contractuel des exigences relatives au respect des droits humains et des droits du travail, aux conditions de travail décentes, à la santé et sécurité et à l'éthique des affaires.

Elle encadre également les relations avec les fournisseurs, avec lesquels Infotel entretient un dialogue dans le cadre des processus achats et du suivi des prestations.

En cas de manquement, des mesures correctives peuvent être mises en œuvre, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la résiliation de la relation contractuelle. Le dispositif d'alerte du Groupe est accessible et permet de signaler toute situation contraire aux engagements définis.

Elle interdit notamment le travail forcé et le travail des enfants et rappelle le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective.

Ces engagements s'inscrivent dans le respect des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et en cohérence avec l'engagement du Groupe au titre du Pacte mondial des Nations Unies.

Le dispositif d'achats responsables complète ce cadre par une évaluation de la maturité RSE des fournisseurs, notamment via des questionnaires et des évaluations externes (Provigis, EcoVadis), en fonction de leur poids économique et de leur niveau de risque. Les résultats sont pris en compte dans les décisions de référencement, de renouvellement et de suivi contractuel.

Le dispositif de vigilance et le canal d'alerte du Groupe, accessibles aux parties prenantes, y compris aux travailleurs de la chaîne de valeur, permettent de signaler toute atteinte aux droits humains, aux droits du travail ou aux engagements éthiques d'Infotel. Les signalements font l'objet d'un traitement confidentiel et peuvent donner lieu, le cas échéant, à des mesures correctives adaptées.

Au cours de l'exercice 2025, aucun signalement relatif aux droits humains ou aux droits du travail au sein de la chaîne de valeur n'a été porté à la connaissance du Groupe.

La mise en œuvre opérationnelle relève de la Direction des Achats Groupe et du Directeur RSE, sous la supervision de la Direction Générale, dans le cadre du pilotage global des risques ESG.

S2-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Infotel ne dispose pas d'un mécanisme formalisé de dialogue direct avec les travailleurs des fournisseurs ou leurs représentants concernant les incidences réelles ou potentielles liées à ses activités. La diligence raisonnable sociale repose principalement sur l'évaluation et le suivi des fournisseurs via la Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants, les questionnaires RSE et les évaluations externes (Provigis, Ecovadis). Les points de vue des travailleurs sont ainsi pris en compte de manière indirecte, par l'intermédiaire de leurs employeurs, sans dispositif structuré d'échange direct.

Infotel n'a pas conclu d'accord-cadre global avec des fédérations syndicales internationales relatif aux travailleurs de sa chaîne de valeur.

En conséquence, l'entreprise n'est pas en mesure de publier l'ensemble des informations prévues par l'exigence S2-2, relatives aux modalités, à la fréquence et à l'évaluation de l'interaction directe avec les travailleurs de la chaîne de valeur.

S2-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

La prévention et le traitement des incidences négatives reposent principalement sur le dispositif d'achats responsables, la Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants et l'engagement du Groupe au titre du Pacte mondial des Nations Unies.

Au cours de l'exercice 2025, aucun cas significatif de non-conformité relatif aux droits humains ou aux droits du travail dans la chaîne de valeur n'a été identifié.

À ce stade, les modalités de réparation et d'évaluation de l'efficacité des mesures correctives ne font pas encore l'objet d'une procédure formalisée. Leur structuration pourra être étudiée dans le cadre des travaux futurs du Groupe relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Infotel met à disposition un canal d'alerte unique (alerte infotel@proton.me), accessible à l'ensemble des parties prenantes, y compris aux travailleurs de la chaîne de valeur. Il permet de signaler toute violation potentielle des engagements éthiques, des politiques internes, des infractions à la loi ou des atteintes aux droits humains et aux droits du travail. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme et font l'objet d'un traitement confidentiel.

Les signalements sont transmis au Référent Conformité et traités selon une procédure définie, pouvant inclure des investigations internes ou le recours à des experts externes. Les situations significatives sont portées à la connaissance de la Direction Générale. Aucun incident grave relatif aux droits humains dans la chaîne de valeur n'a été identifié au titre de l'exercice 2025.

Le dispositif garantit la confidentialité, la possibilité de signalement anonyme et la protection contre toute mesure de représailles, conformément aux exigences applicables en matière de lanceurs d'alerte. Toute mesure discriminatoire ou sanction liée à un signalement est prohibée.

Infotel reconnaît ne pas couvrir pleinement l'ensemble des exigences de l'ESRS S2-3 à ce stade, notamment s'agissant de la formalisation d'un mécanisme de réparation ciblé au bénéfice direct des travailleurs et de l'exigence généralisée de dispositifs de griefs chez les fournisseurs.

Ces éléments seront intégrés progressivement dans la politique dédiée prévue d'ici 2028.

S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Infotel met en œuvre des actions visant à prévenir et atténuer les impacts matériels identifiés sur les travailleurs de sa chaîne de valeur. Ces actions s'appuient principalement sur le dispositif d'achats responsables et l'évaluation RSE des fournisseurs.

Lorsqu'un impact négatif significatif est identifié, Infotel engage un dialogue avec le fournisseur concerné afin de demander la mise en conformité avec les exigences contractuelles et, si nécessaire, de définir des mesures correctives et un suivi renforcé de la relation.

L'intégration progressive de critères sociaux et environnementaux dans les décisions d'achats repose notamment sur l'analyse de la maturité RSE des fournisseurs, réalisée à partir de questionnaires et d'évaluations externes telles que Provigis ou EcoVadis.

À ce jour, aucun incident grave relatif aux droits humains n'a été détecté ou signalé dans la chaîne de valeur du Groupe.

Les principaux risques concernent l'atteinte à la réputation, le risque contractuel ou juridique en cas de manquement grave d'un fournisseur et la perte d'accès à certains marchés intégrant des critères ESG exigeants. À l'inverse, ces démarches peuvent constituer un facteur de différenciation dans les appels d'offres et renforcer la confiance des clients et investisseurs.

La mise en œuvre et le suivi de ces actions relèvent de la Direction des Achats Groupe et du Directeur RSE, sous la supervision de la Direction Générale, au niveau du Groupe.

Ils s'appuient sur les processus achats, les outils d'évaluation des fournisseurs et les échanges réguliers avec les parties prenantes concernées, afin d'assurer le suivi des engagements, d'identifier les situations à risque et, le cas échéant, de mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Ces échanges interviennent notamment lors des phases d'appels d'offres et de référencement, lors de la sélection de fournisseurs dans le cadre de demandes d'expertises spécifiques, ainsi que, pour les fournisseurs les plus importants, à l'occasion de demandes de partage de leurs évaluations EcoVadis. Ils peuvent également être déclenchés en cas d'alerte ou de non-conformité identifiée.

Les ressources mobilisées correspondent principalement au temps consacré par les fonctions Achats et RSE, ainsi qu'aux coûts liés aux plateformes d'évaluation externes et au déploiement de la Charte RSE Fournisseurs. Infotel ne dispose pas d'un suivi budgétaire isolé (OpEx/CapEx) spécifique aux actions S2 ; les dépenses sont intégrées dans les budgets opérationnels existants.

L'efficacité des actions est appréciée au regard du suivi des évaluations fournisseurs, de la mise en œuvre des plans correctifs et de l'absence d'incidents graves signalés.

S2-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Infotel n'a pas encore formalisé de cibles quantitatives spécifiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur au sens de l'exigence ESRS S2-5.

L'entreprise ne dispose donc pas encore de valeurs de référence, d'horizons temporels ni de trajectoires chiffrées permettant de mesurer les progrès relatifs aux incidences, risques et opportunités matériels identifiés au titre d'ESRS S2.

À ce stade, le suivi de l'efficacité repose sur les processus achats, les évaluations des fournisseurs (EcoVadis, Provigis) et le suivi des relations contractuelles ainsi que des éventuels incidents. Ces éléments font l'objet d'un suivi au cours de l'exercice, incluant notamment la réception et l'analyse mensuelle des rapports Provigis, complétés par des échanges avec les fournisseurs dans le cadre des processus achats.

Infotel prévoit de fixer, d'ici la fin de l'exercice 2028, des cibles mesurables et orientées résultats, portant notamment sur le taux de fournisseurs stratégiques évalués au regard des critères sociaux et droits humains, l'amélioration des scores RSE des fournisseurs sur les volets « conditions de travail » et « droits liés au travail » et la couverture de la chaîne de valeur par des clauses et mécanismes de prévention des risques sociaux.

INFORMATIONS SOCIALES – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Dans le cadre du thème S4, Infotel identifie tous ses clients et indirectement, les utilisateurs finaux des solutions développées pour leur compte, comme des parties prenantes clés.

La relation s'inscrit principalement dans un cadre B2B : les échanges sont conduits avec les directions métiers, les directions des systèmes d'information (DSI), les responsables sécurité et les délégués à la protection des données des organisations clientes. Les utilisateurs finaux sont concernés à travers les solutions numériques déployées pour leur usage.

Le recueil des attentes s'effectue de manière continue, dans le cadre des comités de pilotage, des comités de suivi contractuel et des retours d'expérience organisés en fin de mission. Ces temps d'échange permettent d'identifier les priorités exprimées par les clients, notamment en matière de protection des données personnelles, de sécurité et de résilience des systèmes d'information, de qualité et de continuité de service, d'accessibilité numérique et de conformité réglementaire.

Ces éléments se traduisent par différents impacts matériels potentiels pour les utilisateurs finaux, notamment en cas de défaillance de sécurité, d'indisponibilité de service, de défaut d'accessibilité ou de non-conformité pouvant affecter la protection de leurs données, la continuité d'accès aux services ou la confiance dans les solutions numériques utilisées.

Ces attentes influencent directement la conception et l'exécution des prestations. Infotel intègre les exigences de sécurité et de conformité dès la phase de cadrage des projets, renforce les compétences de ses équipes en cybersécurité, protection des données, accessibilité et éco-conception logicielle, et adapte ses dispositifs internes de gouvernance et de contrôle. L'évolution des exigences ESG des clients contribue également à orienter le positionnement du Groupe vers des services numériques responsables, sécurisés et durables pour les utilisateurs finaux.

ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a mis en évidence des impacts, risques et opportunités liés au thème S4, directement en lien avec l'activité d'Infotel, centrée sur la conception, le développement, la maintenance et l'exploitation de solutions numériques pour des clients grands comptes, souvent opérant dans des environnements critiques ou régulés.

Les impacts identifiés concernent principalement les utilisateurs finaux, de manière indirecte. En cas de défaillance technique majeure, d'atteinte à la confidentialité des données, de vulnérabilité de cybersécurité ou de défaut d'accessibilité, ces utilisateurs peuvent subir une atteinte à leurs droits, notamment à la protection de la vie privée ou à l'accès à des services essentiels, ainsi qu'une limitation de l'accès à l'information ou une perte de confiance dans les services numériques fournis par les clients.

Pour Infotel, ces impacts potentiels se traduisent par des risques significatifs. Toute défaillance peut entraîner une perte de chiffre d'affaires, la remise en cause de contrats, l'application de pénalités contractuelles ou une atteinte à la réputation, dans un modèle d'affaires où la fiabilité des systèmes et la relation de confiance constituent des facteurs déterminants.

À l'inverse, la maîtrise de ces enjeux représente une opportunité stratégique. La capacité du Groupe à intégrer dès la conception des projets des exigences élevées en matière de protection des données, de cybersécurité, d'accessibilité numérique et de qualité de service renforce son positionnement sur des marchés exigeants. Elle répond aux attentes croissantes des clients en matière de conformité réglementaire, de résilience opérationnelle et de responsabilité numérique.

Infotel a également examiné l'exposition de certaines catégories d'utilisateurs finaux. Le Groupe n'entretenant pas de relation directe avec ces utilisateurs, il ne dispose pas d'informations individuelles.

Néanmoins, dans des secteurs tels que la banque, l'assurance ou les services publics, certaines catégories peuvent être plus vulnérables, notamment :

- les personnes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif) ;
- les personnes peu familières avec les outils numériques (personnes âgées ou en situation d'illectronisme) ;
- les utilisateurs rencontrant des difficultés de compréhension liées à la langue ou à la complexité des interfaces ;
- plus largement, les utilisateurs ayant un accès limité aux services numériques ou à certains équipements.

Ces catégories peuvent être davantage exposées en cas de défaut d'accessibilité ou de conception inadéquate des solutions numériques.

Les impacts, risques et opportunités matériels identifiés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les éléments complémentaires présentés ci-après permettent de préciser leur articulation avec le modèle d'affaires du Groupe et les catégories d'utilisateurs finaux concernées.

Impact - Risque - Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact négatif : défaillance dans la gestion des données clients ou utilisateurs finaux (confidentialité, intégrité, disponibilité)	Sanctions réglementaires, pénalités contractuelles et perte de confiance des clients, avec un impact direct sur le chiffre d'affaires et le renouvellement des contrats	Intégration de la sécurité et de la protection des données dans la conception et l'exploitation des solutions
Impact positif : renforcement de l'autonomie et de la confiance des utilisateurs grâce à des informations claires, fiables et accessibles	Renforce la satisfaction client et favorise le renouvellement des contrats	Renforcement des exigences de qualité et de fiabilité des informations dans les solutions
Impact positif : amélioration de l'accessibilité et de l'ergonomie des services numériques pour les utilisateurs finaux	Renforce la satisfaction et l'adoption des solutions, avec un impact positif sur le renouvellement des contrats	Développement de solutions plus accessibles et adaptées aux usages
Risque : perte de confiance des clients et sanctions réglementaires en cas de violation de la vie privée	Sanctions réglementaires, contentieux et perte de confiance des clients, avec un impact direct sur le chiffre d'affaires	Intégration des exigences RGPD et de protection de la vie privée dans les solutions
Risque : pénalités contractuelles et atteinte à la réputation en cas de défaillances des solutions exposant les utilisateurs finaux	Pénalités contractuelles, perte de confiance des clients et atteinte à la réputation, avec un impact direct sur le chiffre d'affaires	Renforcement des exigences de qualité, fiabilité et sécurité des solutions

Les impacts identifiés sur les consommateurs et les utilisateurs finaux influencent directement la stratégie et le modèle d'affaires d'Infotel.

Les enjeux de sécurité, de protection des données, de qualité de service et d'accessibilité conduisent le Groupe à intégrer ces exigences dans la conception et le développement de ses solutions (« security by design », « privacy by design »), ainsi que dans ses choix d'investissement, de compétences et de positionnement commercial, notamment sur des systèmes critiques.

Les risques associés, tels que la perte de chiffre d'affaires, l'atteinte à la réputation ou le risque de non-conformité réglementaire, sont pris en compte dans les dispositifs de gestion des risques, les exigences contractuelles et le suivi de la qualité de service.

À l'inverse, les opportunités liées à ces enjeux renforcent la différenciation du Groupe, la confiance des clients et l'accès à des marchés exigeants en matière de cybersécurité, de protection des données et de numérique responsable.

S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

À ce stade, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique relative aux consommateurs et aux utilisateurs finaux au sens des exigences ESRS. Les dispositifs décrits ci-dessus reposent sur des

cadres opérationnels existants, notamment en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données et d'éthique.

L'absence de politique dédiée s'explique par l'intégration de ces enjeux dans des référentiels transverses déjà en place et par la structuration progressive du dispositif ESG du Groupe.

Infotel prévoit de formaliser une politique spécifique couvrant ces enjeux dans le cadre du renforcement de sa démarche ESG, avec un objectif de mise en place à horizon 2027.

Infotel s'appuie sur un ensemble de dispositifs internes visant à prévenir et gérer les risques liés à la sécurité des systèmes d'information, à la protection des données personnelles et, plus largement, aux impacts indirects susceptibles d'affecter les utilisateurs finaux des solutions développées pour ses clients.

Ces dispositifs comprennent notamment :

- un cadre de sécurité des systèmes d'information ;
- un cadre de protection des données personnelles ;
- un code d'éthique et de conduite ;
- des procédures internes de gestion des incidents et de continuité d'activité.

Ces dispositifs s'appliquent aux activités propres du Groupe ainsi qu'aux prestations réalisées pour les clients. Ils couvrent indirectement les utilisateurs finaux susceptibles d'être affectés par les solutions numériques délivrées.

Le système de management de la sécurité de l'information du Groupe est certifié selon la norme ISO 27001 depuis plusieurs années.

La certification couvre les activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultat depuis les infrastructures Infotel, ainsi que la mise à disposition de solutions logicielles en mode SaaS et les services managés associés, basés sur des infrastructures Infotel ou cloud (IaaS).

Renouvelée en 2023 et maintenue en 2025, elle s'applique aux entités et sites suivants :

- Infotel SA et Infotel Conseil : Paris, Toulouse (Blagnac) et Rennes ;
- Infotel Monaco : Monaco
- Infotel UK : Newcastle
- Infotel India : Chennai

En matière de droits humains, le Groupe réaffirme son engagement à respecter les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT.

Infotel est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2024 (Global Compact) et publie chaque année une Communication on Progress (COP) qui présente les actions mises en œuvre et les résultats obtenus au regard des dix principes relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Dans le cadre du thème S4, ces engagements se traduisent notamment par une attention portée à la protection des données personnelles, à la sécurité des systèmes d'information, à l'accès non discriminatoire aux services numériques et au respect des principes éthiques dans les relations avec les clients et les utilisateurs finaux.

La formation des collaborateurs aux exigences de sécurité et de protection des données est intégrée aux parcours de formation obligatoires du Groupe, décrits dans la section ESRS S1 relative à la formation et au développement des compétences.

À la date de clôture de l'exercice, aucun cas significatif impliquant des consommateurs ou utilisateurs finaux au titre d'un non-respect des engagements précités n'a été identifié.

S4-2 – Processus d’interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Infotel intervient dans un modèle principalement B2B et n’entretient pas de relation directe avec les utilisateurs finaux des solutions développées pour ses clients. L’interaction relative aux incidences réelles ou potentielles s’effectue donc essentiellement par l’intermédiaire des clients, qui relaient, lorsque cela est pertinent, les attentes, retours et éventuelles préoccupations exprimées par les utilisateurs finaux.

Ce processus repose sur des dispositifs réguliers tels que les points de suivi projet (hebdomadaires ou bimensuels selon les contrats), les comités de pilotage (mensuels ou trimestriels), les retours d’expérience en fin de mission et, le cas échéant, des enquêtes de satisfaction.

Les sujets abordés concernent notamment la sécurité des systèmes d’information, la protection des données personnelles, la qualité et la continuité de service ainsi que l’accessibilité numérique. En cas d’incident ou de risque identifié, des réunions de gestion d’incident ou des comités de pilotage extraordinaires peuvent être organisés afin d’analyser les causes, d’évaluer les impacts potentiels et de définir les mesures correctives appropriées.

Une attention particulière est portée, via les échanges avec les clients, aux besoins de certains utilisateurs finaux susceptibles d’être plus vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap ou peu familières des outils numériques. Ces enjeux sont pris en compte dans la conception des solutions, notamment à travers des exigences d’accessibilité et de simplicité d’usage lorsque cela est pertinent.

La responsabilité opérationnelle de ces interactions relève des directeurs de projet et des responsables de compte, sous la supervision des directions opérationnelles. Les fonctions spécialisées, notamment en matière de sécurité de l’information et de protection des données, interviennent en appui. La Direction générale supervise le dispositif global de gestion des risques et la relation client.

L’efficacité de ces interactions est appréciée au moyen d’indicateurs opérationnels tels que la satisfaction client, le respect des engagements contractuels, le suivi des incidents et des non-conformités ainsi que le taux de renouvellement des contrats.

S4-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Infotel intervient dans un modèle principalement B2B et n’entretient pas de relation contractuelle directe avec les utilisateurs finaux des solutions développées pour ses clients. Les éventuelles préoccupations relatives aux solutions livrées sont donc transmises par les clients, qui disposent de leurs propres mécanismes de gestion des plaintes à destination de leurs utilisateurs finaux, notamment via les comités de pilotage, les comités de suivi contractuel et les retours d’expérience organisés en fin de mission.

Lorsqu’une incidence négative importante est identifiée, des procédures internes de gestion des incidents sont activées afin d’en analyser les causes et de définir les mesures correctives appropriées. Ce processus comprend l’identification et la qualification de l’incident, l’évaluation de ses impacts potentiels (sécurité, données, continuité de service), ainsi que la coordination des actions de résolution avec les équipes concernées et, le cas échéant, avec le client. La significativité de l’incident est appréciée au regard de critères tels que la nature des données ou des services concernés, le niveau d’impact sur les utilisateurs finaux, la durée de l’incident et ses conséquences opérationnelles ou contractuelles.

En cas d’incident significatif, des mesures correctives sont mises en œuvre, pouvant inclure la correction technique, le renforcement des contrôles, l’adaptation des procédures ou des actions de communication avec le client. En matière de protection des données personnelles, les obligations de notification applicables sont mises en œuvre en coordination avec le client concerné et, le cas échéant, avec les autorités compétentes. Les incidents significatifs peuvent également faire l’objet d’un partage

au sein du Comité exécutif (COMEX), afin d'assurer leur suivi au niveau du Groupe et, le cas échéant, de diffuser les mesures correctives aux autres projets ou clients concernés.

Le Groupe dispose d'un dispositif d'alerte accessible aux parties prenantes, reposant notamment sur une adresse dédiée (alerte-infotel@proton.me, tel que décrit dans la section ESRS G1 relative aux mécanismes d'alerte. Ce dispositif est porté à la connaissance des collaborateurs et des partenaires via le Code de conduite anticorruption et la procédure d'alerte interne, et peut également être indiqué aux clients comme canal de signalement complémentaire lorsque la nature des prestations le justifie, afin qu'ils puissent, le cas échéant, relayer les préoccupations de leurs utilisateurs finaux vers Infotel.).

Dans le cadre du modèle B2B d'Infotel, les clients échangent principalement via les interlocuteurs habituels (chefs de projet, responsables de compte, directions clients), qui permettent de relayer les préoccupations et, le cas échéant, d'orienter vers ce dispositif.

Les signalements peuvent ainsi être portés à la connaissance d'Infotel soit via ce canal, soit dans le cadre des échanges avec les clients.

Aucun cas significatif d'incidence négative importante nécessitant un mécanisme spécifique de réparation n'a été identifié sur la période.

S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Les actions mises en œuvre par Infotel pour prévenir et atténuer les incidences négatives potentielles sur les consommateurs et utilisateurs finaux s'inscrivent directement dans ses pratiques opérationnelles liées à la conception, au développement et à la maintenance de solutions numériques.

Ces actions trouvent leur origine dans le modèle d'affaires du Groupe, fondé sur la réalisation de prestations informatiques pour le compte de ses clients, impliquant la gestion de données et de systèmes critiques. Elles visent à limiter les impacts potentiels sur les utilisateurs finaux, notamment en matière de sécurité, de protection des données, de qualité et de continuité de service, tout en contribuant à renforcer la fiabilité des solutions proposées..

Elles reposent principalement sur :

- L'intégration des principes de sécurité des systèmes d'information et de protection des données dès la conception des projets ;
- La réalisation de revues de sécurité proportionnées à la criticité des prestations ;
- La prise en compte systématique des exigences contractuelles et réglementaires applicables ;
- La mise en œuvre de procédures de gestion des incidents permettant d'identifier, analyser et corriger les situations susceptibles d'affecter les utilisateurs finaux.

En 2025, ces principes se sont traduits concrètement, par exemple, par la réalisation de revues de sécurité renforcées lors du déploiement de nouvelles solutions critiques chez plusieurs grands comptes, par la mise à jour de procédures de gestion des incidents pour intégrer les dernières exigences en matière de notification de violations de données personnelles, ainsi que par des campagnes de sensibilisation à la sécurité et à la protection des données auprès des équipes projet intervenant sur des systèmes à forte criticité pour les utilisateurs finaux.

Ces actions concernent les activités de développement, d'intégration et de maintenance des solutions, sur l'ensemble des zones géographiques où le Groupe intervient, et s'appliquent à la chaîne de valeur aval, en lien avec les clients, ainsi qu'aux utilisateurs finaux des solutions déployées.

En cas d'incident, des actions de remédiation sont mises en œuvre, incluant l'analyse des causes, la correction technique, le renforcement des contrôles et, le cas échéant, l'adaptation des procédures. Lorsque des données personnelles sont concernées, les obligations de notification sont appliquées en coordination avec le client et, le cas échéant, avec les autorités compétentes. Ces actions visent à limiter les impacts, corriger les anomalies et informer le client afin qu'il puisse, le cas échéant, mettre en œuvre les mesures appropriées vis-à-vis des utilisateurs concernés.

Les actions nécessaires sont identifiées dans le cadre du pilotage opérationnel des projets, du suivi des incidents et des échanges réguliers avec les clients (comités de pilotage, suivi contractuel). Ces processus permettent de détecter les situations à risque, d'en analyser les causes et d'évaluer les impacts potentiels sur les utilisateurs finaux, afin de définir des mesures adaptées en fonction de leur nature et de leur criticité.

La mise en œuvre de ces actions repose sur la mobilisation des équipes opérationnelles (chefs de projet, équipes de développement, responsables de compte), ainsi que des fonctions support spécialisées, notamment en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données et de RSE. Ces ressources sont intégrées aux activités courantes du Groupe et mobilisées en fonction des enjeux identifiés.

Au-delà de la prévention des risques, certaines actions contribuent également de manière positive à l'amélioration des résultats pour les utilisateurs finaux.

En particulier, le Groupe contribue au renforcement de l'autonomie et de la confiance des utilisateurs, grâce à la conception et à la mise à disposition d'outils fiables et accessibles, permettant un usage autonome sans recours systématique à un support externe. Cette approche repose sur la qualité des développements réalisés par les équipes, encadrée par un système de management de la qualité certifié ISO 9001, ainsi que sur une relation client de proximité permettant d'intégrer les besoins des utilisateurs dans la durée.

Par ailleurs, le Groupe veille à améliorer l'accessibilité et l'ergonomie des services numériques, en intégrant ces exigences dans ses pratiques de développement, en lien avec les réglementations en vigueur.

Ces actions contribuent également à saisir des opportunités, notamment en renforçant la confiance des clients, en améliorant la qualité et la sécurité des solutions proposées et en soutenant le positionnement du Groupe sur des offres numériques responsables.

L'efficacité de ces actions est appréciée au regard du respect des engagements contractuels (notamment en matière de sécurité, de disponibilité et de qualité de service), du suivi des incidents, des retours clients ainsi que de l'absence de cas significatif portant atteinte aux droits des utilisateurs finaux sur la période de reporting 2025. Le respect des engagements contractuels, complété par les retours clients, constitue ainsi un indicateur clé de la capacité du Groupe à délivrer des solutions conformes aux exigences définies avec les clients et à limiter les impacts négatifs potentiels sur les utilisateurs finaux.

La formation des collaborateurs aux enjeux de sécurité, de conformité et de développement responsable constitue un levier de support à ces actions. Elle est intégrée aux parcours de formation du Groupe, décrits dans la section ESRS S1 relative à la formation et au développement des compétences.

S4-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Infotel n'a pas défini à ce jour de cibles exclusivement dédiées au thème S4.

Cette absence s'explique par le fait que les enjeux identifiés (sécurité des systèmes d'information, protection des données personnelles, qualité et continuité de service) sont intégrés dans les dispositifs de pilotage opérationnel existants et suivis au moyen d'indicateurs opérationnels déjà en place, notamment :

- Le suivi des incidents significatifs liés à la sécurité ou à la protection des données ;
- Le respect des niveaux de service contractuels (SLA) ;
- Les résultats des audits internes ou réalisés dans le cadre de relations clients ;
- Les indicateurs de satisfaction client.

Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi régulier des performances et de maîtriser les impacts, sans qu'à ce stade des cibles spécifiques et formalisées aient été définies.

En l'absence de cibles dédiées, l'efficacité du cadre de sécurité des systèmes d'information, du cadre de protection des données personnelles et des procédures de gestion des incidents est évaluée au travers de ces indicateurs. Ils permettent d'apprécier la capacité du Groupe à prévenir les incidents, à en limiter les impacts et à maintenir un niveau de service conforme aux attentes des clients et des utilisateurs finaux.

Le niveau d'ambition du Groupe repose sur une logique d'amélioration continue, visant à maintenir un faible niveau d'incidents significatifs, à assurer le respect des engagements contractuels et à répondre aux exigences croissantes des clients en matière de sécurité, de protection des données et de qualité de service.

Les progrès sont appréciés sur une base annuelle, avec une analyse des incidents, des performances contractuelles et des retours clients d'une période à l'autre.

Le suivi de ces indicateurs est réalisé au minimum annuellement, et peut intervenir plus fréquemment dans le cadre des revues opérationnelles pilotées par la Direction générale. Les résultats sont examinés dans les instances de gouvernance et peuvent conduire, le cas échéant, à des actions correctives ou à des ajustements des pratiques.

Infotel prévoit de structurer progressivement son dispositif ESG et d'évaluer la pertinence de formaliser des cibles spécifiques au thème S4, avec un objectif de mise en place à horizon 2027.

La formation des collaborateurs aux enjeux de sécurité, de conformité et d'éthique constitue un levier de support à ces dispositifs et fait l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des pratiques.

INFORMATIONS SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES

ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Rôle des organes d'administration et de direction

Les informations détaillées relatives à la structure de gouvernance du Groupe, à la composition des organes d'administration et de direction ainsi qu'à la répartition des responsabilités sont présentées dans la section correspondante de l'ESRS 2.

Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue l'instance de décision opérationnelle du Groupe. Il définit les orientations stratégiques et assure le suivi des performances financières, commerciales, sociales et environnementales.

Il examine les mesures relatives au fonctionnement du Groupe et décide de leur mise en œuvre. Il suit régulièrement les principaux indicateurs d'activité et procède à un examen détaillé des directions opérationnelles afin de vérifier l'atteinte des objectifs et, si nécessaire, d'ajuster les orientations retenues. Il contrôle l'avancement des décisions prises et coordonne les actions des différentes entités. Le Comité de direction supervise également les principaux risques et opportunités du Groupe, y compris ceux liés aux enjeux sociaux, environnementaux, éthiques et de conformité. Il veille à leur intégration dans la stratégie et dans le modèle d'affaires.

Au 31 décembre 2025, le Comité de direction était composé de quatre membres : le Président-Directeur général, le Directeur général délégué chargé de la stratégie, de la communication et de la qualité (également responsable de la supervision des enjeux climatiques et environnementaux), le Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale et des finances, et la Directrice des Ressources Humaines.

Le Comité exécutif (COMEX)

La direction opérationnelle du Groupe est assurée par le Comité exécutif (COMEX).

Le COMEX met en œuvre la stratégie arrêtée par le Comité de direction. Il coordonne les directions régionales et assure la gestion quotidienne des activités, la commercialisation des prestations et la rentabilité des projets. Il veille à la cohérence de la politique commerciale entre les entités et au bon fonctionnement opérationnel des filiales.

Dans une activité de services numériques, la qualité et la stabilité des équipes constituent un facteur clé de performance. Le Groupe accorde une attention particulière au recrutement, à la formation et à l'évolution professionnelle des collaborateurs. Les membres du COMEX restent impliqués dans le suivi des équipes et des projets.

Contrôle interne et information financière

L'organisation du Groupe en matière d'information financière est centralisée. Cette organisation vise à garantir la fiabilité des comptes et la maîtrise des engagements financiers.

Les règles d'engagement des dépenses sont encadrées. Les décisions significatives sont prises au niveau de la Direction générale ou des Directeurs généraux délégués. Dans les filiales étrangères, seules des dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées localement, afin d'assurer un contrôle des engagements.

La gestion de la trésorerie est également encadrée. Les encaissements clients sont réalisés par virement sur des comptes dédiés. Les mouvements de sortie sont soumis à des règles d'autorisation définies. Ces mécanismes contribuent à sécuriser les flux financiers et à limiter les risques d'erreur ou de fraude.

La comptabilité des entités du Groupe est tenue ou supervisée par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale. Les comptes annuels sont établis selon cette organisation. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont préparés au niveau de la société mère, sous la supervision de la Direction générale, qui assure également un suivi des engagements et des principaux actifs.

Le Groupe s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne. Le système budgétaire et de reporting est opérationnel et adapté à la taille actuelle du Groupe. Il pourra évoluer en fonction du développement des activités.

Gestion des risques et conformité

La gestion des risques est placée sous la responsabilité de la Direction générale. Elle couvre les risques financiers, opérationnels, juridiques et de conformité.

Le Groupe veille au respect des lois et règlements applicables dans les pays où il opère. Les obligations réglementaires sont suivies au niveau central afin d'assurer une cohérence des pratiques.

Pour structurer son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, la société s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs moyennes et petites. L'application de ce cadre n'a pas mis en évidence de défaillance significative à la date de clôture.

ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Infotel a mis en place une procédure structurée d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité. Cette procédure repose sur le principe de la double matérialité, conformément aux exigences de l'ESRS 1.

L'analyse couvre les activités propres du Groupe ainsi que, lorsque cela est pertinent, les principaux maillons de la chaîne de valeur en amont et en aval. Elle vise à identifier à la fois les impacts du Groupe sur l'environnement et la société, et les risques ou opportunités que ces enjeux peuvent représenter pour le modèle d'affaires.

La démarche est conduite de manière transversale, sous la coordination des fonctions RSE, risques et juridique, en lien avec la Direction générale. Elle s'appuie sur la cartographie annuelle des risques du Groupe, sur les échanges avec les parties prenantes internes et externes (collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires) ainsi que sur l'analyse du cadre réglementaire applicable.

Les incidences, risques et opportunités sont évalués selon des critères communs de gravité et de probabilité. L'analyse distingue les horizons de temps (court, moyen et long terme) ainsi que les périmètres concernés (opérations propres et chaîne de valeur). Des seuils de matérialité ont été définis afin de déterminer les sujets jugés significatifs.

Cette évaluation permet de prioriser les thématiques de durabilité et de déterminer les informations à publier dans la déclaration de durabilité. Elle sert également de base à la définition des plans d'action, en cohérence avec la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe.

Dans le domaine de la conduite des affaires, cette démarche a notamment permis d'identifier des impacts positifs liés à l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la gouvernance, à la protection des lanceurs d'alerte et aux pratiques responsables. Elle a également mis en évidence certains risques, tels que le risque d'atteinte à la réputation ou de sanctions en cas de manquement aux règles de conformité, ou encore le risque lié à la protection des données personnelles.

L'identification et l'évaluation de ces incidences, risques et opportunités reposent notamment sur l'analyse des zones géographiques d'implantation du Groupe, de la nature de ses activités (prestations informatiques, gestion de données), des secteurs d'activité de ses clients ainsi que des modalités de contractualisation et d'exécution des prestations. Ces critères permettent d'apprécier les niveaux d'exposition aux risques de conformité, d'éthique et de protection des données.

Les principales conclusions de cette analyse ont été présentées aux instances de direction et intégrées dans le pilotage stratégique et le suivi des risques du Groupe.

Les principaux impacts, risques et opportunités identifiés dans le cadre de ce processus sont présentés ci-dessous, afin d'illustrer les résultats de l'analyse de double matérialité et leur prise en compte dans le modèle d'affaires et la stratégie du Groupe.

Impact - Risque - Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact positif : meilleure prise en compte des enjeux ESG dans les décisions grâce à l'intégration de la RSE dans la gouvernance	Renforce la crédibilité auprès des grands comptes et sécurise l'accès aux référencements intégrant des critères ESG	Intégration des enjeux ESG dans le pilotage, les offres et les décisions d'investissement
Impact négatif : atteinte au sentiment de sécurité et à la confiance des collaborateurs en cas de défaillance du dispositif d'alerte	Dégradation du climat social pouvant affecter l'engagement et la performance opérationnelle	Intégration du dispositif d'alerte comme levier de gouvernance et de transparence interne
Impact positif : renforcement de la confiance avec les fournisseurs grâce à des pratiques de paiement responsables	Sécurise la relation fournisseurs et la continuité des prestations	Intégration de pratiques de paiement responsables dans la gestion fournisseurs
Impact positif : prévention de la corruption et renforcement de la confiance des parties prenantes	Sécurise les relations commerciales, limite les risques juridiques et protège l'accès aux marchés	Intégration des exigences éthiques dans les pratiques commerciales et contractuelles
Risque : désengagement des collaborateurs et atteinte à la marque employeur en cas d'intégration insuffisante des enjeux environnementaux	Difficultés de recrutement, hausse du turnover et augmentation des coûts RH	Intégration des enjeux environnementaux dans la proposition de valeur employeur et les pratiques managériales
Risque : sanctions juridiques, pertes financières et atteinte à la réputation en cas de défaut de détection d'actes de corruption	Exposition à des sanctions, perte d'accès à certains marchés et dégradation des relations commerciales	Renforcement des exigences de conformité dans les pratiques commerciales et la sélection des partenaires
Risque : sanctions réglementaires et litiges liés à des failles dans les solutions proposées	Sanctions, litiges clients et perte de confiance affectant le chiffre d'affaires	Intégration des exigences de cybersécurité et protection des données dans les solutions

La description détaillée de ces impacts, risques et opportunités, ainsi que leur articulation complète avec le modèle d'affaires, est présentée dans la section ESRS 2 SBM-3 et dans les sections thématiques correspondantes.

G1-1 – Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

À ce jour, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée unique dédiée à la conduite des affaires au sens des exigences ESRS.

Le Groupe s'appuie toutefois sur un ensemble de dispositifs existants, intégrés au Référentiel Qualité Interne et à ses procédures internes (code de conduite, dispositif anticorruption, règles relatives aux conflits d'intérêts, procédures de validation des engagements), qui couvrent les principaux enjeux de conduite des affaires.

Cette approche s'explique par l'intégration historique de ces sujets dans les dispositifs opérationnels et de contrôle interne du Groupe, sans formalisation dans un document cadre unique.

Infotel prévoit de structurer progressivement son dispositif et d'évaluer la pertinence de formaliser une politique dédiée à la conduite des affaires, avec un objectif de mise en place à horizon 2027.

La culture d'entreprise d'Infotel repose sur des principes d'intégrité, de respect, de transparence et de responsabilité. Ces principes encadrent la conduite des affaires et structurent les relations avec les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les partenaires et les actionnaires.

La conduite des affaires vise à prévenir et gérer les risques identifiés dans l'analyse de double matérialité, notamment les risques de corruption, de non-conformité réglementaire, d'atteinte à la réputation et de perte de confiance des parties prenantes. Elle contribue à sécuriser les relations commerciales et à renforcer la crédibilité du Groupe.

Ces règles s'appliquent à l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'international. Elles concernent les collaborateurs et dirigeants et s'étendent, lorsque cela est pertinent, aux partenaires et fournisseurs intervenant dans la chaîne de valeur.

Les dispositions applicables sont formalisées dans le Référentiel Qualité Interne du Groupe. Ce référentiel a été mis en place de manière progressive et fait l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des pratiques internes et des retours d'expérience. Ces mises à jour sont pilotées par les fonctions concernées (juridique, contrôle interne, RSE), sous la supervision de la Direction générale.

Il est destiné à l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe et constitue le cadre de référence pour la conduite des activités et la gestion des risques associés. Il est mis à disposition via les outils internes (intranet, documentation) et fait l'objet de communications et de formations régulières afin d'assurer la bonne appropriation.

La Direction générale constitue le niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre du dispositif de conduite des affaires. Le suivi opérationnel est assuré avec l'appui des fonctions juridique, risques / contrôle interne et RSE, sous la supervision du Comité exécutif.

Ce dispositif de conduite des affaires et de conformité comprend un Code de conduite, un outil de prévention de la corruption conforme aux exigences applicables, notamment la loi Sapin II, des règles relatives aux conflits d'intérêts, aux cadeaux et invitations, des circuits de validation des contrats et engagements financiers.

Les fonctions les plus exposées aux risques de corruption ou de pratiques anticoncurrentielles sont identifiées : fonctions commerciales, achats, management et négociation contractuelle.

Les formations anticorruptions sont obligatoires et accessibles via la plateforme interne de formation (LMS). En 2025, un webinaire spécifique consacré aux pratiques commerciales et aux risques anticoncurrentiels a été organisé à destination des équipes commerciales et achats.

Infotel dispose également d'un dispositif de signalement accessible via l'adresse dédiée alerte-infotel@proton.me.

Ce mécanisme, géré par le Référent Conformité/Anticorruption (RCA) du groupe, protège l'identité des lanceurs d'alerte, traite les alertes de façon anonyme via une enquête interne confidentielle et respecte la protection des données personnelles dans l'enquête. La boîte mail ainsi que le répertoire des alertes est géré sur des ressources informatiques indépendantes du réseau informatique du groupe Infotel.

Ce dispositif est accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux parties prenantes.

Les signalements sont reçus par un référent interne désigné au niveau du Groupe, placé sous la responsabilité de la Direction générale, et intervenant pour l'ensemble des entités, avec l'appui, le cas échéant, des fonctions juridique, RSE ou contrôle interne.

Le traitement des signalements est réalisé conformément aux procédures internes, dans le respect des principes de confidentialité, d'impartialité et de protection des personnes concernées. Les informations sont traitées de manière restreinte et uniquement par les personnes habilitées.

Le dispositif prévoit des garanties visant à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, conformément aux exigences applicables. L'utilisation d'une adresse externe permet par ailleurs de faciliter, lorsque cela est souhaité, le signalement de manière anonyme ou confidentielle.

Chaque signalement fait l'objet d'une analyse préalable afin d'en évaluer la recevabilité et la gravité. Des investigations peuvent être menées de manière proportionnée et peuvent donner lieu, le cas échéant, à des mesures correctrices, organisationnelles ou disciplinaires, telles que le rappel des règles internes, la mise à jour des procédures, le renforcement des contrôles, des actions de formation ciblées ou, le cas échéant, des mesures disciplinaires adaptées.

Au cours de l'exercice 2025, aucune alerte n'a été reçue via ce canal. En cas d'incident identifié, une analyse interne peut être engagée..

G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

Le Groupe a formalisé une Politique Achats Responsables (version 1.2 –2025). Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe et couvre les achats de prestations, de sous-traitance et de biens nécessaires à l'activité.

Cette politique s'inscrit dans la continuité de la signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en 2024, de l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies et des engagements du Groupe en matière de numérique responsable et de trajectoire bas carbone.

Elle vise à intégrer des critères RSE dans les décisions d'achat, promouvoir une chaîne de valeur responsable, favoriser la diversité et le recours au secteur adapté et protégé et instaurer des relations équilibrées et durables avec les fournisseurs, notamment les PME.

Les critères RSE sont progressivement intégrés dans les appels d'offres et les évaluations fournisseurs. L'analyse peut reposer sur une autoévaluation RSE, la communication d'une notation externe (par exemple EcoVadis) ou la détention de certifications reconnues.

Une Charte RSE Fournisseurs et Sous-traitants (version 1.0 – 2024), annexée aux contrats, formalise les engagements attendus en matière d'éthique, de droits humains, de conditions de travail, de santé et sécurité et de protection de l'environnement.

Les délais de paiement font l'objet d'un suivi régulier à travers des indicateurs internes (délai moyen de paiement, part des factures réglées dans les délais, montants en retard à la clôture). Les informations relatives aux délais de paiement sont publiées dans l'URD (chapitre Trésorerie et Capitaux).

En cas d'anomalie, des mesures correctrices sont engagées, notamment la relance des circuits de validation ou la priorisation des factures en attente. Le Directeur Administratif et Financier, membre du Comité exécutif, supervise la fonction achats Groupe et le respect des règles de paiement.

Le pilotage de la politique Achats Responsables est assuré par le Comité RSE Groupe, avec des référents désignés au sein des entités.

G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Infotel a mis en place un dispositif de prévention et de détection de la corruption applicable à l'ensemble de ses entités en France et à l'international.

Ce dispositif repose sur un Code de conduite anticorruption formalisé et sur des règles intégrées au Référentiel Qualité Interne, encadrant notamment les conflits d'intérêts, les cadeaux et invitations ainsi que les processus de validation des engagements contractuels et financiers.

Il est complété par un dispositif d'alerte et de signalement permettant de remonter toute situation à risque ou non conforme, ainsi que par des actions de formation et de sensibilisation destinées aux collaborateurs exposés.

La prévention des risques est intégrée au fonctionnement quotidien du Groupe. Les engagements commerciaux et financiers font l'objet de validations hiérarchiques et financières, avec une séparation des fonctions opérationnelles et financières dans les processus de décision. La Direction administrative et financière, membre du Comité exécutif, supervise les flux financiers. Le risque de corruption est également pris en compte dans les travaux de contrôle interne et dans la cartographie des risques du Groupe.

Certaines fonctions sont considérées comme plus exposées, notamment les fonctions commerciales, achats, management et négociation contractuelle, et font l'objet d'une vigilance particulière.

Infotel dispose d'un canal de signalement accessible via l'adresse alerte-infotel@proton.me. Les signalements sont reçus et instruits par le Responsable Qualité et Référent RSE du Groupe. Il réalise l'analyse initiale et peut associer, si nécessaire, la Direction générale ainsi que les fonctions juridique ou risques / contrôle interne. Les directions opérationnelles concernées ne participent pas à l'instruction lorsqu'elles sont impliquées ou susceptibles de l'être, afin de garantir une analyse indépendante.

Lorsque la gravité des faits le justifie, les conclusions sont présentées à la Direction générale et, le cas échéant, au Comité exécutif. À la clôture de l'exercice 2025, aucune alerte relative à des faits de corruption n'a été reçue via ce canal.

La prévention repose également sur la formation. Un module anticorruption obligatoire est intégré au parcours d'intégration des collaborateurs et accessible via la plateforme interne de formation. Il couvre le cadre légal applicable, les principes d'intégrité et de tolérance zéro, l'identification des situations à risque, les règles relatives aux conflits d'intérêts et aux cadeaux ainsi que le fonctionnement du dispositif d'alerte.

En 2025, le programme de formation anticorruption a été déployé de manière prioritaire auprès des fonctions identifiées comme exposées (notamment commerciales, achats et management). Au total, 69 collaborateurs ont suivi ce module au cours de l'exercice, dont certains font partie des fonctions exposées. Le pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation n'est pas disponible, cette information sera publiée dans le prochain rapport.

En complément, des actions de sensibilisation spécifiques peuvent être organisées pour les fonctions les plus exposées. En 2025, un webinaire consacré aux pratiques commerciales et aux risques anticoncurrentiels a été organisé à destination des équipes commerciales et achats. Les membres du Comité exécutif sont également concernés par ces actions compte tenu de leur rôle dans la supervision du dispositif.

Les règles anticorruption sont accessibles aux collaborateurs via les supports internes du Groupe. Les engagements attendus des partenaires et fournisseurs sont intégrés dans les documents contractuels et dans la Charte RSE Fournisseurs.

G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

En 2025, le Groupe n'a recensé aucun cas avéré de corruption ni de versement de pots-de-vin. Aucune procédure judiciaire ni disciplinaire n'a été engagée à ce titre au cours de la période.

Cette situation est cohérente avec les exercices antérieurs, au cours desquels aucun incident de cette nature n'avait été constaté.

En l'absence de cas avérés sur la période de référence, aucune mesure corrective spécifique n'a été nécessaire. Le Groupe maintient toutefois un dispositif de prévention et de détection actif (code de conduite, contrôle interne, formation obligatoire et dispositif d'alerte), afin d'identifier et de traiter sans délai tout éventuel manquement.

Indicateurs relatifs à l'exercice 2025

- Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation anticorruption : 0
- Nombre total de cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin : 0
- Nombre de cas ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs : 0
- Nombre de contrats résiliés ou non renouvelés pour des faits liés à la corruption : 0.

G1-6 – Pratiques en matière de paiement

Cette exigence vise à présenter les conditions de paiement du Groupe et leurs effets sur les paiements effectifs, notamment vis-à-vis des PME.

Infotel s'engage à respecter des pratiques de paiement équitables et responsables, conformément aux dispositions légales applicables et aux engagements pris dans le cadre de la Charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR). Cet engagement contribue à maintenir des relations durables et équilibrées avec les fournisseurs et à sécuriser la chaîne de valeur du Groupe.

Délai moyen de paiement

En 2025, le délai moyen de paiement du Groupe (France et Monaco), calculé à compter du point de départ contractuel ou statutaire (réception de la facture ou exécution de la prestation selon les conditions générales d'achat), s'établit à 33 jours.

Ce calcul est réalisé sur la base des données comptables consolidées du Groupe. Aucun échantillonnage n'a été utilisé.

Délais contractuels et respect des échéances

Les délais contractuels standards varient selon la nature des prestations. Ils sont définis en conformité avec la réglementation applicable et les pratiques du secteur.

Le Groupe distingue plusieurs grandes catégories de fournisseurs, notamment :

- les sous-traitants en services informatiques ;
- les prestataires de conseil et prestations intellectuelles ;
- les fournisseurs de biens et équipements ;
- les autres fournisseurs (services généraux, utilities, etc.) ;
- les PME, suivies de manière transversale.

Pour chacune de ces catégories, le Groupe suit le respect des délais contractuels et le pourcentage de factures réglées dans les délais.

Les données détaillées pour l'exercice 2025 sont présentées dans le tableau ci-après.

Délai de paiement 2025	Paiements effectués	Paiements effectués après l'échéance	Paiements effectués moins de 30 jours après l'échéance	Paiements effectués moins de 60 jours après l'échéance	Paiements effectués moins de 90 jours après l'échéance	Paiements effectués au-delà de 90 jours	Moyenne Pondérée du nombre de jours de paiement des factures
France	81,25%	18,75%	16,00%	2,44%	0,08%	0,22%	33
Monaco	74,86%	25,14%	20,57%	3,43%	0,76%	0,38%	43
TOTAL	81,07%	18,93%	16,13%	2,47%	0,10%	0,22%	33

La moyenne pondérée du nombre de jours de paiement des factures a été déterminée à partir des délais de paiement calculés pour chacune des factures des entités françaises et monégasque. Le délai moyen de paiement est déterminé pour chaque entité. La pondération a été faite en fonction du nombre de factures de chacune des entités.

Impact sur les PME

Une attention particulière est portée aux PME, pour lesquelles le respect des délais de paiement est essentiel à la stabilité financière. Le suivi interne permet de vérifier que les échéances contractuelles sont respectées et d'identifier rapidement toute anomalie.

En 2025, aucune procédure judiciaire relative à des retards de paiement n'était en cours.

Organisation du suivi et mesures correctrices

Le suivi des délais de paiement est assuré par la Direction administrative et financière. Le Directeur administratif et financier, membre du Comité exécutif, supervise la fonction achats Groupe et le respect des règles de paiement.

Des circuits internes de validation des factures sont en place afin d'éviter les retards liés à des blocages administratifs.

Le suivi des délais de paiement et les mesures correctrices associées sont décrits dans la section G1-2 relative à la gestion des relations fournisseurs.

SP – NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Impacts, risques et opportunités

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a permis d'identifier des impacts, risques et opportunités matériels liés au développement du numérique responsable et à l'intégration de l'intelligence artificielle, concernant à la fois les opérations propres du Groupe et sa chaîne de valeur.

La stratégie mise en œuvre permet de maîtriser le risque de perte de compétitivité et de coûts d'adaptation en cas d'intégration insuffisante de ces technologies (IRO R-E-53). L'industrialisation des activités, le développement de la plateforme IAS et la montée en compétences des collaborateurs permettent d'anticiper ces évolutions et de limiter les impacts financiers associés.

Elle génère par ailleurs un impact positif structurant sur le modèle d'affaires (IRO IP-E-43). L'intégration de l'intelligence artificielle améliore la productivité, optimise les processus internes et renforce la qualité des prestations, tout en permettant le développement d'offres différenciantes.

Impact - Risque - Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact positif : transformation du modèle d'affaires grâce à l'intelligence artificielle, en améliorant la productivité des collaborateurs et des clients	Amélioration de la productivité, réduction des temps de delivery et développement de services à plus forte valeur ajoutée, avec un impact positif sur la marge et la différenciation commerciale	Structuration de l'intelligence artificielle comme levier central de transformation, intégrée aux offres, aux modes de delivery et au pilotage des activités

La stratégie contribue ainsi à réduire les impacts environnementaux indirects en optimisant les systèmes, à accompagner l'évolution des compétences et à répondre aux attentes des clients en matière de performance, de sécurité et de souveraineté.

Politique

À la date de publication, Infotel ne dispose pas d'une politique formalisée spécifique dédiée au numérique responsable et à l'intelligence artificielle au sens des exigences ESRS (MDR-P).

Toutefois, ces enjeux sont intégrés de manière transversale dans la stratégie du Groupe (« Infotel Augmented »), ainsi que dans ses pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données (RGPD) et de gestion responsable des équipements informatiques..

Actions

Infotel déploie une démarche de transformation intitulée « Infotel Augmented », visant à intégrer l'intelligence artificielle au cœur de ses activités de services numériques et de développement logiciel. Celle-ci s'inscrit dans une ambition de changement d'échelle sur les activités liées à l'intelligence artificielle et dans une logique d'industrialisation des usages.

Elle se traduit notamment par le développement d'une usine logicielle IA permettant de structurer les activités de développement et de maintenance applicative, ainsi que par un positionnement end-to-end couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des systèmes d'information.

L'année 2025 a marqué une phase de structuration et de premiers déploiements. Infotel a mis en place une organisation dédiée à l'intelligence artificielle, développé une première offre commerciale et obtenu ses premières références clients.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des équipes commerciales, tandis que des programmes de formation ont été engagés pour les populations techniques et fonctionnelles. En 2025, plus de 300 collaborateurs ont été formés à ces technologies et plus de 1 800 formations ont été suivies via la plateforme LMS.

Parallèlement, une plateforme interne, Infotelia, a été déployée avec des cas d'usage appliqués à l'avant-vente, aux ressources humaines et aux activités commerciales. Des solutions d'intelligence artificielle ont également été intégrées aux offres logicielles existantes, et des travaux ont été engagés sur les infrastructures nécessaires à une mise à disposition de l'IA à l'échelle du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs développé la plateforme « Infotel Augmented Solutions », permettant l'intégration d'agents d'intelligence artificielle sur l'ensemble du cycle de développement. Reposant sur

une infrastructure souveraine hébergée en Europe, elle met à disposition des agents capables d'automatiser des tâches critiques liées aux systèmes d'information, en particulier sur la documentation, la modernisation des applications et les opérations de migration.

L'utilisation de ces solutions contribue à réduire la dette technique, à optimiser les cycles de développement et à limiter les impacts environnementaux indirects liés aux usages numériques.

En parallèle, Infotel met en œuvre une gestion optimisée de son parc informatique, fondée sur l'allongement de la durée de vie des équipements, leur réemploi et leur traitement via des filières adaptées, en cohérence avec les principes d'économie circulaire.

Dans ce cadre, Infotel s'inscrit dans une démarche de labellisation portée par l'Institut du Numérique Responsable. Le Groupe a été précédemment labellisé niveau 2 et a engagé un processus de renouvellement au niveau 1. Cette démarche contribue à structurer et à formaliser les pratiques du Groupe en matière de numérique responsable.

Cibles

À la date de publication, Infotel ne dispose pas de cibles quantitatives formalisées spécifiques relatives au numérique responsable et à l'intelligence artificielle au sens des exigences ESRS (MDR-T).

La feuille de route 2026 prévoit néanmoins la montée en compétences des collaborateurs, l'industrialisation des activités et l'intégration progressive de l'intelligence artificielle dans les processus internes.

Indicateurs

Le pilotage de cette stratégie repose sur des indicateurs en cours de structuration (MDR-M).

Les éléments actuellement suivis portent sur :

- le nombre de collaborateurs formés à l'intelligence artificielle
- le volume de formations suivies via la plateforme LMS
- le déploiement de cas d'usage et l'adoption des outils d'intelligence artificielle.

À la date de publication, ces indicateurs ne font pas encore l'objet d'un cadre consolidé et standardisé au niveau du Groupe.

SP – CYBERSÉCURITÉ

Rôle stratégique de la cybersécurité pour Infotel et ses parties prenantes

La cybersécurité constitue un enjeu structurant pour Infotel compte tenu de son positionnement sur des systèmes d'information critiques pour des grands comptes des secteurs banque, assurance, industrie, transport, aéronautique et secteur public. La capacité du Groupe à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des services numériques conditionne directement la continuité d'activité de ses clients, le renouvellement des contrats et la confiance des utilisateurs finaux.

Du point de vue des parties prenantes, les attentes portent en priorité sur la protection des données personnelles et sensibles, la résilience opérationnelle, la conformité réglementaire et la sécurité des solutions développées. Ces attentes sont relayées dans les dispositifs de gouvernance et dans les exigences clients, ce qui contribue à faire de la cybersécurité un levier central de la stratégie d'Infotel, au même titre que le numérique responsable et l'intelligence artificielle.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la cybersécurité

L'analyse de double matérialité conduite en 2025 a permis d'identifier plusieurs impacts et risques matériels liés à la cybersécurité et à la protection des données, couvrant les activités propres du Groupe, sa chaîne de valeur et les usages finaux de ses solutions.

La DMA a permis d'identifier comme impact négatif matériel une atteinte potentielle à la confidentialité et à l'intégrité des données des clients et utilisateurs ainsi qu'à la continuité des services numériques en cas de défaillance des dispositifs de cybersécurité. Cet impact est de court terme et peut entraîner des interruptions de service, une perte de confiance des clients et des conséquences financières directes sur le chiffre d'affaires et le maintien des contrats.

La DMA a également fait ressortir un risque financier, contractuel, contentieux et réputationnel si les solutions proposées présentent des failles de sécurité ou génèrent des incidents de cybersécurité. Ce risque de court terme peut se traduire par des pénalités contractuelles, des litiges, une dégradation de la réputation et une remise en cause du renouvellement des contrats, notamment sur les systèmes d'information critiques.

Un risque de sanctions réglementaires et de perte de confiance est susceptible d'être constaté si les solutions intégrées exposent les clients à des failles ou à des usages contraires aux règles de protection des données. Il conduit Infotel à intégrer les principes de security by design et de privacy by design, la conformité RGPD et des contrôles de sécurité dans les projets.

Enfin la DMA a permis de relever des impacts, risques et opportunités matériels liés à la protection des données personnelles des collaborateurs, en particulier dans les systèmes d'information RH, notamment le risque de "sanctions réglementaires et tensions sociales internes en raison d'une incapacité à garantir un haut niveau de protection des données personnelles des collaborateurs", tel qu'identifié dans la section S1 (cf. IRO social correspondant) et rappelé dans la section S4. La cybersécurité ne concerne pas uniquement les clients et les utilisateurs finaux, mais aussi les droits des salariés, la confiance interne et la stabilité des équipes.

Impact - Risque -Opportunité	Effet sur le modèle économique et la chaîne de valeur	Effet sur la stratégie et les décisions
Impact négatif : atteinte à la confidentialité, à l'intégrité des données et à la continuité des services en cas de défaillance des dispositifs de cybersécurité	Interruptions de service, perte de confiance des clients et impacts financiers directs sur le chiffre d'affaires et les contrats	Intégration de la cybersécurité comme enjeu structurant dans la conception, l'exploitation et la maintenance des solutions
Risque : pertes financières, pénalités contractuelles, contentieux et atteinte à la réputation en cas de défaillance des solutions ou d'incidents de cybersécurité	Pertes financières, pénalités contractuelles et impact sur le renouvellement des contrats	Renforcement du positionnement sur les systèmes d'information critiques via un haut niveau de sécurité

Dans leur ensemble, ces IRO montrent que la cybersécurité est à la fois un sujet de protection des personnes, de conformité, de continuité opérationnelle et de performance économique pour Infotel.

Gouvernance de la cybersécurité

La gouvernance de la cybersécurité s'inscrit dans le dispositif global de gouvernance, de gestion des risques et de durabilité présenté dans le rapport de durabilité du Groupe. Le Conseil d'administration, réuni en formation RSE, examine les orientations stratégiques, supervise les principaux risques et valide les impacts, risques et opportunités matériels, y compris ceux relatifs à la cybersécurité et à la protection des données.

Le Comité exécutif assure le suivi opérationnel des priorités du Groupe et intègre les enjeux liés à la sécurisation des systèmes d'information critiques, à la conformité et à la résilience des prestations délivrées aux clients. La Direction générale, la DSI, la Direction financière et la Direction RSE contribuent conjointement à la gestion des IRO cyber, dans le cadre des processus de pilotage, des revues ESG et du Comité CSR.D.

Cette organisation permet d'intégrer la cybersécurité dans les décisions structurantes du Groupe, qu'il s'agisse des offres, des investissements, des choix d'infrastructures cloud, des relations fournisseurs ou de l'organisation des centres de services. Elle est cohérente avec la pratique observée chez plusieurs acteurs du numérique, pour lesquels la cybersécurité relève à la fois de la gouvernance des risques, de la relation client et de la stratégie de croissance sur les marchés régulés.

Politiques et dispositifs de cybersécurité

Les politiques et dispositifs décrits ci-après s'appliquent principalement au périmètre certifié ISO 27001 d'Infotel, couvrant les systèmes d'information et activités de Paris, Rennes Toulouse pour la France, les sites de Monaco, Chennai (Inde), Newcastle (Royaume), ainsi que les environnements opérés pour les clients concernés, et sont déclinés, lorsque pertinent, aux autres entités du Groupe.

Systeme de management de la sécurité de l'information

Infotel s'appuie sur le maintien de la certification ISO 27001 qui inclut une politique SSI et sur la mise en œuvre de mesures de sécurité portant sur la gestion des accès, la protection des données, la surveillance des systèmes, la réalisation d'audits et de tests de sécurité ainsi que la gestion des

incidents. Ce dispositif est présenté comme un élément central de la réponse apportée aux impacts, risques et opportunités liés à la cybersécurité et à la protection des données, tels que décrits dans la section S4 du rapport de durabilité.

La Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information est responsable de cette politique.

Le système de management de la sécurité de l'information permet d'encadrer les principales exigences applicables aux activités d'Infotel, notamment sur les projets sensibles, les environnements opérés pour les clients et les logiciels manipulant des données à caractère personnel. Il contribue également à sécuriser la relation commerciale en apportant aux clients des garanties formalisées sur la maîtrise des risques TIC et la continuité de service.

Security by design et privacy by design

Infotel intègre les exigences de sécurité et de protection des données dès la conception des solutions, conformément aux principes de security by design et de privacy by design déjà mentionnés dans les IRO matériels. Cela se traduit par l'intégration des exigences de sécurité dans les choix techniques, la gouvernance des projets, les revues de conformité, les audits et les tests adaptés au niveau de criticité des prestations.

Cette approche répond aux attentes croissantes des clients grands comptes, notamment dans les secteurs fortement régulés, qui attendent de leurs prestataires numériques des garanties de fiabilité, d'auditabilité, de réversibilité et de protection des données. Elle met en avant la sécurisation des environnements, la robustesse des architectures et l'intégration de la cybersécurité dans les cycles projet comme facteurs de différenciation commerciale.

Protection des données personnelles

La protection des données personnelles constitue un axe complémentaire du dispositif de cybersécurité d'Infotel, tant pour les données traitées dans les solutions délivrées aux clients que pour celles relatives aux collaborateurs du Groupe. Il est rappelé l'encadrement des accès aux données RH, la mise en conformité RGPD, la sensibilisation des collaborateurs et la gestion des incidents en lien avec les fonctions IT, RH et conformité.

Cet enjeu est particulièrement sensible pour Infotel dans la mesure où le Groupe développe et maintient des solutions intervenant dans des environnements réglementés et parfois sur des traitements documentaires, d'archivage électronique ou de gestion de données personnelles. Le maintien d'un haut niveau de protection des données contribue ainsi à sécuriser les activités du Groupe, à limiter l'exposition aux sanctions et à préserver la confiance de l'ensemble des parties prenantes.

Sensibilisation et montée en compétences

La maîtrise du risque cyber repose également sur la sensibilisation des collaborateurs et sur le développement des compétences internes, en lien avec les chantiers plus larges de formation identifiés dans la norme S1 du rapport. Infotel renforce progressivement les compétences clés sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'éco-conception et l'accessibilité numérique, afin d'adapter ses offres et ses pratiques aux évolutions technologiques et réglementaires.

Cette montée en compétences constitue un levier essentiel de prévention, car une part significative du risque cyber se situe dans les pratiques projet, les usages des outils, la gestion des habilitations et la capacité à détecter puis remonter rapidement les incidents. Elle participe aussi au maintien de la qualité des prestations sur les systèmes d'information critiques opérés pour les clients.

Conformité avec DORA

Compte tenu de la forte exposition d'Infotel au secteur financier, le Groupe intègre progressivement dans son dispositif de cybersécurité les exigences issues du règlement européen DORA (Digital Operational Resilience Act – règlement (UE) 2022/2554). Si DORA s'applique directement aux entités financières, ses exigences en matière de gestion des risques TIC, de résilience opérationnelle numérique, de notification des incidents et de gestion des prestataires tiers se répercutent désormais sur leurs fournisseurs IT, dont les ESN intervenant sur des services critiques ou importants. Infotel anticipe ces attentes en renforçant son cadre de gestion des risques TIC, en structurant le dialogue avec ses clients financiers sur la classification des services, les plans de continuité et les droits d'audit, et en adaptant progressivement ses pratiques contractuelles et opérationnelles aux nouvelles attentes

portant sur la sécurité, la réversibilité, la traçabilité et la coopération en cas d'incident. Le Groupe peut s'appuyer pour cela sur sa certification ISO 27001, sur ses processus de gestion des incidents et de continuité d'activité, et sur l'intégration de la cybersécurité dans les projets et les offres, afin d'aligner progressivement son dispositif sur les piliers structurants de DORA : gestion des risques TIC, incidents, tests de résilience, gestion des prestataires tiers TIC et partage d'informations sur les cybermenaces.

Gestion des incidents et amélioration continue

Infotel met en œuvre des dispositifs de surveillance, de gestion des incidents et de coordination avec les équipes IT et les clients, en cohérence avec les réponses et adaptations identifiées dans la matrice des IRO. Ces dispositifs visent à détecter les événements de sécurité, à limiter leurs effets, à conduire les actions correctrices nécessaires et à capitaliser sur les retours d'expérience pour améliorer les contrôles et les pratiques.

La gestion des incidents contribue directement à la continuité de service, à la conformité et à la confiance des clients, qui figurent parmi les attentes prioritaires identifiées dans le dialogue avec les parties prenantes. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue articulée avec les audits, les tests de sécurité, les revues internes et l'évolution des référentiels de sécurité du Groupe.

Cibles

Infotel effectue de manière continue une veille sur les risques liés à la cybersécurité, et elle forme régulièrement ses collaborateurs. Il n'est pas communiqué d'indicateurs spécifiques du fait de la sensibilité des informations cependant pour les prochains exercices Infotel pourrait en donner en lien avec la couverture des formations, aux résultats d'audit, au périmètre couvert par les certifications ou encore au niveau d'exigence cyber dans la chaîne de valeur.